

Assemblée de la Région Virtuelle

16, 17 novembre 2024
Assemblée 2 2024



Table des matières

Section 1 : Bienvenue et présentation de l'Assemblée.....	1
MISE À JOUR: Lettre de la présidente.....	1
MISE À JOUR : Ordre du jour provisoire.....	3
MISE À JOUR CLAIRE : Aperçu du calendrier.....	6
Section 2 : Règlement intérieur Assemblée de la région virtuelle.....	10
Section 3 : Procès-verbaux des assemblées précédentes (en attente d'approbation)	16
Prière de la sérénité, lectures d'ouverture et discours d'ouverture.....	16
Appel a Rôle	16
Le Secrétaire et le Data Officer ont procédé à l'appel nominal.....	16
Introduction du Parlimatrain et du moniteur à microphone central.....	17
Le président présente le parlementaire et le moniteur du micro central.....	17
Adoption du règlement intérieur.....	17
Le règlement intérieur est adopté sans objection.....	17
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée 2, 2023.....	17
Ordre du jour du consentement.....	17
Quorum.....	17
Le secrétaire et le préposé aux données annoncent les résultats de l'appel nominal et le président déclare que l'assemblée a atteint le quorum	17
Nominations au poste de secrétaire.....	17
Le président annonce qu'il sera procédé à des nominations dans l'assemblée pour le poste de secrétaire.....	17
Appel à l'ordre du jour.....	18
Le délégué à la protection des données informe la présidence que nous sommes censés adopter l'ordre du jour et appelle l'ordre du jour.....	18
Agenda.....	18
L'ordre du jour est adopté sans objection.	18
Rapport du trésorier Rapport du trésorier.....	18
Le trésorier a présenté un rapport sur la situation financière actuelle de la région.	18
Rappel au règlement - Comité d'examen des procès-verbaux.....	18
Le moniteur du microphone central soulève une motion d'ordre au nom d'un membre votant. Il rappelle à la présidente qu'en vertu de l'article III du règlement, elle doit nommer un comité d'examen des procès-verbaux. La présidente accepte.	18
Nomination du comité d'examen des procès-verbaux.....	18
Deux représentants de Footsteps ont été nommés, ainsi que le nouveau secrétaire, pour siéger au comité de révision des procès-verbaux.....	18
Nominations au poste de secrétaire.....	18
Le président annonce qu'il sera procédé à des nominations dans l'assemblée pour le poste de secrétaire. Aucune personne nommée à ce moment-là n'a accepté la nomination.	18
Aucune autre nomination n'a été reçue. Le président déclare que nous reviendrons sur les nominations plus tard au cours de la réunion.....	18
Affaires nouvelles Motion 1 - Amendement au budget.....	19
Affaires nouvelles Motion 2 - Comité d'interprétation.....	19
Nouvelles affaires Motion 5 - Zoom Plateforme.....	23
Nouvelles affaires Motion 6 - Rôle du coordinateur des données.....	25

Affaires nouvelles Motion 7 - Rôle du secrétaire.....	27
Affaires nouvelles Motion 8 - Quorum.....	27
Nouvelles affaires Motion 4 - Rôle du vice-président.....	28
Candidatures au poste de secrétaire.....	30
Modification des statuts	131
Le président du comité du règlement intérieur de la région virtuelle présente la motion.	31
La motion est débattue.	31
Le président appelle les questions et y répond.	31
Modification du règlement intérieur 1a.....	31
Virtuel Le président de la commission régionale du règlement intérieur a retiré l'amendement 1a du règlement intérieur en raison du rejet de l'amendement 1.	31
Du règlement intérieur.	
Candidatures au poste de secrétaire.....	31
Point vert Cérémonie	31
Clôture.....	32
Section 4 : Candidatures au conseil d'administration.....	33
Secrétaire.....	33
Vice-présiden.....	36
Coordinateur numérique.....	38
Administrateur.....	38
Section 5 : Ordre du jour du consentement.....	39
Section 6 : Rapports du conseil d'administration.....	40
Rapport de la présidence - Assemblée 2 2024.....	40
Rapport de liaison des administrateurs.....	43
Rapport de la vice-présidente.....	43
Rapport du trésorier.....	43
Rapport du Secrétaire.....	43
Rapport du coordinateur des données.....	44
Coordinateur des ressources numériques	
Rapport.....	44
Section 7 : Rapports des comités.....	45
Rapport du comité du règlement intérieur.....	45
Rapport du Comité de la Convention.....	45
Rapport du comité des données.....	45
Rapport du comité des ressources numériques.....	45
Rapport de la commission des finances.....	45
Comité d'action sociale de l'intergroupe (renouvellement).....	45
Comité pour l'information du public, la sensibilisation des professionnels et l'unité dans la diversité.....	46
Douzième étape au sein du comité d'atelier.....	46
Section 8 : Contacts.....	47
Section 9 : Propositions pour l'Assemblée 2, 2024.....	48
Modifications des politiques et des procédures (toutes les motions relatives aux affaires nouvelles)	48
NBM1:.....	48
Modifications des statuts.....	49
Modification du règlement intérieur 1a.....	51
Section 10 : Règlement intérieur de la région virtuelle.....	52

ARTICLE I - NOM.....	52
ARTICLE II - OBJET.....	52
ARTICLE III - MEMBRES.....	55
ARTICLE IV - LA RÉGION VIRTUELLE DÉLÉGUÉS DE LA WORLD SERVICE BUSINESS CONFERENCE (WSBC).....	57
ARTICLE V - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGION VIRTUELLE.....	57
ARTICLE VI - LIAISON AVEC LES ADMINISTRATEURS.....	61
ARTICLE VII -RÉUNIONS D'AFFAIRES.....	62
ARTICLE VIII - RÉSERVE DE PRUDENCE.....	63
ARTICLE IX - PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.....	63
ARTICLE X - AMENDEMENTS.....	64
ARTICLE XI - DISSOLUTION.....	64
Section 11 : Manuel des politiques et procédures de la région virtuelle.....	66
I. Introduction.....	66
II. Objectif de la région.....	66
III. Politiques financières.....	66
IV. Fonctions des membres du conseil d'administration.....	68
V. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste.....	69
VI. Région virtuelle Trustee.....	72
VII. Parlementaire.....	72
VIII. Comités.....	72
IX. Lignes directrices et procédures d'utilisation du compte Zoom.....	73
X. Amendements.....	74
Section 12 : Lectures.....	75
Les douze étapes des Outremangeurs anonymes.....	75
Les Douze Traditions des Outremangeurs Anonymes.....	76
Les douze concepts du service OA.....	77
GLOSSAIRES DES PROCÉDURES PARLEMENTAIRES.....	79
FIN.....	130

Section 1 : Bienvenue et présentation de l'Assemblée

Lettre de la présidence

Merci à tous les membres, réunions, organismes de service, représentants, délégués, membres de comités, présidents de comités, membres du conseil d'administration et administrateurs qui ont prêté leur voix, leur tradition et leur temps pour contribuer à la croissance extraordinaire de la région virtuelle d'OA.

Vos contributions sont incommensurables et nous aident à transmettre le message chaque jour!

L'inscription à l'Assemblée est désormais ouverte et bienvenue à tous ceux qui la rejoindront en tant que représentants d'organes de service, membres de commissions et invités intéressés.

Lors de cette assemblée, nous vous demandons de vous joindre à nous dans le cadre d'un plan d'action stratégique visant à réaliser une croissance mesurable au cours des six prochains mois. **Nous sommes invités à prendre des mesures qui changeront et développeront la région.**

Une croissance qui permettra d'atteindre les objectifs suivants

A) Soutenir les membres en voie de rétablissement et favoriser l'abstinence.

1) Les études en quatre étapes : servir et participer

2) La convention comprendra six orateurs principaux et plus de 40 ateliers. Demandez à votre organisme de service ou à votre réunion de parrainer un atelier, une réunion pour les nouveaux arrivants et une inscription pour le service. N'oubliez pas d'annoncer la convention lors de vos réunions.

3) Demandez à vos comités de service ou à vos intergroupes de parrainer un atelier avec le comité d'atelier des 12 étapes.

4) Faire en sorte qu'un membre rejoigne l'un des comités de notre région pour rendre service - notre objectif est de pourvoir tous les postes de secrétaire et de coprésident de comité dans tous les comités, ainsi que tous les postes de président et de secrétaire des sous-comités de la convention.

5) Partagez l'inscription à notre e-blast lors de votre réunion

6) Traduire en espagnol le OA 12 & 12 et le guide vert de l' atelier d'étude des étapes.
Interprétation lors des ateliers.

7) Assurez-vous que les informations relatives à votre réunion sont correctes sur OA.org. Pour toutes les réunions de nouveaux arrivants, vérifiez l'exactitude des informations sur le site virtuel et informez-nous de tout changement.

B) Augmenter le nombre de réunions et d'organismes de service affiliés.

1) Atteindre directement 375 (nous en avons 410) réunions non affiliées. Soixante-quinze membres assisteront aux réunions et contacteront directement les responsables des réunions, à raison d'une réunion mensuelle pendant cinq mois.

2) Faites participer votre organisme de service à la foire régionale

C) Renouveler nos organismes de services existants.

1) Participer aux 3 premiers (sur 6) ateliers de renouvellement de l'intergroupe, annoncer le renouvellement à l'intergroupe et encourager les membres actuels et futurs du conseil d'administration à y adhérer. Notre objectif : 46 membres participent aux premiers ateliers de renouvellement.

2) Fournir des mises à jour mensuelles des comités régionaux et des intergroupes qui seront incluses dans notre bulletin électronique. Objectif : des mises à jour trimestrielles au minimum.

3) Réunions mensuelles : le président apporte des questions et des préoccupations. Notre objectif est que 14 membres assistent aux réunions mensuelles

D) Transmettre le message par des moyens nouveaux et anciens

1) 500 quand se référer à OA distribué avant notre prochaine assemblée

125 par les représentants, les membres des comités et le conseil d'administration

125 distribués par les intergroupes et les services. Conseils d'administration et délégués

125 distribués par réunions

125 distribués par les membres

2) La licence régionale de traduction des copies numériques disponibles en français, espagnol, grec, arabe et allemand a été demandée.

3) distribuer des messages d'intérêt public à 100 stations de radio

25 distribués par les comités représentatifs, le conseil

25 délégués distribués au conseil d'administration de l'intergroupe

25 Distribués par réunion

25 par les membres

4) Distribuer le dépliant du centre d'accueil de la convention 500 auto-impression

125 par les comités représentatifs et le conseil d'administration

125 distribués par les intergroupes et les services. Les conseils d'administration délèguent

125 distribués par réunion

125 distribués par les membres

4) Lancement de deux nouvelles plateformes de médias sociaux

5) La région lance la subvention Google Ads

6) Augmenter le nombre de followers sur Facebook à 18 000

8) S'inscrire à la journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants

Il vous a été demandé de prendre des mesures simples et de transmettre la nécessité de prendre ces mesures à votre organisme de service, aux parrains des réunions et aux autres membres.

Ces actions transformeront la région virtuelle, votre organe de service et vos réunions et renforceront votre rétablissement.

Merci encore de faire des miracles avec le Virtuel - rendons la guérison possible pour beaucoup d'autres - Ensemble au service de l'amour.

Reconnaissante à jamais

Président de la région Virtuelle

Ordre du jour provisoire

Assemblée 2 novembre 2024

Toutes les heures sont exprimées en heure normale de l'Est (New York) (UTC -5)

Prévoyez d'arriver 15 à 30 minutes à l'avance pour que tout le monde ait le temps de s'organiser.

Dans la mesure du possible, ne quittez pas la salle Zoom pendant les pauses.

Une pause de 5 minutes est prévue toutes les heures environ.

La présidence déterminera une pause de 20 ou 25 minutes.

Samedi 16 novembre 2024

Première partie (les horaires approximatifs peuvent changer)

Heure de début 10:00 AM ET UTC-5

Prévoyez d'arriver 30 minutes à l'avance

REMARQUE : Veuillez ne pas appeler ou envoyer de message à la chaire pendant l'assemblage.

Première partie

Ouverture

Prière de la sérénité (dans la langue de tous les représentants votants)

Lectures :

Lecture des étapes

 Traditions

 Concepts de service

Introductions :

 Membres du conseil d'administration

 Parlementaire

 Micro central

 Présidents des commissions

Appel nominal des représentants

Prière de la 11ème étape

Méditation de 3 minutes

Lecture pour aujourd'hui

Annonce du quorum par le secrétaire

Explication du processus de vote

Parlementaire : Explication de l'ordre du jour et des amendements

Microphone central : Explication du micro central

Adoption du règlement intérieur

Adoption de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée 1 2024

Adoption de l'ordre du jour

Lecture : Les voix du rétablissement

Rapport du trésorier

Présentation du budget

NB Motion 1 : Approbation du budget

Pause 12:30-1:00 (heure approximative)

Partie 2

Élections au conseil d'administration

Vice-président

Candidat 1 : 5 minutes. AQ 5 minutes

Candidat 2 : 5 minutes. Questions et réponses 5 minutes

Coordinateur numérique.

Candidat 1 : 5 minutes. Q&R 5

Secrétaire

Nominations de l'assemblée.

Pause d'environ 7 minutes

Nouvelles affaires Motion 2 :

Comité des services linguistiques

Retour à la reconnaissance du point vert

Lecture des deux derniers paragraphes d'OA 12 et de 12 Step 12.

Engagement de responsabilité

Motions retirées du consentement si nécessaire

Motions d'urgence

Pause de 10 minutes

Troisième partie

Plan d'action stratégique de la présidence de la région virtuelle avec questions et réponses :

45 minutes - 1 heure

Plan d'action pour tous, organes de service et réunions

- 1) Convention
- 2) Transmettre le message
- 3) Sensibilisation aux réunions non affiliées
- 4) Appel annuel de la 7e tradition
- 5) Renouvellement de l'intergroupe

Annonces des commissions : 3 minutes par commission

Prière de sérénité

Dimanche 17 novembre 2024

Tous sont les bienvenus ! Tous les horaires sont ceux de l'Est UTC -4

Assemblée du dimanche

Réunions du conseil d'administration et des comités

Conseil d'administration. 8 h 15

Services linguistiques 9h00

Convention 9h30

Données 11:00

Tech. 11:45

Numérique 12:30

Finances. 13:00 HEURES

Professionnel de l'information publique/ unité dans la diversité 13h30

12 étapes au sein de l'atelier 14h00

Règlement intérieur 14:30

IGOR 15h00

Rapports du conseil d'administration et des administrateurs et questions-réponses 15h30

Aperçu du calendrier

Aperçu du calendrier

Note : Toutes les heures sont exprimées en ET UTC-5

Tous les horaires sont approximatifs, car la présidence s'adaptera pour permettre aux entreprises de travailler.
de se dérouler de la meilleure façon possible.

REMARQUE : Veuillez ne pas appeler ou envoyer de message à la présidence pendant l'assemblage.

Samedi 16 novembre 2024

Veuillez arriver entre 9h30 et 9h45

Première partie. 10 HEURES - 13 HEURES. Au cours de cette période, nous ferons une pause de 10 minutes et, vers 12h30*, nous ferons une pause de 30 minutes.

***(peut être déplacé juste avant ou après la demi-heure).**

Partie 2. 13:00-15:00

Note : Nous commencerons ½ heure après la longue pause. Il y aura deux pauses de 7 minutes pendant cette période.

Partie 3. 15:00- 16:30

Le début et la fin de cette session sont approximatifs.

Dimanche 16 novembre 2024 8h15 - 16h15

8:15 AM - 9:00 AM ET : Rapports du conseil d'administration et des administrateurs et questions-réponses

9:00 - 14:30 ET : Réunions de commissions

Prévoir les 10 dernières minutes pour les questions-réponses sur les rapports des commissions.

Chaque réunion de comité durera de 30 à 45 minutes.

Services linguistiques 9h00
Convention 9h30
Données 11:00
Tec. 11:45 AM
Numérique 12:30
Finances 13h00
**Professionnel de l'information publique/ unité dans la
diversité 13h30**
12 étapes au sein de l'atelier 14h00
Règlement intérieur 14h30
**15 H 30 - 16 H 15 ET : Rapports du conseil d'administration et des
administrateurs et questions-réponses**

Section 2 : Règlement intérieur Assemblée de la région virtuelle

1. Règlement intérieur

Ces règles prévalent sur les Robert's Rules of Order, Newly Revised avec lesquelles elles peuvent entrer en conflit. Elles peuvent être suspendues par un vote des deux tiers au moyen d'une motion de suspension des règles.

Le règlement intérieur est publié 45 jours avant toute réunion de travail et peut être modifié à tout moment au cours d'une réunion par une motion de l'assemblée ; la motion doit être appuyée, débattue et faire l'objet d'un vote à la majorité. Les propositions d'amendement peuvent être soumises à l'avance et faire l'objet d'un vote lors de l'assemblée.

2. Pratique générale

1. La conscience de groupe prévaut sur toutes les motions.
2. La procédure parlementaire prévue par le Robert's Rules of Order, Newly Revised, sera respectée, à l'exception des points suivants.
3. Les députés qui souhaitent bénéficier d'un temps de parole prolongé dans le cadre d'un débat ou d'une question chronométrés peuvent en faire la demande au président, soit depuis l'auditoire, soit avant la réunion.
4. Toute personne souhaitant s'adresser à l'assemblée doit contacter le micro central, qui gèrera la file d'attente et en informera le président. Le président donne alors la parole au membre dans l'ordre approprié.
5. Après avoir été reconnue, une personne doit indiquer son nom, son organisme de service et son entreprise.
6. Le seul enregistrement autorisé lors de l'assemblée est celui du secrétaire, dans le seul but de contribuer à l'exactitude du procès-verbal.
 - a. Ces enregistrements sont conservés jusqu'à l'approbation du procès-verbal, puis effacés ou détruits.

- b. L'enregistrement par tout participant à l'assemblée d'affaires n'est pas autorisé.
- 7. Aucune capture d'écran ou photographie des membres de l'assemblée ne sera effectuée.
- 8. Étiquette
 - a. Pendant l'assemblée, tous les participants seront mis en sourdine jusqu'à ce qu'ils soient reconnus par le président. Pour se faire reconnaître, ils utiliseront la fonction "lever la main" de la plateforme, sauf instructions contraires.
 - b. Les participants sont priés de s'asseoir tranquillement devant leur appareil photo.
 - c. Les participants sont priés d'éteindre leur vidéo s'ils se déplacent, s'ils mangent ou s'ils mâchent du chewing-gum. Les boissons sont autorisées.
 - d. Il est interdit de fumer ou de vaper sur la caméra.
 - e. Une personne prononce à haute voix les mots d'une prière ou d'une lecture similaire, tandis que les autres participants restent muets.
 - f. Les participants sont priés d'utiliser les pronoms personnels indiqués en référence à toute personne indiquant sa préférence en matière de pronoms personnels.

3. Comité de révision des procès-verbaux

1. Un comité de révision du procès-verbal est nommé au début de chaque assemblée.
2. Le comité sera composé du secrétaire et de deux volontaires.
3. Ces volontaires enregistreront les résultats de toutes les affaires, y compris le nombre de votes positifs et négatifs de chaque côté.

4. Participation à une assemblée régionale virtuelle

1. Tout membre votant, tel que défini dans le règlement intérieur de la Région virtuelle, article III, section 1, peut participer aux procédures de

- l'assemblée, c'est-à-dire voter, présenter une motion, s'exprimer sur une motion, etc.
2. Les visiteurs peuvent s'exprimer à la discrétion du président.
 3. Une réunion non affiliée de la région virtuelle d'OA ou une réunion d'un Intergroupe ou d'un autre organisme de service d'Overeaters Anonymous (OA) peut demander le droit de vote à l'assemblée d'affaires en prenant les mesures suivantes :
 - a. L'assemblée, l'intergroupe ou l'organisme de service soumet une déclaration écrite expliquant pourquoi il souhaite bénéficier de tous les droits (voix et vote) lors de l'assemblée générale.
 - b. Le représentant proposé doit confirmer qu'il
 1. être membre d'une réunion, d'un intergroupe ou d'un organisme de service d'OA, tel que défini dans l'article V, sections 1 et 2, de la sous-partie B d'OA Inc. ainsi que dans l'article VI.
 2. Avoir un minimum de six mois d'abstinence continue telle que définie par les Overeaters Anonymous, tout en pratiquant les Douze Étapes et les Douze Traditions des OA.
 4. Si un membre votant, un membre du service ou un visiteur devient abusif ou perturbateur pendant l'Assemblée, le président de séance
 - a. Rappelez-leur qu'ils doivent faire preuve de courtoisie à l'égard de toutes les personnes présentes.
 - b. S'ils continuent à être perturbateurs, les membres seront placés dans la salle d'attente ou dans une salle de repos jusqu'à ce qu'ils aient eu le temps de se ressaisir.
 - c. S'il souhaite parler à quelqu'un de ce qui le perturbe, le président de séance désignera un membre sans droit de vote, de préférence le syndic, pour discuter de la question avec lui et agir en tant qu'avocat dans la résolution du problème.
 - d. Les travaux de l'Assemblée se poursuivent pendant cette période.

5. Titres de compétences

1. Lors d'une assemblée, les membres votants doivent afficher leurs pouvoirs en indiquant leur statut à l'aide de la convention de dénomination à l'écran établie par le président.
2. Le secrétaire procède à une vérification des pouvoirs au début de chaque session et à la demande du président.

6. Ordre du jour

1. Le président peut proposer un ordre du jour par consentement pour les questions courantes et non controversées.
2. Tout membre votant peut demander qu'un point soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour être examiné dans le cadre d'une motion distincte.
3. Une fois l'ordre du jour établi, son adoption requiert un vote à la majorité des deux tiers.

7. Procédures de vote

1. Les représentants enregistrés ou leurs suppléants, les membres du conseil d'administration et les présidents des comités ont le droit de vote.
2. Sauf en cas de scrutin, le président ne vote qu'en cas d'égalité des voix.
3. Toute discussion (y compris les chats électroniques) sera interrompue après la clôture du débat.
4. Lors d'un vote, les membres apparaissent à huis clos, sauf exception accordée par la présidence.
5. Si un membre n'est pas en mesure d'exprimer son vote de la manière habituelle en raison des limitations de l'appareil qu'il utilise, il recevra des instructions sur la manière d'exprimer son vote pendant la réunion.
6. À la discrétion de la présidence, tous les visiteurs seront placés dans un endroit séparé pendant le processus de vote. À l'issue du vote, les

visiteurs seront ramenés dans le lieu principal et les résultats seront annoncés.

8. Élections

1. Toutes les élections se dérouleront par scrutin.
2. Si un membre n'est pas en mesure d'exprimer son vote de la manière habituelle en raison des limitations de l'appareil qu'il utilise, il recevra des instructions sur la manière d'exprimer son vote pendant la réunion.
3. Les résultats de l'élection comprennent le nombre de voix exprimées et le nombre de votes positifs ou négatifs.

9. Proposition et débat

1. Aucune motion autre que les motions d'urgence ne sera présentée à l'assemblée.
2. Les motions d'urgence sont soumises au président, qui détermine si une telle motion est considérée comme une urgence.
3. Lors de l'examen d'une motion, les membres qui souhaitent s'exprimer lèvent la main et contactent le moniteur du micro central pour être reconnus. Le président donnera la parole aux deux premières mains levées. Toutefois, si un membre qui lève la main a déjà pris la parole auparavant, le président peut le renvoyer vers le microphone central.
4. Toute méthode ou reconnaissance autre que le point 3 ci-dessus sera annoncée par le président.
5. Il y aura au maximum trois orateurs pour et trois orateurs contre pour chaque motion.
6. Il y aura au maximum deux orateurs pour et deux orateurs contre pour chaque amendement.
7. Le débat sur les motions et les amendements est limité à deux minutes pour les partisans et les opposants, ou à trois minutes si une dérogation est accordée par le président.

8. Pour gagner du temps sur un simple amendement à une motion recevable, le président peut demander à l'assemblée s'il y a des objections.
9. S'il n'y a pas d'objection, la proposition est modifiée pour inclure l'amendement.
10. Un membre votant ne peut prendre la parole sur deux motions ou amendements consécutifs, sauf si le nombre maximum d'orateurs n'a pas été atteint ou s'il est l'auteur de la motion.
11. Le premier orateur est toujours pro et est généralement l'auteur de la motion, à moins qu'il ne souhaite qu'un autre membre votant prenne la parole.
12. Un orateur au moins doit prendre la parole avant que la motion ne soit mise aux voix.

10. Questions sur les motions

1. Après le débat, la discussion, qui consiste à poser des questions à la présidence, est limitée à sept minutes et peut être prolongée par un vote à la majorité.
2. Un membre votant est autorisé à poser une question par motion, ainsi qu'une question complémentaire s'il a besoin d'éclaircissements.
3. Une motion de clôture du débat (question préalable) n'est recevable qu'après cinq minutes et requiert un vote des deux tiers.

Dernière adoption le 22 juin 2024.

Section 3 : Procès-verbaux des assemblées précédentes (en attente d'approbation)

PROJET - Procès-verbal de l'Assemblée de la Région virtuelle
Date de l'Assemblée : Samedi 22 juin 2024

Les noms ont été supprimés pour protéger les données personnelles, et les informations financières [entre parenthèses] ont été supprimées pour les protéger lorsqu'elles sont publiées sur le site web (domaine public).

NOTE : Le procès-verbal complet de l'assemblée, y compris les noms et les informations financières, sera fourni aux membres votants de l'assemblée par le biais d'un mot de passe après l'inscription.

Procès-verbal de l'Assemblée 1 de la Région virtuelle Samedi 22 juin 2024

RÉGION VIRTUELLE D' OUTREMANGEURS ANONYMES PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 2024 ASSEMBLÉE 1

Date : 22 juin 2024

Heure : 10 heures, heure de l'Est

Prière de la sérénité, lectures d'ouverture et discours d'ouverture

La prière de la sérénité a été suivie par les lectures d'ouverture et les remarques du président.

Appel de rôle

Le secrétaire et le data officer procèdent à l'appel nominal.

NOTE : Pour obtenir la liste des membres présents, veuillez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : data@oavirtualregion.org

Introduction du Parlimatrain et du moniteur de microphone central

Le président présente le parlementaire et le moniteur du micro central.

Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté sans objection.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée 2, 2023

Le procès-verbal de l'assemblée précédente est adopté sans objection.

Ordre du jour

L'ordre du jour par consentement est présenté.

L'amendement 4 du Manuel de politique générale a été supprimé.

Les amendements 6, 7 et 8 du Manuel de politique générale ont été adoptés par consentement mutuel.

Quorum

Le secrétaire et le data officer annoncent les résultats de l'appel nominal et le président déclare que l'assemblée a atteint le quorum.

Candidatures au poste de secrétaire

Le président annonce qu'il sera procédé à des nominations dans l'assemblée pour le poste de secrétaire.

Appel à l'ordre du jour

Le délégué à la protection des données informe la présidence que nous sommes censés adopter l'ordre du jour et appelle l'ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans objection.

Rapport du trésorier

Le trésorier a présenté un rapport sur la situation financière actuelle de la région.

Rappel au règlement - Comité de révision des procès-verbaux

Le moniteur du microphone central soulève une motion d'ordre au nom d'un membre votant. Il rappelle à la présidente que, conformément à l'article III du règlement, elle doit nommer un comité d'examen des procès-verbaux. La présidente accepte.

Nomination du comité d'examen des procès-verbaux

Deux représentants de Footsteps ont été nommés, ainsi que le nouveau secrétaire, pour faire partie du comité de révision des procès-verbaux.

Candidatures au poste de secrétaire

Le président annonce qu'il sera procédé à des nominations dans l'assemblée pour le poste de secrétaire. Aucune personne nommée à ce moment-là n'a accepté la nomination.

Aucune autre nomination n'a été reçue. Le président déclare que nous reviendrons sur les nominations plus tard au cours de la réunion.

Affaires nouvelles Motion 1 - Amendement au budget

Sandy C (trésorier de la région virtuelle) présente la motion. La motion est **adoptée** sans objection.

Affaires nouvelles Motion 2 - Comité d'interprétation

Le coordinateur des données de la région virtuelle présente la motion.

Amendement à la motion 2 sur les affaires nouvelles (amendement 1)

Un amendement a été présenté comme suit :

VIII. Comités

1. Le conseil d'administration déterminera les comités qui serviront la région virtuelle.
2. Ces comités seront réexaminés tous les 24 mois.
3. Chaque comité établira des lignes directrices internes, qui seront examinées par le conseil d'administration.
 - I. Les lignes directrices du comité sont documentées séparément et seront conservées par le comité.
 - II. Chaque comité se conformera au système de gestion des documents établi par le conseil d'administration de la Région virtuelle.

- III. Chaque comité se conformera à toutes les lignes directrices approuvées par le conseil d'administration.
4. Les comités actuels de la Région virtuelle sont les suivants : Statuts, Convention, Protection des données, Ressources numériques, Finances, Sensibilisation de l'intergroupe, **Langue d'interprétation et Littérature**, Information publique/Sensibilisation professionnelle (y compris Unité et diversité) et Douze étapes (y compris Atelier).

Un représentant d'OA Foot Steps propose l'amendement, qui est appuyé par un autre représentant d'OA Foot Steps.

Le vice-président de la région virtuelle a déposé un amendement à la motion que le président a jugé irrecevable.

Un représentant de Footsteps a tenté de demander que l'assemblée examine la motion en commission plénière. La présidente a décidé qu'elle autorisait l'assemblée à se rendre en commission plénière.

Le président de la commission du règlement propose à l'assemblée de se réunir en caucus pendant 3 minutes afin de parvenir à un consensus sur la formulation. Le président met l'assemblée à l'aise et place les personnes intéressées dans une salle de réunion. Au bout de 3 minutes, le président demande si un consensus a été atteint ; ce n'est pas le cas.

Le parlementaire conseille à la présidence d'utiliser la procédure "remplir le blanc". Le président utilise cette procédure et demande toutes les options.

Renvoi en commission

Un représentant d'OA Foot Steps présente une motion de renvoi en commission, cette commission devant être présidée par le coordinateur des données et tout membre votant de la région étant invité à en faire partie. Le comité travaillera sur le nom du comité de "traduction" et soumettra une motion à la prochaine Assemblée.

L'actuel comité de "traduction" resterait ad hoc jusqu'à la prochaine assemblée.

La motion est appuyée par un représentant d'OA Foot Steps.

La motion de renvoi en commission est **adoptée** sans objection.

NOUVELLES AFFAIRES MOTION 3 - FONDS DE SOUTIEN AUX DÉLÉGUÉS

Le trésorier de la région virtuelle présente la motion.

Amendement à la motion 3 sur les affaires nouvelles (amendement 1)

Un amendement a été présenté comme suit :

II Politiques financières

M. La région aide les comités d'entraide de la région à envoyer un représentant par comité d'entraide à la Conférence d'affaires des services mondiaux par l'intermédiaire du Fonds de bourses d'études pour les délégués de la région virtuelle.

1. La limite des fonds mis en réserve est celle de la ligne "Fonds de soutien aux délégués" dans le budget annuel de chaque année.
2. La préférence sera donnée aux nouveaux organismes de service.
3. Les candidatures ne seront acceptées que pour les organismes de service qui ne pourraient pas envoyer de représentant.
- ~~4. Les organismes de service qui demandent et reçoivent des bourses de la Région pour la WSBC doivent avoir au moins un représentant régional inscrit et un suppléant pour chaque assemblée avant et après la WSBC pour laquelle ils reçoivent des fonds. Le représentant inscrit et le suppléant auront été enregistrés à l'assemblée et eux~~

~~ou un autre représentant de l'organisme de service devront être actifs au sein d'un comité de la région. Les organismes de service qui en sont à leur première année d'enregistrement sont exemptés de cette politique.~~

4. Les organismes de service qui demandent et reçoivent des bourses WSBC de la région doivent avoir :
 - i. Au moins un représentant régional enregistré.
 - ii. Au moins un représentant suppléant.
 - iii. Ces représentants doivent être en place pour chaque assemblée avant et après la WSBC pour laquelle des fonds sont reçus.
 - iv. Le représentant inscrit et son suppléant doivent être enregistrés lors de l'assemblée.
 - v. Ces personnes ou un autre représentant de l'organisme de service doivent siéger activement dans un comité de la région.
 - vi. Les organismes de service qui en sont à leur première année d'enregistrement sont exemptés de cette politique.

Sharlotte G (OA Foot Steps) propose l'amendement, que Renee D (OA Foot Steps) appuie.

Il n'y a pas eu de débat sur l'amendement.

Le président demande des questions, qui sont posées et auxquelles il est répondu.

L'amendement est **adopté** sans objection.

Nouvelles affaires Motion 3 telle qu'amendée

II Politiques financières

- N. La région aide les comités d'entraide de la région à envoyer un représentant par comité d'entraide à la Conférence d'affaires

des services mondiaux par l'intermédiaire du Fonds de bourses d'études pour les délégués de la région virtuelle.

1. La limite des fonds mis en réserve est celle de la ligne "Fonds de soutien aux délégués" dans le budget annuel de chaque année.
2. La préférence sera donnée aux nouveaux organismes de service.
3. Les candidatures ne seront acceptées que pour les organismes de service qui ne pourraient pas envoyer de représentant.
4. Les organismes de service qui demandent et reçoivent des bourses WSBC de la région doivent avoir :
 - i. Au moins un représentant régional enregistré.
 - ii. Au moins un représentant suppléant.
 - iii. Ces représentants doivent être en place pour chaque assemblée avant et après la WSBC pour laquelle des fonds sont reçus.
 - iv. Le représentant inscrit et son suppléant doivent être enregistrés lors de l'assemblée.
 - v. Ces personnes ou un autre représentant de l'organisme de service doivent participer activement à un comité de la région.

Les organismes de service qui en sont à leur première année d'enregistrement sont exemptés de cette politique.

Le président reprend le débat sur la motion principale. Il n'y a pas de débat.

Le président demande s'il y a des questions. Des questions sont posées et des réponses y sont apportées.

Affaires nouvelles La motion 3, telle qu'amendée, a été **adoptée** sans objection.

Nouvelles affaires Motion 5 - Plate-forme Zoom

FORMULATION PROPOSÉE

IX. ~~Plate-forme de réunion de la région virtuelle~~ Lignes directrices et procédures d'utilisation du compte Zoom

1. L'utilisation de la ~~plateforme de réunion de la~~ Région virtuelle ~~est Zoom~~ Les comptes sont gérés par le conseil d'administration de la Région virtuelle et limités à : Conseil d'administration de la Région virtuelle, comités, sous-comités, organismes de service et réunions enregistrées dans le but de conduire les affaires d'OA ou les événements de rétablissement d'OA.
2. Le conseil d'administration de la Région virtuelle désignera un administrateur Zoom chargé de gérer la programmation des salles et les paramètres de Zoom. L'administrateur Zoom tiendra à jour le calendrier de la Région virtuelle avec des liens vers les réunions Zoom programmées.
3. Toute autre utilisation du compte Zoom est laissée à l'appréciation du président et du conseil d'administration de la région virtuelle. Les organismes de service n'appartenant pas à la Région virtuelle peuvent demander à utiliser les comptes de la plate-forme Zoom ; cette utilisation est laissée à l'appréciation du conseil d'administration de la Région virtuelle.
4. Les organismes de service de la Région virtuelle qui ont accès aux comptes Zoom de la plate-forme de réunion de la Région virtuelle devront verser une contribution pour l'utilisation de l'espace de réunion.
5. La disponibilité du compte Zoom de la plate-forme de réunion de la région virtuelle se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi, les réunions du conseil d'administration de la région virtuelle et des comités de la région virtuelle ayant la priorité.
6. Aucun membre ou groupe ne peut utiliser les comptes Zoom

~~de la salle à d'autres fins que les affaires d'OA ou les événements de récupération d'OA.~~

7. En cas d'utilisation abusive des comptes Room Zoom, le code sera immédiatement modifié et tous les utilisateurs enregistrés en seront informés.
8. Toute utilisation abusive ~~d'une salle ou des~~ comptes Zoom de la plate-forme de réunion de la région virtuelle sera portée à la connaissance du conseil d'administration, qui envisagera alors des mesures appropriées pouvant inclure la suppression des autorisations de service et de l'accès au service des comptes Zoom de la plate-forme de réunion de la région virtuelle, ainsi que la nécessité de suivre une formation sur l'utilisation correcte des comptes Zoom de la plate-forme de réunion de la région virtuelle.

Protocole VRMP Zoom Politiques et procédures

- ~~1. Des réunions programmées permettront de former des opérateurs de tableaux de bord agréés.~~
1. Au moins deux ~~opérateurs de tableau de bord~~ Zoom hôtes/co-hôtes doivent être présents à toutes les réunions prévues, l'un d'entre eux étant désigné comme hôte principal.
2. Si la réunion est importante, il est préférable d'avoir au moins trois ~~opérateurs de tableau de bord, hôtes/co-hôtes Zoom.~~
3. Après avoir utilisé les comptes Zoom de la plateforme de réunion de la région virtuelle, la réunion doit être clôturée par l'hôte Zoom principal en sélectionnant "terminer la réunion pour tous".
4. ~~Avant d'autoriser tout enregistrement, l'hôte principal, les hôtes de Zoom et les co-hôtes doivent~~ avoir reçu une formation sur la protection des données de la part du coordinateur des données ~~ou du comité et avoir signé une décharge indiquant qu'ils comprennent les implications de l'enregistrement en ce qui concerne la protection des données et d'autres questions de ce type. L'administrateur de Zoom et~~

son équipe sont chargés d'organiser avec le coordinateur des données le stockage et la distribution des enregistrements.

~~5. Les enregistrements des réunions d'affaires de la région virtuelle, y compris les assemblées, les conventions, les réunions du conseil d'administration et les réunions des comités, peuvent être sauvegardés dans le nuage en le notifiant au coordinateur des données.~~

Le président du comité numérique de la région virtuelle présente la motion.

Il n'y a pas eu de débat.

Le président demande des questions. Des questions sont posées et des réponses y sont apportées.

La motion est adoptée sans objection.

Nouvelle affaire Motion 6 - Rôle du coordinateur des données

FORMULATION PROPOSÉE

D. Coordinateur des données

- ~~1. Il gère les systèmes et les politiques de la région en matière de protection et de gestion des données personnelles de tous les membres du service et des visiteurs de la région, dans l'intérêt de la transmission du message, en particulier :~~
 - ~~a. Il supervisera les volontaires du service pour gérer tous les courriels de masse envoyés par la région.~~
 - ~~b. Assurer le transfert, le stockage et la suppression (dans les délais requis) de grandes quantités de données à caractère personnel, telles que celles provenant de la convention de la région.~~

- ~~c. Examiner les règlements mondiaux avec un comité et proposer des mises à jour des politiques et procédures des régions virtuelles.~~
- ~~d. Évaluer les technologies conviviales et abordables afin de s'aligner sur les pratiques mondiales en matière de protection de la vie privée et des données.~~
- ~~e. Former les présidents de comités et les membres des comités à l'utilisation des pratiques mondiales en matière de protection de la vie privée et des données, ainsi que des technologies associées.~~
- ~~f. Superviser les communiqués créatifs pour les soumissions aux produits numériques de la région, les communiqués des conférenciers et d'autres nouvelles formes qui pourraient être développées.~~
- ~~g. Superviser la protection globale de la vie privée et des données des technologies numériques et former les nouveaux utilisateurs à l'utilisation des systèmes sécurisés et des comptes associés.~~
- ~~h. Superviser l'inscription à tous les événements de la région virtuelle et veiller à ce que les conférenciers, les bénévoles et le matériel créatif soient dûment autorisés à s'exprimer.~~
- ~~i. Administrer la plateforme de réunion de la région virtuelle, ce qui inclut, mais ne se limite pas à
 - ~~i. Approbation et signature des personnes recevant des fonctions administratives telles que le code d'hôte.~~
 - ~~ii. Tient à jour une liste d'adresses électroniques de tous les utilisateurs enregistrés disposant de fonctions administratives.~~
 - ~~iii. Modifie l'accès aux fonctions administratives si nécessaire et en informe les utilisateurs.~~
 - ~~iv. Supprime régulièrement tous les enregistrements.~~~~

~~v. Il peut nommer des assistants en fonction des besoins.~~

~~2. Gérer la collecte et l'archivage des documents exécutés et assurer la liaison avec le conseil d'administration de la région virtuelle, le cas échéant.~~

~~3. Veille au respect de toutes les procédures décrites dans la politique globale en matière de données et de pratiques de protection des données qui ont été approuvées. Ces documents sont disponibles sur le site web de la Région virtuelle à l'adresse suivante :~~

~~https://oavirtualregion.org/vr_privacy_data_protection/~~

~~:~~

~~4. Coordonne son action avec celle du secrétaire du conseil d'administration si nécessaire.~~

1. Examine et comprend les principes fondamentaux qui sous-tendent les réglementations actuelles en matière de protection des données personnelles des membres d'OA ; ces principes doivent être appliqués par le coordinateur des données et constituer le fondement et l'axe de son travail.

2. collabore avec le comité de protection des données pour mettre à jour les politiques et procédures de la région en matière de protection des données et de sécurité de l'information, conformément à la réglementation applicable à la région.

3. collabore avec le comité de protection des données pour superviser et garantir la bonne gestion des données à caractère personnel collectées au nom de la région, y compris le traitement limité, le stockage, l'archivage et la suppression de ces données à caractère personnel.

4. Évalue et supervise les technologies utilisées par le RV pour s'aligner sur les principes de protection des données et sur le principe d'anonymat de l'OA.

5. Administer les protocoles de formation concernant les procédures et pratiques de protection des données et l'utilisation des technologies associées.
6. Coordonne et travaille avec d'autres responsables et avec le comité de protection des données.
7. Autres tâches assignées.

Cette motion a été adoptée par consentement mutuel.

Affaires nouvelles Motion 7 - Rôle du secrétaire

FORMULATION PROPOSÉE

V. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

C. Secrétaire

3. En outre, le secrétaire

- ~~a. Tenir à jour une liste de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, comprenant notamment leur nom, leur numéro de téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.~~
- a. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.

Cette motion a été adoptée par consentement mutuel.

Affaires nouvelles Motion 8 - Quorum

FORMULATION PROPOSÉE

ARTICLE VII - RÉUNIONS D'AFFAIRES

Section 4 - Quorum

Lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle, la présence d'un quart des personnes ayant le droit de participer et s'étant inscrites auprès du secrétaire pour voter à l'assemblée (conformément à l'article III, section 1, du présent règlement) est nécessaire pour tenir une assemblée.

Cette motion a été adoptée par consentement mutuel.

VEUILLEZ NOTER : Cette motion a été adoptée en tant qu'amendement au Manuel de politique générale, alors qu'il s'agit d'un amendement au règlement intérieur. La catégorisation incorrecte a été identifiée et reconnue. Cette correction est essentielle pour maintenir l'exactitude et l'intégrité de nos dossiers et garantir que tous les membres sont informés.

Nouvelles affaires Motion 4 - Rôle de la vice-présidence

FORMULATION PROPOSÉE

V. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

B. Vice-président

1. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
- ~~2. Tenir à jour le calendrier de la région virtuelle et rendre compte de l'utilisation de la plateforme médiatique de la région virtuelle.~~
2. Autres tâches assignées.

Cette motion a été retirée de l'ordre du jour du consentement.

Le vice-président de la région virtuelle présente la motion.

Amendement à la motion 4 sur les affaires nouvelles (amendement 1)

Un amendement a été présenté comme suit :

FORMULATION DE L'AMENDEMENT

1. Vice-président
 - i. ~~Tenir à jour le calendrier de la région virtuelle et rendre compte de l'utilisation de la plateforme médiatique de la région virtuelle.~~
 - I. Le rôle principal du vice-président est de promouvoir la communauté, la collaboration et l'unité entre les membres, les organismes de service et la région.
 - ii. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
 - iii. Autres tâches assignées.

Un représentant d'OA Foot Steps a proposé la motion, qui a été appuyée par un autre représentant d'OA Foot Steps.

La motion est débattue.

Rappel au règlement : La motion est-elle recevable ?

Un représentant d'OA Foot Steps demande si l'amendement est recevable.

Le président consulte le parlementaire et décide que la motion est recevable.

Amendement à la motion 4 sur les affaires nouvelles (amendement 1)

Le président poursuit le débat sur l'amendement.

Le président demande s'il y a des questions ; il n'y en a pas.

Le président met le vote aux voix. 19 voix pour. 16 non. **Adoption de la motion 4 (amendement 1)**

Nouvelles affaires Motion 4 telle qu'amendée

MOTION COMME AMENDEMENT

2. Vice-président
 - II. **Le rôle principal du vice-président est de promouvoir la communauté, la collaboration et l'unité entre les membres, les organismes de service et la région.**
 - i. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
 - ii. Autres tâches assignées.

Le président reprend le débat sur la motion principale. Il n'y a pas d'autre débat sur la motion.

Le président demande et répond aux questions.

Proposition de prolongation

Un représentant d'OA Foot Steps propose de prolonger la réunion de 30 minutes. Le président juge cette demande irrecevable, la réunion étant prévue jusqu'à 16 heures (heure de l'Est).

Nouvelles affaires Motion 4 telle qu'amendée

MOTION COMME AMENDEMENT

3. Vice-président
 - I. **Le rôle principal du vice-président est de promouvoir la communauté, la collaboration et l'unité entre les membres, les organismes de service et la région.**
 - i. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
 - ii. Autres tâches assignées.

Le président continue de répondre aux questions.

Le président met le vote aux voix. 23 voix pour. 11 non. **Adoption de la motion 4** telle que modifiée

Nominations au poste de secrétaire

Le président reprend le processus de nomination du secrétaire.

Un représentant d'OA Foot Steps a refusé la nomination précédente.

Le président appelle à d'autres nominations.

Le secrétaire de la région virtuelle a proposé un représentant de l'intergroupe virtuel masculin. Cette candidature a été refusée.

Le Trésor de la Région virtuelle a désigné l'un des traducteurs. Ils ont demandé du temps pour consulter leur parrain.

Le secrétaire de la région virtuelle a proposé un membre du comité de la convention de la région virtuelle. Cette candidature a été refusée.

Un représentant d'OA Foot Steps a proposé la candidature du président du comité du règlement intérieur de la région virtuelle. Cette candidature a été refusée.

Le vice-président de la commission des droits de l'homme a proposé la candidature d'un représentant d'OA Rainbow. La candidature a été refusée

Amendement 1 du règlement intérieur

Le président du comité du règlement intérieur de la région virtuelle présente la motion.

La motion est débattue.

Le président appelle les questions et y répond.

Le président met le vote aux voix. 10 votes positifs. 22 non.
Amendement 1 du règlement intérieur **Défendu**

Modification du règlement intérieur 1a

Le président du comité du règlement intérieur de la région virtuelle a retiré l'amendement 1a du règlement intérieur en raison du rejet de l'amendement 1 du règlement intérieur.

Nominations au poste de secrétaire

Le président demande à la candidate traductrice si elle est prête à accepter la nomination. Elle répond par l'affirmative.

Le président l'invite à s'adresser à l'assemblée, ce qui sera suivi de questions de l'auditoire.

Elle a été élue sans opposition.

Le président met le vote aux voix. 32 votes positifs. 0 non. Elle est **élue.**

Cérémonie du point vert

Une cérémonie de reconnaissance des points verts a été organisée.

Fermeture

L'assemblée a été clôturée par des annonces et la prière de la sérénité.

Section 4 : Candidatures au conseil d'administration

Il s'agit des candidatures expurgées (données personnelles supprimées).
Les demandes originales seront mises à la disposition des membres inscrits.

Vice-président

Vice-président 1

Organisme de service actuel

VR

Années de participation à Overeaters Anonymous

6

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les statuts de la région virtuelle, article V - Le conseil d'administration de la région virtuelle.

Brève description de l'histoire de l'OA

J'ai rejoint OA en septembre 2018 après avoir vécu une expérience de mort imminente qui m'a permis d'être divinement inspirée pour me rétablir et poursuivre l'œuvre de Dieu.

Résumé de votre service OA

Actuellement : Vice-président du Conseil de la RV ; liaison du Conseil de la RV avec PIPO/UWD et avec le Comité des ressources numériques de la RV ; créateur et président d'un nouveau projet de RV : L'entretien, qui implique un événement spécial mensuel de type talk-show pour mettre en lumière divers organes de service de RV et des groupes de discussion spécifiques ; rédacteur du bulletin d'information de RV ressuscité dont la publication est prévue pour le 1er octobre 2024 ;

Président du WUIG de la région 6, président du comité des événements spéciaux et du comité du 12e pas au sein du Greater NY Metro IG de la région 6. Services rendus à OA : Rédacteur en chef de la prochaine édition du quotidien OA's For Today ; administrateur du Greater New York Metro IG ; représentant du Meeting IG pour la réunion quotidienne de 7h15 à New York ; président des publications pour le Greater NY Metro IG et pour WUIG ; délégué de la WSBC ; représentant de l'assemblée de la région 6 ; président de la sous-commission PIPO de la WSBC ; membre du VR Digital Resources Committee ; et représentant du Meeting IG pour plusieurs réunions de WUIG.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au poste

Je connais le poste, puisque je l'ai déjà occupé, et j'ai hâte de développer ce que j'ai entrepris. J'ai eu des expériences réussies en suivant la direction de Dieu pour le service d'OA, y compris la conception et la présidence d'une retraite en personne en décembre 2022 pour WUIG, et la création et l'organisation de plusieurs événements uniques d'OA. Compétences en matière de rédaction, d'édition et de relecture ; expérience de la supervision et de la création d'événements spéciaux uniques ; expérience du comité PIPO/UWD, ayant coprésidé le comité du RV, et ayant siégé aux comités PIPO avec le Service mondial et avec la Région 6.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

J'ai tendance à bien travailler et à bien jouer avec les autres, car j'ai grandi dans une grande famille élargie. Comme les membres de notre conseil d'administration, chacun de mes quatre frères et sœurs et mes deux parents sont/étaient brillants, ont réussi et ont travaillé ensemble comme une équipe depuis le premier jour. Je m'épanouis dans des environnements où je peux apprendre des autres qui m'inspirent. Ayant été professeur d'université, j'ai l'habitude de synthétiser des informations provenant de groupes de personnes et d'aider simplement et efficacement à mettre en œuvre ce qui est pour le bien du groupe dans son ensemble. Dieu me gratifie souvent de moyens novateurs pour atteindre mes objectifs.

Pourquoi voulez-vous être membre du conseil d'administration de la Région virtuelle ?

Je veux rester vice-président et continuer à aider à construire et à unifier la région virtuelle, car je crois que la région virtuelle deviendra la région la plus grande et la plus forte d'OA, dépassant de loin les autres régions et absorbant des groupes d'autres régions. En conséquence, et comme le montre l'ampleur de la croissance de la région en peu de temps depuis sa création, je veux faire partie intégrante du soutien du conseil d'administration, en continuant à travailler pour le plus grand bien d'OA. Au fur et à mesure que notre région se développe, il sera de plus en plus vital que les réunions, les intergroupes, les groupes de discussion spécifiques, les conseils de service et les organismes de service non seulement connaissent l'existence des uns et des autres, mais aient également de nombreuses occasions de contribuer à transmettre le message ensemble.

Ressusciter le bulletin d'information de la RV et créer la nouvelle série d'événements, The Interview, ne sont que quelques-uns des projets que je crois que Dieu me confiera pour fortifier notre région avec l'aide et le soutien du conseil d'administration de la RV.

Je suis également passionnée par l'aide que je peux apporter à la présidente et aux membres du conseil d'administration de la commission des droits de l'homme.

Unis dans le rétablissement, la croissance et le service, nous sommes l'avenir des Outremangeurs Anonymes.

Date de la demande

18 août 2024

Fonction au sein du conseil d'administration

Vice-président 2

Organisme de service actuel

Les pas de l'OA

Années de participation à Overeaters Anonymous

3.8

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les statuts de la région virtuelle, article V - Le conseil d'administration de la région virtuelle.

Brève description de l'histoire de l'OA

J'ai l'impression d'avoir été un mangeur compulsif pratiquement toute ma vie. Cela a commencé lorsque j'étais jeune enfant, mais j'ai vraiment perdu le contrôle de la situation au cours des dix années qui ont précédé ma participation au programme. Après quelques tentatives timides de participation aux OA pendant de nombreuses années, je me suis retrouvée à nouveau désespérée par mon poids et l'état de ma santé physique, spirituelle et mentale. Je ne vivais pas. Et j'ai décidé de changer cela. Je me sentais limitée à tous points de vue et je ne savais pas vers qui me tourner pour obtenir de l'aide. Mais ma puissance supérieure savait où j'avais besoin d'être et, en novembre 2020, j'ai assisté à ma première réunion OA zoom et j'ai immédiatement su que j'étais au bon endroit. J'ai tout de suite trouvé un parrain, élaboré un plan alimentaire qui me convenait et, ce faisant, je me suis rétablie physiquement, émotionnellement et spirituellement. Il me reste encore du chemin à parcourir pour atteindre un poids "sain", mais j'ai réussi à perdre plus de 100 livres, à gagner en confiance, à nouer des amitiés et à me sentir utile. La chose la plus importante que j'ai gagnée, c'est le rétablissement et la sérénité. J'adore ce programme et je suis très reconnaissante de m'avoir redonné la vie.

Résumé de votre service OA

Ayant participé à OA dans le passé et n'ayant pas eu beaucoup de succès, je savais que je devais faire tout ce qui était possible pour changer cela si je voulais me rétablir. Lorsque je suis revenu au programme à la fin du mois de novembre 2020, j'ai commencé à assister à des réunions de zoom où l'on m'a présenté la région virtuelle par le biais d'OA Foot Steps. Comme je savais que je devais faire les choses complètement différemment cette fois-ci, j'ai trouvé une marraine et je lui ai dit que j'étais prêt à faire tout ce qu'il fallait. Elle m'a recommandé de m'impliquer d'une manière ou d'une autre dans le service. Ainsi, malgré mon anxiété sociale et mon incroyable dose de doute, surtout en tant que personne handicapée, je n'avais aucune idée de ce que je pouvais faire. Mais, dès les trois premières semaines de mon retour, j'ai commencé à accueillir les nouveaux arrivants et à assurer la sécurité lors d'une réunion. Peu de temps après, j'ai commencé à rendre service chaque fois que je le pouvais. J'ai rapidement su que le service était la clé pour moi. Le service a changé la donne et je l'ai beaucoup aimé. Voici une liste de quelques-uns des services que j'ai rendus :

Parrain

Président actuel de l'Intergroupe virtuel d'OA

Foot

Steps

Secrétaire précédent de l'Intergroupe d'OA Foot Steps

Service au niveau de la réunion - animation, prise de parole, sécurité, partage d'écran, J'ai fait et je continue à faire tout ce qui est nécessaire au niveau de la réunion

Représentant de l'intergroupe pour OA Foot Steps

Membre du comité de sécurité d'

OA Foot Steps Membre du comité de la 12e étape d'OA

Foot Steps Membre du comité des statuts d'OA Foot Steps

Conférencier à la convention/aux ateliers

Co-facilitateur de plusieurs études d'étapes de 15 semaines

Représentant de l'assemblée de la région virtuelle à plusieurs reprises

Ancien président du comité de la région virtuelle de PI/PO

Délégué à la conférence d'affaires de l'Entraide mondiale à deux reprises

Co-président du sous-comité de la conférence d'affaires de l'Entraide mondiale sur l'unité et la diversité

Représentant de l'assemblée de la région 2 à plusieurs reprises

Représentant de la réunion de l'intergroupe de l'Inland Empire

Membre de la communauté de la diversité de la Région 2

Membre de plusieurs comités de la Région virtuelle, de la Région 2 et d'OA Foot Steps

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au poste

En tant que présidente d'un intergroupe, j'ai beaucoup appris sur le travail avec les autres, l'organisation, la gestion du temps et le fait de diriger avec mon cœur.

Je travaille bien avec les autres

Solides compétences en matière de communication

Prêt à aider partout où c'est nécessaire

Maîtrise du zoom

Connaissance approfondie de Google Docs

J'apprends la technologie assez facilement

J'ai également une forte volonté d'apprendre

Expérience de l'élaboration d'ordres du jour et de la préparation de procès-verbaux

Expérience de l'animation de réunions d'Intergroupe

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

Les compétences et l'expérience que j'apporte au conseil d'administration :

Plus de 3 ans d'expérience au sein du conseil d'administration d'OA Foot Steps

Une année d'expérience en tant que secrétaire de l'Intergroupe OA Foot Steps et de travail en étroite collaboration avec le conseil d'administration.

Président actuel d'OA Foot Steps, depuis environ 2 ans.

Je travaille bien avec les gens. Et je donne facilement la priorité aux principes plutôt qu'aux personnalités.

Bonne capacité à recevoir des instructions et à déléguer des tâches si nécessaire.

La capacité de reconnaître quand j'ai fait une erreur. J'ai ensuite tiré les leçons de ces occasions.

J'ai appris la patience et l'acceptation et je suis très ouverte aux idées des autres.

Étudier régulièrement les étapes, les traditions et les concepts.

J'applique le programme OA dans tous les aspects de ma vie, tous les jours, un jour à la fois, au mieux de mes capacités.

Pourquoi voulez-vous être membre du conseil d'administration de la Région virtuelle ?

J'ai l'impression d'avoir grandi dans la région virtuelle des OA. J'ai servi la région d'une manière ou d'une autre pendant plus de trois ans, soit dans un intergroupe de la région, soit au sein d'un comité de la région virtuelle. J'ai été représentant d'intergroupe, puis secrétaire de mon intergroupe. Ces deux dernières années, j'ai eu le privilège d'en être la présidente. Cette fonction a renforcé mon rétablissement. Le service est ce qui a toujours manqué dans ma vie. Faire partie d'OA et trouver un foyer au sein de la région virtuelle d'OA Foot Steps a été l'une des plus grandes joies de ma vie. Servir et aider les gens à ce niveau n'est qu'une petite façon d'essayer de rendre le cadeau qu'OA m'a fait... ma vie. Et je pense que siéger au conseil d'administration me donnerait l'occasion de le faire à un autre niveau.

J'aimerais beaucoup continuer à servir la région en rejoignant le conseil d'administration et continuer à faire de la région un espace diversifié et accueillant de rétablissement, de service, de camaraderie et d'apprentissage en mettant en pratique les traditions et les principes d'OA dans tout ce que nous faisons.

Faire partie du conseil d'administration offrirait une telle expérience d'apprentissage et une occasion d'aider les autres d'une manière dont je rêve. Ce que j'ai appris depuis que je suis dans les pas d'OA n'a pas de prix. Et j'espère apporter cette expérience au conseil d'administration de la région virtuelle. Il est important de suivre les directives et les règles, mais diriger avec amour, respect et compréhension des autres est, à mon humble avis, la directive la plus importante de toutes. Je serais ravie de siéger au conseil d'administration de cette formidable région, si vous le jugez bon.

Je vous remercie pour les opportunités qui m'ont déjà été offertes. Je vous en serai toujours reconnaissante.

Date de la demande

16 septembre 2024

Secrétaire (aucune candidature reçue au préalable -

nominations de l'assemblée)

Coordinateur numérique

Poste :

Coordinateur numérique

Organisme de service actuel

Région virtuelle

Années de participation à Overeaters Anonymous

19

Qualifications

Je confirme que je possède toutes les qualifications énumérées ci-dessus et définies dans les statuts de la région virtuelle, article V - Le conseil d'administration de la région virtuelle.

Brève description de l'histoire de l'OA

J'ai rejoint les mangeurs anonymes en octobre 2004. Je suis abstinent depuis le début. J'ai suivi les étapes.

J'ai actuellement perdu environ 45 livres par rapport à mon poids maximal. J'ai parrainé des personnes. J'ai un compagnon de route avec qui je prends des nouvelles. J'assiste principalement à des réunions virtuelles, bien que je sois toujours impliquée dans mon Intergroupe terrestre.

Résumé de votre service OA

J'ai été secrétaire de séance, trésorier et président de l'Intergroupe de ma région. J'ai été représentante de la région 6 au sein de l'Intergroupe de mon pays. Je suis coordinatrice numérique de la région virtuelle depuis environ un an.

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au poste

Je suis un avocat en propriété intellectuelle à la retraite. J'ai une double formation universitaire. Je connais un grand nombre de logiciels, notamment Microsoft office, divers programmes Google, divers programmes Adobe, Auto desk, Maya, diverses plateformes de médias sociaux, Quickbooks,

Compétences et expérience que vous pouvez apporter au conseil d'administration

Je suis un excellent écrivain. Je suis également artiste et actrice.

Il fut un temps où j'étais un programmeur informatique professionnel. J'ai récemment suivi un cours sur Java.

J'ai suivi un cours de comptabilité lorsque j'étais à la faculté de droit.

Je suis mère d'enfants ayant des besoins spéciaux. J'ai géré une maison de repos au domicile de ma mère pendant sa dernière maladie, en coordonnant des personnes provenant d'au moins cinq agences différentes.

Je parle couramment le français. J'ai une connaissance pratique de l'espagnol. J'ai suivi des cours de russe à l'université, mais je ne considère pas que je les parle couramment.

J'ai également été actif dans d'autres associations à 12 étapes.

Pourquoi voulez-vous être membre du conseil d'administration de la Région virtuelle ?

Je siège au conseil d'administration depuis environ un an et j'ai l'impression que je commence tout juste à comprendre ce qui se passe. J'aimerais avoir plus d'opportunités d'évoluer dans ce poste.

Date de la demande

11 septembre 2024

Administrateur - aucune candidature n'a été reçue pour le poste d'administrateur. Nous n'acceptons pas de candidatures de l'assemblée pour ce poste.

Section 5 : Ordre du jour des consentements

L'ordre du jour comprendra des questions de routine ou non controversées. Le président détermine les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour des questions en suspens. Tout membre votant peut demander qu'un point de l'ordre du jour soit examiné séparément. L'adoption de l'ordre du jour des questions en suspens requiert un vote des deux tiers.

Le président a déterminé que les points suivants sont à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Région virtuelle 2 2024 :

Affaires nouvelles Propositions :

Affaires nouvelles Motion 3 : Fonctions du secrétaire.

Section 6 : Rapports du conseil d'administration

Rapport de la présidence - Assemblée 2 2024

Merci à tous nos membres, aux réunions, aux intergroupes, aux bénévoles des services régionaux et aux membres des commissions, aux secrétaires, vice-présidents et présidents des commissions et sous-commissions, aux représentants, au conseil d'administration et à l'administrateur.

L'engagement de service des régions n'est rien moins qu'extraordinaire. Vous savez ce que cela signifie. Nous allons maintenant demander à tous nos membres, réunions et organismes de service de continuer à soutenir la région dans sa croissance et dans la transmission du message - au niveau de la région, de votre organisme de service et de vos réunions -.

Veillez consulter tous les rapports du conseil d'administration, des comités et des administrateurs,

Nous vous invitons à réfléchir à ce que votre organisme de service ou votre réunion peut faire pour soutenir nos comités - et à nous faire savoir comment nous pouvons mieux vous soutenir.

Nous continuons d'augmenter le nombre de réunions, nos activités de sensibilisation et nos ateliers soutiennent et attirent les nouveaux arrivants et les personnes en voie de rétablissement. En tant que président de région, je crois que je n'ai pas réussi à fixer des objectifs réalisables depuis la dernière assemblée. Et dans l'ensemble, il y a un problème dans le message à l'intérieur et à l'extérieur d'OA qui n'est pas efficacement transmis au niveau des réunions - par toutes les réunions. Nous avons eu des incidents troublants avec des réunions non affiliées, mais ces réunions fournissent un soutien financier important et, dans certains cas, soutiennent les membres d'OA. Travaillons ensemble pour :

soutenir, renforcer et développer nos membres, nos réunions, nos intergroupes et nos comités d'entraide !

Mise à jour et révision des objectifs stratégiques

Soutenir, renforcer et développer nos membres, nos réunions et nos intergroupes.

1. Atteindre les nouveaux arrivants et augmenter le nombre de membres dans tous nos groupes tout en soutenant la croissance de groupes diversifiés et spécifiques afin qu'ils se développent au sein d'OA. Donner aux membres, aux groupes et aux organismes de service les moyens de mener des activités d'information publique et de sensibilisation professionnelle grâce aux ressources du programme Transmettre le message.

Objectifs principaux

Demander aux professionnels de l'action sociale et des relations publiques de l'Intergroupe, en coordination avec le président, d'assister à au moins 4 organes de service pour présenter les outils "Carry The Message" sur le site web.

- 1) Le renouvellement de l'Intergroupe accueillera la première partie d'une série d'ateliers Carry the Message pour les responsables de réunions, les représentants d'intergroupes et les officiers (tout membre peut y participer). -- L'objectif est d'atteindre une participation de 65 % de nos organes de service avec 2 représentants et 10 % de nos réunions avec des représentants. D'autres ateliers seront organisés lors de la convention. Collaboration avec le comité de traduction et d'interprétation pour s'assurer que des copies numériques sont disponibles en grec, en français et en espagnol.
- 2) Les membres et les réunions des Intergroupes de la région répartissent les cas où je dois adresser quelqu'un à OA entre 150 nutritionnistes, 150 médecins, 50 dentistes, 50

infirmières/infirmiers, 100 psychologues ou travailleurs sociaux, 25 établissements de santé universitaires pour les doyens des départements concernés et 50 membres du clergé.

- 3) Une rencontre avec le président pour tous les membres afin de discuter de l'utilisation des outils de sensibilisation dans le cadre de l'atelier "Transmettre le message".
 - 4) Soutenir l'action de sensibilisation des professionnels des relations publiques en organisant les 3 journées portes ouvertes prévues en 2025 et les 20 réunions de nouveaux arrivants à la convention. L'objectif est d'ajouter des publicités Google à but non lucratif, de distribuer des imprimés affichés par les membres dans 100 lieux physiques pour chaque événement de sensibilisation, de soutenir l'action de sensibilisation auprès des organisations professionnelles, d'ajouter une nouvelle plateforme de médias sociaux en soutenant le comité des ressources numériques.
2. Soutenir la fidélisation des membres par l'élaboration de modèles d'études par étapes, de meilleures pratiques et d'ateliers de parrainage, d'études sur les traditions, de littérature et de podcasts. Aborder les questions d'équité dans la disponibilité de la littérature et le maintien de la langue. Abstinence et prévention des rechutes - rencontrer le président réunion et groupes abstinence web

Objectifs principaux

- 1) Organiser deux ateliers de 17 semaines et des guides d'étude (lancement en octobre et poursuite de l'assemblée).
- 2) Collaborer avec la région 10 sur l'atelier Steps Traditions Concepts
- 3) Collaborer avec 12 Step Within digital et convention en veillant à ce que des ateliers sur le parrainage, la prévention de la rechute et l'abstinence soient organisés au niveau régional.

4) Renouvellement intergroupe Le deuxième atelier portera sur la manière dont les organismes de service et les réunions peuvent soutenir le parrainage, l'abstinence et la prévention des rechutes.

5) Collaboration avec nos comités pour soutenir la traduction des 30 questions du kit de parrainage en brochure numérique disponible en grec, espagnol et français, soutenir la traduction neutre en espagnol de l'atelier et du guide d'étude des semaines OA 12 & 12 et Green 15 lors de la prochaine assemblée.

6) Développer une plateforme numérique multilingue pour la vente de littérature qui encourage la fraternité, la sensibilisation des nouveaux arrivants et les ventes.

3. Nous renforçons nos organes de service en révisant le renouvellement intergroupe et nous développons de nouvelles méthodes et actions de sensibilisation.

Objectifs

100Un lien internet sera. sera fourni dans la mise à jour de ce rapport.

Dates de l'atelier sur le renouvellement de l'intergroupe Il y aura 3 sessions supplémentaires

A) Atelier sur les concepts des traditions des services existants

B) Tout sur OA - les nombreux documents, brochures et liens Internet qui peuvent être utilisés régulièrement pour soutenir la réunion seront mis en avant.

C) Meilleures pratiques pour l'inventaire des réunions et des corps de service - comment renouveler votre intergroupe, augmenter le service, la rétention des membres et l'abstinence, et soutenir la 7e tradition.

2) Foire régionale - La date sera annoncée lors de l'assemblée - sensibilisation des réunions non affiliées - l'objectif est que 10 % des réunions non affiliées participent à la foire.

3) Intergroup Renewal demande à chaque membre du conseil d'administration, à chaque membre de comité, à chaque représentant et à chaque membre du conseil d'administration de tous nos organismes de service d'approcher une réunion non affiliée dans les 4 semaines suivant l'Assemblée.

- A) La commission numérique créera une page interactive permettant aux réunions et aux membres non affiliés de découvrir les avantages de l'affiliation. Le lien sera fourni
- B) Annonce de l'appel annuel des régions
- C) Invitez les participants à la convention, à la foire et à l'inscription au bulletin d'information, et rencontrez le président.

4. Accroître le soutien à la contribution de la 7^e tradition de la région en termes de fonds et de services.

1) Partage du lien dans les réunions Appel annuel de la région dans toutes les réunions affiliées et non affiliées

2) L'importance de l'impact des affiliations aux réunions dans ce domaine.

3) D'ici la semaine suivant l'Assemblée, nous visons à ce que 80 % de toutes les réunions de nouveaux arrivants de la convention et des ateliers soutenus par les organismes de service soient pris en compte. Pour atteindre cet objectif, il faut voter au sein de l'organe de service ou de la réunion un représentant de la convention qui sera habilité à choisir un atelier, un créneau pour la réunion des nouveaux arrivants ou à siéger au sein du comité. La convention est un élément clé des finances et de la structure des services de la région.

4) Pendant que vous lisez ceci, demandez à un membre de votre organe de service et à un membre de votre réunion d'origine de s'inscrire à l'assemblée.

5) Améliorer la communication dans la région et entre nos organes de service et nos réunions

- 1) Continuer à soutenir le comité des données et lui fournir davantage de ressources, ce qui signifie qu'il faut lui adjoindre 5 nouveaux membres.
- 2) Développement d'un nouveau format d'eblast et de newsletter sur lequel la vice-présidente et la commission numérique travaillent déjà.
- 3) Créer un réseau de distribution pour les réunions en temps réel - assurer 20 participants avant la prochaine assemblée.

Je remercie tous les présidents de nos commissions qui ont participé régulièrement aux réunions mensuelles du conseil d'administration, qui ont fait entendre leur voix lors de ces réunions et qui ont tous participé au groupe Whatsapp commun au conseil d'administration et aux commissions.

- Nous encourageons vivement nos intergroupes à envisager d'envoyer des membres à la réunion mensuelle du conseil d'administration de la région.
- Je vais demander que nous créions un tableau des objectifs régionaux par le biais du comité numérique afin d'assurer le suivi des rapports sur nos objectifs dans un format responsable et tangible.

Merci encore du fond de la région pour tout ce que vous et vos organismes de service faites - cela sauve des vies - et remplit notre objectif principal.

Faire le miracle

Président de la région virtuelle

Les réunions de la région virtuelle comptent

Au 5 septembre 2024, nous avons un total de **410** réunions **non affiliées** et **597** réunions **affiliées** réparties comme suit :

Réunions en temps différé :

Réunions par téléphone (à partir de mai 2024)

	Non affilié	Affiliés
Anglais	0	216
Français	0	5
Allemand	0	10
Hébreu	0	1
Norvégien	0	1
Suédois	0	23
Espagnol	0	7
Total des réunions téléphoniques	0	263

Réunions en temps différé

	Non affilié	Affilié
Anglais	10	30
Français	0	1
Allemand	4	0
Hébreu	1	0

Espagnol	6	1
Portugais	3	0
Total des réunions en temps non réel	24	32

Réunions en ligne

	Non affilié	Affiliés
L'arabe	7	2
Croate	1	0
Croate/anglais	1	0
Néerlandais	1	0
Anglais	142	325
Anglais/Maltais	0	1
Anglais/Espagnol	3	0
Farsi/Persan	2	0
Français	1	16
Allemand	12	2
Grecque	3	21
Hébreu	1	0
Hongrois	0	1
Italien	9	0
Lituanien	1	1
luxembourgeois	1	0
Polonais	5	0
Portugais	1	13

Roumain	3	1
Russie	12	0
Espagnol	58	37
Ukrainien	1	0
Total des réunions en ligne	265	420

Réunions en face à face

	Non affilié	Affilié
Anglais	0	3

Rapport de liaison des administrateurs

Rapport de l'administrateur de la région virtuelle

Assemblée II, 2024

Après la conférence de l'Entraide mondiale en mai, j'ai été affectée à l'équipe de l'Entraide mondiale. Approbation par le conseil d'administration du comité de littérature et de l'interprétation internationale et le comité des publications. Je continue à présider le comité "Unité et diversité". et le Comité de planification de la Convention 2025 de l'Entraide mondiale. Ces deux comités comptent de nouveaux membres et le comité "Unité et diversité" (Unity with Diversity) a été créé.

La commission des affaires sociales, en particulier, s'est fixé des objectifs nouveaux et passionnants pour les années 24 et 25. Depuis notre dernière assemblée, j'ai aidé notre groupe athée/gnostique/séculariste. Le Conseil de service élabore et fait approuver une proposition de format pour ses réunions. J' ai participé à la mise en place du Conseil du service de l'arc-en-ciel, et j'ai visité et participé à plusieurs réunions intergroupes. Je suis également en train d'aider les Intergroupes masculins à formuler des "Suggestions pour la mise en place d'un système d'information sur les droits de l'homme".

Attirer les hommes vers OA", dont la distribution a été approuvée dans l'ensemble de l'Union européenne de la fraternité.

Le Service mondial d'OA n'a pas organisé de convention depuis 2016. Plusieurs avaient été programmé, puis annulé en raison du COVID. Rendez-vous du 21 au 23 août 2025, La Convention du Service mondial est de retour ! Elle se tiendra à Orlando, en Floride. Il s'agira d'un week-end de rétablissement béni et d'une fête des OA (et non d'une fête d'entreprise) ! Il s'agit d'une excellente occasion pour ceux d'entre nous qui vivent dans la région virtuelle de rencontrer en face à face tous nos amis en ligne. Prévoyez de venir. Pour être tenu au courant des informations relatives à la convention, envoyez un courriel à Conventioninfo@OA.Org.

La dernière réunion du conseil d'administration s'est tenue les 22, 23 et 24 août.

Les comités de l'OPIC et du site Web travaillent actuellement à l'élaboration d'un document de bienvenue. La salle a été élaborée et proposée pour la première fois par notre président de région en 2019. Le conseil d'administration demande maintenant à la région virtuelle d'afficher les comités concernés, la façon dont nous avons aménagé notre salle d'accueil. Il s'agit, une fois de plus, de la salle d'accueil virtuelle. La région est à l'avant-garde de l'OA dans le monde entier. Nous sommes la garde rapprochée de OA.

Le comité de planification stratégique travaille sur des propositions pour la bourse pour adopter les efforts du travail de la 12e étape, une campagne appelée "chacun", atteindre un". Des détails à ce sujet suivront. Dans l'intervalle, veuillez utiliser des cartes de visite d'OA ou des cartes de nouveaux prospects disponibles à l'OA.

Parmi les nouvelles de cette réunion du Conseil dont vous avez peut-être entendu parler, il y a la nouvelle déclaration de politique générale sur les mineurs lors des réunions. La nouvelle déclaration de politique générale ne change pas grand-chose à ce qui était déjà vrai, mais rend la position d'OA inc. claire. OA inc. n'approuve pas l'idée d'autoriser des mineurs à participer et

d'assister aux réunions. Cela ne signifie pas que les mineurs ne peuvent pas y assister. Cela signifie que la décision d'autoriser ou non les mineurs à assister à l'événement est du ressort exclusif de l'organisateur de la réunion locale. Cependant, il est fortement conseillé au groupe de vérifier auprès des lois de la juridiction locale. Comme cela a toujours été le cas, la politique de l'OA est la suivante: toutes les réunions et tous les organes de service doivent se conformer à toutes les règles locales et nationales en vigueur.

Je vous remercie une fois de plus de m'avoir donné l'occasion de servir dans une organisation aussi dynamique que la Commission européenne et la région tournée vers l'avenir. C'est vraiment un privilège, et je ne le prends pas à la légère.

Bien à vous dans le rétablissement de l'OA

Gary Davis,

Liaison des administrateurs avec la région virtuelle

Rapport de la vice-présidente

Rapport de l'assemblée des vice-présidents de la région virtuelle pour 11/2024

Aider le président du conseil d'administration du RV, les comités et les intergroupes au sein de notre région a été ma priorité pour soutenir la vision d'aider à construire et à unir notre région. Pour atteindre cet objectif, deux projets ont été lancés récemment, à savoir la résurrection du bulletin d'information de la Région virtuelle, en prévoyant une publication trimestrielle. Le premier numéro sera lancé au quatrième trimestre 2024.

Le deuxième projet a été la série d'émissions spéciales mensuelles de type "talk show".

L'entretien, où des intergroupes, des groupes de discussion spécifiques, ont été organisés, et des informations pertinentes sur OA sont présentées par un panel d'orateurs, puis par un groupe de membres d'OA. suivi de questions et réponses.

Dans le cadre de ces deux projets, j'ai travaillé avec les ressources numériques, le comité de la 12e à l'intérieur et son sous-comité d'atelier, comité d'interprétation et de traduction, ainsi qu'avec l'OPIC/UWD Comité. C'est avec plaisir que les membres se sont portés volontaires pour y siéger. L'excitation monte depuis le premier épisode de The Interview, diffusé le 25 août avec l'Intergroupe The Bridge. La lettre d'information de la région virtuelle prendront le temps de s'étoffer au fur et à mesure que d'autres organismes de service apporteront leur expérience, de la force et de l'espoir, ainsi qu'avec leurs appels au service, leurs nouvelles et leurs événements. Ce type de bulletin d'information avait fait l'objet d'un consensus à plusieurs reprises qui ont rempli le formulaire d'inventaire de la région virtuelle. Mon objectif est de mettre en place et de faire fonctionner ces deux projets de manière fluide, afin de pouvoir ensuite passer le relais à des organismes de service désireux de développer les projets, et ensuite me permettre de travailler au lancement et à la construction d'autres projets qui émulsionneront et développeront notre région.

Des réunions hebdomadaires imprévisibles et régulières avec le président de la commission générale nous permettent d'aligner notre vision en fonction des besoins de la région, de s'entraider et de s'impliquer de se tenir au courant des projets, des préoccupations et des objectifs, et de résoudre les problèmes qui se posent à elle peuvent survenir pour la région.

Rapport du trésorier



RAPPORT DU TRÉSORIER DE LA RÉGION VIRTUELLE POUR L'ASSEMBLAGE VR, 11-15-2024

Sc	Er	1/09/24 :
		(compte courant chez BOA)
		Réserve prudente (compte d'épargne à la BOA)
		Total
		33,311.32
		25,001.56
		\$58,312.88

STATUTS, ARTICLE VIII - RÉSERVE PRUDENTE La Région virtuelle maintient une réserve prudente d'au moins quatre (4) mois de dépenses. Par conséquent : 2024 Budget annuel approuvé : 75 000 \$ 4 mois de dépenses = 25 000

2024 Rapports de fin de mois/fin d'année, voir fichier google sheets :

- Comparaison des recettes et des dépenses réelles avec le budget, 1/1/24 - 12/31/24
- Détail des cotisations, depuis le début de l'année, 1/1/24 - 6/30/24

Tâches accomplies depuis la dernière assemblée :

Travailler avec les intergroupes de la région virtuelle et les autres régions

Appels et zooms avec :

- Président du Secular Service Board pour discuter des alternatives à l'ouverture d'un 501c3
- le trésorier du Conseil du service séculier pour l'aider à ouvrir un compte PayPal
- Hay Una Solucion Chair pour discuter de la création d'une 501c3
- Una Vision Para Ti réunions non affiliées pour discuter des contributions de la 7e tradition et de la structure de l'entreprise
- Le trésorier de Footsteps discutera de son budget annuel, de la constitution d'une réserve prudente et de la politique de contribution à la région virtuelle et au BSM.
- Le trésorier de Better Together sur le changement de banque
- OA Rainbow Treasurer pour discuter de la tradition du 7th et de l'ouverture d'une 501c3
- Les trésoriers régionaux et le trésorier du BOT partageront les meilleures pratiques et les défis.

Conférence mondiale des entreprises de services (WSBC) et Fonds de soutien aux délégués (FSD)

- FSN : Soutien à sept Intergroupes virtuels et à un Conseil de service virtuel pour leur participation au WSBC 2024.
- Participation au WSBC 2024 en tant que président temporaire de la région virtuelle

Préparation fiscale et déclarations d'entreprise

- Dépôt du rapport annuel pour le Nouveau-Mexique à échéance du 15-05-24
- Dépôt de la déclaration bisannuelle de l'impôt sur les recettes brutes pour le Nouveau-Mexique, exigible le 25/07/24
- Nous avons demandé des prolongations pour nos déclarations d'impôts de 2023 au Nouveau-Mexique et auprès de l'IRS. Les dates d'échéance sont désormais les 15 et 24 novembre.

Autre :

- Nous avons fait un don de 500 \$ au WSO le 07-01-24 - il s'agit de notre don pour le troisième trimestre de 2024, conformément à notre budget annuel de 2024.
- J'ai travaillé avec le coordinateur des données pour sauvegarder les lecteurs partagés et les enregistrements des ateliers sur une clé USB conservée dans un coffre-fort à mon domicile.

Prochaines étapes :

- Dépôt du rapport annuel auprès de la base de données des entreprises du Nouveau-Mexique, pour le 15 janvier 2025.
- Révision et renouvellement de l'assurance pour le 01/09/25
- Suivi avec le préparateur d'impôts de la déclaration d'impôts 2023 990-EZ IRS, due le 15 novembre 2024
- Déposer la déclaration annuelle de l'organisation caritative du Nouveau-Mexique - il faut d'abord terminer la déclaration 990-EZ.
- Créer un forum des trésoriers du GI RV
- Créer un classeur/manuel du trésorier de RV
- Suivi avec la banque pour ajouter Claire comme signataire sur les comptes bancaires et commander une carte de débit pour Claire (pour les voyages).
- Développer une procédure d'audit interne - à partir des P&P : Servir de gardien des fonds de la région virtuelle, en participant à un audit financier annuel.

Commission des finances :

La commission des finances se réunit tous les mois ou tous les deux mois, le 2nd dimanche à 18 heures ET/UTC -4 (été), UTC -5 (hiver).

Je suis reconnaissant de pouvoir rendre service,
Sandy C, trésorier, Treasurer@oavirtualregion.org

Région virtuelle de Overeaters Anonymous Inc
BUDGET 2024, AMENDÉ 11-18-23 - FY24 P&L
 Janvier - juin 2024

	Total			
	Réel	Budget	Dépassement du budget	% du budget
Recettes				
TRÉSORERIE REPORTÉE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE		0.00	0.00	
CONTRIBUTIONS	50.00		50.00	
DE LA PART DES PARTICULIERS	4,119.06	2,500.02	1,619.04	164.76%
DES PARTICULIERS, RÉCURRENTS	859.36		859.36	
DES INTERGROUPES		10,000.02	-10,000.02	0.00%
DES INTERGROUPES NON-VR	-654.22		-654.22	
DE L'INTERGROUPE VR	9,936.69		9,936.69	
Total DES INTERGROUPES	\$ 9,282.47	\$ 10,000.02	-\$ 717.55	92.82%
DE RÉUNIONS / DE GROUPE	4,410.28	4,000.02	410.26	110.26%
DES ATELIERS	496.34	499.98	-3.64	99.27%
Total CONTRIBUTIONS	\$ 19,217.51	\$ 17,000.04	\$ 2,217.47	113.04%
INSCRIPTIONS À LA CONVENTION	19,553.93	10,000.02	9,553.91	195.54%
COLLECTE DE FONDS/APPEL SPÉCIAL		9,000.00	-9,000.00	0.00%
AIDEZ LE FONDS À TRANSMETTRE LE MESSAGE	382.68	1,500.00	-1,117.32	25.51%
Recettes totales	\$ 39,154.12	\$ 37,500.06	\$ 1,654.06	104.41%
Marge brute	\$ 39,154.12	\$ 37,500.06	\$ 1,654.06	104.41%
Dépenses				
OPÉRATIONS			0.00	
FRAIS D'ASSEMBLAGE	120.00	499.98	-379.98	24.00%
FRAIS DE CONTRIBUTION		600.00	-600.00	0.00%
FRAIS BANCAIRES	18.21		18.21	
FRAIS DE LA BOÎTE DE DON	339.14		339.14	
DROITS D'INSCRIPTION À LA CONVENTION	1,021.80		1,021.80	
FRAIS PAYPAL	164.76		164.76	
Total FRAIS DE CONTRIBUTION	\$ 1,543.91	\$ 600.00	\$ 943.91	257.32%
FRAIS DE DOSSIER, SOUSCRIPTIONS				
QUICKBOOKS	86.95	625.02	-538.07	13.91%
ABONNEMENTS INS / CONFORMITÉ GDPR	4,484.89	4,000.02	484.87	112.12%
ASSURANCE	9,093.93	4,750.02	4,343.91	191.45%
FRAIS DE TRANSACTIONS INTERNATIONALES		25.02	-25.02	0.00%
AFFRANCHISSEMENT ET BOÎTE AUX LETTRES	79.27	100.02	-20.75	79.25%
TRAVAILLEURS DES SERVICES		499.98	-499.98	0.00%
CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WSBC		3,750.00	-3,750.00	0.00%
CHAIRE VR POUR L'OMS ET D'AUTRES RÉGIONS	558.61	3,000.00	-2,441.39	18.62%
CONTRIBUTIONS DES VR AU WSO	1,000.00	1,000.02	-0.02	100.00%

FRAIS D'INSCRIPTION / VOYAGE DU VR AU WSBC	725.40	1,249.98	-524.58	58.03%
SITE WEB	2,988.15	1,249.98	1,738.17	239.06%
ZOOM	2,498.87	1,500.00	998.87	166.59%
Total OPÉRATIONS	\$ 23,179.98	\$ 22,850.04	\$ 329.94	101.44%
SENSIBILISATION			0.00	
DÉPENSES DE LA CONVENTION	6,120.22	2,500.02	3,620.20	244.81%
CONTENU NUMÉRIQUE		499.98	-499.98	0.00%
IGOR		499.98	-499.98	0.00%
TRADUCTION LINGUISTIQUE	2,487.37	1,249.98	1,237.39	198.99%
LITTÉRATURE		150.00	-150.00	0.00%
INFORMATION DU PUBLIC ET SENSIBILISATION DE L'OPHTALMOLOGISTE	130.00	499.98	-369.98	26.00%
AIDER À FAIRE PASSER LE MESSAGE - MÉDIAS SOCIAUX	4,607.56	1,500.00	3,107.56	307.17%
Total PIPO PUBLIC INFORMATION PROF OUTREACH	\$ 4,737.56	\$ 1,999.98	\$ 2,737.58	236.88%
BOURSES POUR LES NOUVEAUX INTERGROUPES		499.98	-499.98	0.00%
PROJETS SPÉCIAUX		1,000.02	-1,000.02	0.00%
DOUZE ÉTAPES À L'INTÉRIEUR (TSW)		250.02	-250.02	0.00%
DÉPENSES DU COMITÉ DE L'ATELIER		0.00	0.00	
BOURSES WSBC DSF POUR LES IGS	11,907.51	6,000.00	5,907.51	198.46%
Total OUTREACH	\$ 25,252.66	\$ 14,649.96	\$ 10,602.70	172.37%
Dépenses totales	\$ 48,432.64	\$ 37,500.00	\$ 10,932.64	129.15%
Recettes nettes d'exploitation	-\$ 9,278.52	\$ 0.06	-\$ 9,278.58	-15464200.00%
Autres recettes				
REDEVANCES AMAZON KDP	1.72		1.72	
INTÉRÊTS PERÇUS	0.93		0.93	
Total des autres recettes	\$ 2.65	\$ 0.00	\$ 2.65	
Net Autres recettes	\$ 2.65	\$ 0.00	\$ 2.65	
Recettes nettes	-\$ 9,275.87	\$ 0.06	-\$ 9,275.93	-15459783.33%

Vendredi 13 septembre 2024 03:00:27 AM GMT-7 - Base monétaire

Région virtuelle de Overeaters Anonymous Inc
CONTRIBUTIONS
Janvier - décembre 2024

	Date	Nom	Mémo/Description	Montant
CONTRIBUTIONS				
Total pour les INDIVIDUS				\$ 4,169.06
Total pour les INDIVIDUS, RÉCURRENTS				\$ 859.36
DES INTERGROUPE				
Total pour les INTERGROUPE NON-VR			Corrections de la période précédente - cotisations versées par erreur et remboursées	-\$ 1,287.42
DE L'INTERGROUPE VR				
	02/19/2024	09672 L'Intergroupe masculin d'OA	09672 Intergroupe virtuel masculin d'OA (MIGOA)	126.29
	06/16/2024	09682 Greek Virtual IG Syndesis GR-VIG-SYN	INTERGROUPE 09682 Connexion IG virtuelle grecque (GR-VIG-SYN)	323.06
	01/18/2024	TÉLÉPHONE 90 JOURS	De l'Intergroupe virtuel OA 90	468.08
	01/18/2024	COES	09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	02/18/2024	COES	09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	03/18/2024	COES	09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	04/08/2024	COES	INTERGROUPE 09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	5,000.00
	04/18/2024	COES	INTERGROUPE RECUIT 09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	05/18/2024	COES	INTERGROUPE RECUIT 09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	06/18/2024	COES	INTERGROUPE RECUIT 09659 12 étapes 4 COE's Intergroupe virtuel	30.00
	01/20/2024	EBONY	09662 Ebony Overeaters Anonymous Virtual Intergroup (Intergroupe virtuel d'Ebony Overeaters Anonymous)	20.02
	03/31/2024	EBONY	09662 Ebony Overeaters Anonymous Virtual Intergroup (Intergroupe virtuel d'Ebony Overeaters Anonymous)	18.80
	03/31/2024	EBONY	09662 Ebony Overeaters Anonymous Virtual Intergroup (Intergroupe virtuel d'Ebony Overeaters Anonymous)	18.83
	05/31/2024	EBONY	INTERGROUPE 09662 Intergroupe virtuel Ebony Overeaters Anonymous	20.12

01/02/2024	COMMENT	UNITED CHARITABLE CK BKOFAMERICA MOBILE 12/31 XXXXX32473 DEPOSIT *MOBILE NM	1,800.00
03/07/2024	OAUKEB	Trésorier OAUKEB 7ème Tradition -Merci pour votre service continu au nom de l'Intergroupe OAUKEB (09676)	341.03
04/26/2024	R9 WHATS APP GC	INTERGROUPE R9 GCC	1,086.00
06/25/2024	THE BRIDGE IG	INTERGROUPE 09696 The Bridge Virtual IG	124.00
01/20/2024	VIG	09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
02/15/2024	VIG	de l'intergroupe virtuel	246.98
02/20/2024	VIG	09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
03/14/2024	VIG	De l'Intergroupe virtuel	192.00
03/20/2024	VIG	09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
03/21/2024	VIG	De l'Intergroupe virtuel	205.86
04/18/2024	VIG	INTERGROUPE De OA 90 Intergroupe virtuel	188.83
04/20/2024	VIG	INTERGROUPE RECUIT 09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
05/20/2024	VIG	INTERGROUPE RECUIT 09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
05/25/2024	VIG	INTERGROUPE 09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	52.37
06/20/2024	VIG	INTERGROUPE RECUIT 09661 L'Intergroupe virtuel de l'Intergroupe OA	26.27
Total pour FROM VR INTERGROUPES			\$ 10,569.89
Total pour les INTERGROUPES DE RÉUNIONS / DE GROUPES			\$ 9,282.47
01/01/2024	GROUPES DE RÉUNIONS	7ème tradition pour le MENS HOLIDAY MEETING New Years Day MIGOA	5.52
01/02/2024	GROUPES DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Mardi 20h Est 88959 Réunion des hommes gays du mardi soir MIGOA 88959	31.96
01/03/2024	GROUPES DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps 89539	26.27
01/08/2024	GROUPES DE RÉUNIONS	Récupération de la rechute et 100 Lbers 7th Traditions	30.00

01/10/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Mercredi 16:00 PST 89282 Hommes 100++ MIGOA 89282	38.60
01/10/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 7h est 800282 sunrise12 je ne sais pas 800282	15.93
01/16/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	#45499 Chelsea Mens OA	13.00
01/20/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Samedi 8h30-10h30 est 800387 Our Recovery Circle HVIG 800387	226.00
01/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual 55036	25.00
01/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	OA MEDITATION MTGS # 800242-248 BKOFAMERICA MOBILE 01/29 XXXXX26484 DEPOSIT *MOBILE NM	334.86
01/30/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Numéro de groupe 88974	9.46
02/03/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps 89539	26.27
02/07/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Mercredi 16 heures Pacifique 89282 100++ Virtuel 89282	247.50
02/08/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Récupération de la rechute et 100 Lbers 7th Traditions	30.00
02/23/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Vendredi 10h00 Montagne 89370 Thème spécifique : Athée/Agnostique/Séculier Objectif spécifique : Athée/Agnostique/ 89370	25.00
02/25/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	#45499/Chelsea Mens OA	12.00
02/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual 55036	25.00
02/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Groupe #88974	22.88
02/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	7ème Tradition pour février 2024 \$20 au lundi 10h #55003 \$20 au mardi 9h30 #55245 \$20 au mercredi 10h #55244 \$60 TOTAL	60.00
03/03/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps 89539	26.27
03/06/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 7h est 800282 sunrise12 je ne sais pas 800282	21.13

03/08/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Récupération de la rechute et 100 Lbers 7th Traditions	30.00
03/14/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Groupe #88974	22.88
03/15/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 3:30 Pacific 89042 OA Sunday WLS Virtual Unk. #89042 OA Dimanche WLS Virtuel	46.70
03/23/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Vendredi 10h00 Montagne 89370 Thème spécifique : Athée/Agnostique/Séculier Objectif spécifique : Athée/Agnostique/ 89370	25.00
03/24/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 830 EST 89652 Dimanche OA Mens Zoom sorry don't know 89652	234.57
03/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe récurrente Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual 55036	25.00
03/28/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	20\$ au lundi 10h #55003 20\$ au mardi 9h30 #55245 20\$ au mercredi 10h #55244 60\$ TOTAL	60.00
03/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	#42499/Chelsea Mens OA	6.00
03/31/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Lundi 20h00 Pacifique 89080 Pacific Newcomers 90 jours Intergroupe virtuel 89080	40.00
03/31/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Dimanche 830 AM Eastern 89118 Sunday OA Men 90-day Virtual Intergroup WSO #89118	80.00
04/03/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps	26.27
04/08/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	RENCONTRE Récupération de la rechute et 100 membres 7e tradition	30.00
04/09/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	MEETING - Le nom du groupe : OA UK Men's Focus Zoom Meeting - Le jour et l'heure de la réunion : Mardi 20 heures, heure du Royaume-Uni - Numéro d'enregistrement OA : # 88918	156.49
04/18/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Mercredi 19h00 Réunion centrale No. de réunion : 800582 Réunion multiraciale Focus Aucune	151.00
04/23/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Vendredi 10:00am Mountain 89370 Thème spécifique : Athée/Agnostique/Séculier Objectif spécifique : Athée/Agnostique/Séculier	25.00

04/26/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe RÉCURRENT Vendredi 1800 Heure d'été centrale 89410 Bill S Aucun	26.34
04/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe RÉCURRENT Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual	25.00
04/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	RENCONTRE 25 \$ au lundi 10 h 00 #55003 25 \$ au mardi 9 h 30 #55245 20 \$ au mercredi 10 h 00 #55244	70.00
04/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Lundi 6h30 (heure de l'Est) 800242-248 OA Meditation Meeting Virtual IG	318.88
05/03/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps	26.27
05/18/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Groupe de rencontre #88974	12.59
05/21/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 10:30am Heure d'été britannique 52721 Dimanche Soho Big Book study none	52.37
05/23/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Vendredi 10:00am Mountain 89370 Thème spécifique : Athée/Agnostique/Séculier Objectif spécifique : Athée/Agnostique/Séculier	25.00
05/26/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe Dimanche 10:30am Heure d'été britannique 52721 Dimanche Soho Big Book study none	150.00
05/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe RÉCURRENT Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual	25.00
05/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Vendredi 1800 Heure d'été centrale 89410 Bill S Aucun	26.34
05/28/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Lundi 07:00 - Tous les jours BST 88895 (comprend également les contributions de 88896, 88897, 88898, 88899, 800099, 89425) Early Birds OAUKEB	654.90
05/31/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	RENCONTRE #45499/Chelsea Mens OA	17.00
06/03/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Samedi 10h30 Est 89539 Samedi Solutions Footsteps	26.27

06/17/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Paiement général Groupe de la Septième Tradition #88974 OA Foot Steps Lundi-vendredi 12h30 ET Pause déjeuner réunion	9.03
06/21/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Samedi 8:30-10:30AM CST 800387 OUR RECOVERY CIRCLE OA HOW PHONE MEETINGS	300.00
06/23/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Vendredi 10:00am Mountain 89370 Thème spécifique : Athée/Agnostique/Séculier Objectif spécifique : Athée/Agnostique/Séculier	25.00
06/24/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Rencontre avec la famille	121.15
06/26/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Mercredi 19h EDT 89282 Hommes 100 pounder++ MIGO	22.00
06/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe RÉCURRENT Jeudi 6:45 AM Eastern 55036 Sunrise Virtual	25.00
06/27/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/Groupe RECURRENT Vendredi 1800 Heure d'été centrale 89410 Bill S Aucun	26.34
06/28/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	RENCONTRE 20 \$ au lundi 10 h 00 #55003 20 \$ au mardi 9 h 30 #55245 20 \$ au mercredi 10 h 00 #55244	60.00
06/29/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	RENCONTRE #45499/Chelsea Mens OA	15.00
06/30/2024	GROUPE DE RÉUNIONS	Réunion/groupe Dimanche 3:30 Pacific #89042 Sunday OA WLS Virtual Region	79.24
05/08/2024	LA GUÉRISON DE LA RECHUTE	INTERGROUP Récupération de la rechute et 100 Lbers 7th Traditions	30.00
06/08/2024	LA GUÉRISON DE LA RECHUTE	INTERGROUP Récupération de la rechute et 100 Lbers 7th Traditions	30.00

Total pour DEMANDE DE RÉUNIONS / GROUPE	\$ 4,410.28
Total pour les ATELIERS	\$ 496.34
Total pour les CONTRIBUTIONS	\$ 19,217.51
Total pour les INSCRIPTIONS AU CONGRÈS	\$ 19,553.93
Total pour le fonds HELP CARRY THE MESSAGE	\$ 382.68
TOTAL	\$ 39,154.12

Vendredi 13 septembre 2024 03:04:15 AM GMT-7 - Base monétaire

Rapport du secrétaire

Bonjour à tous, chers membres de la Région virtuelle !

Quel chemin parcouru depuis que j'ai été nommée secrétaire lors de l'Assemblée de juin 2024 ! Imaginez que vous appreniez à surfer, mais avec des instructeurs extraordinaires à vos côtés. C'est ce que j'ai ressenti lors de mon apprentissage, grâce au soutien de mon mentor, du conseil d'administration et des présidents de nos commissions. Merci à tous pour votre patience et vos conseils !

J'ai plongé dans mon rôle en mettant l'accent sur la sécurité des données et la protection de la vie privée, en veillant à ce que tout se déroule sans heurts et en toute sécurité. J'ai également appris la bonne façon de rédiger les procès-verbaux des réunions et j'ai participé à la mise à jour de nos statuts et de nos politiques pour que tout soit organisé et efficace.

Une partie de mon travail consiste à gérer nos dossiers, et j'ai tout organisé sur Google Drive pour que les informations de notre région soient à la portée de tous. Nous nous préparons pour notre assemblée des 16 et 17 novembre, et le dévouement de chacun est une source d'inspiration. L'énergie est incroyable !

J'ai traité les candidatures des membres du conseil d'administration et des administrateurs, compilé ce classeur et veillé à ce que tous les documents soient en ordre et que les délais soient respectés pour notre prochaine assemblée. J'ai également encadré la présidente de notre nouvelle commission des langues internationales, dont les projets à venir vont être extraordinaires !

En outre, j'ai pris contact avec nos groupes hispanophones, les encourageant à participer aux nombreux événements et activités organisés dans la région. ¡Estamos creciendo !

Alors que mon mandat de secrétaire touche à sa fin, je prépare un manuel complet pour aider le prochain secrétaire à prendre son envol. Il s'agit de s'assurer qu'ils disposent des outils et du soutien dont ils ont besoin.

Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous de m'avoir confié cette fonction. Ce fut un honneur de servir, et j'ai adoré chaque instant de travail avec une

communauté aussi passionnée et solidaire. Vous avez rendu ce voyage vraiment enrichissant et j'ai hâte de voir ce que nous allons accomplir !

Avec gratitude et amitiés, *Alejandra*

Rapport du coordinateur des données

Du coordinateur de données data@oavirtualregion.org)

Rapport également pour le Comité de protection des données et le Comité technique (les deux comités ont besoin de présidents

Ce que nous avons accompli depuis la dernière assemblée :

Coordinateur des données et comité de protection des données

Nous avons terminé la rédaction et l'édition du document des politiques et procédures du comité de protection des données. C'est la première fois que nos politiques et procédures sont documentées.

Mise en place, avec l'aide de la commission numérique, d'une application de protection des mots de passe. Les mots de passe sont en cours de migration vers cette nouvelle application.

Audit continu des lecteurs Google, y compris des fichiers multimédias du site web et des fichiers de notre ancien site web.

Collaboration avec les présidents de commission pour mettre à jour les listes de leurs commissions et les listes de distribution associées.

A assuré l'intégration de la protection des données pour les nouveaux membres du conseil d'administration, les présidents de comités et les bénévoles.

Le conseil d'administration a adopté une recommandation visant à ne plus utiliser "DropSign" pour les communiqués de presse des orateurs. Nous utiliserons Adobe Pro, qui comprend une application de signature.

Déplacement de tous les fichiers de Dropbox et Dropsign vers nos lecteurs Google afin que ces comptes puissent être fermés lorsque nous passerons à Adobe Pro.

Informé tous les orateurs susceptibles d'avoir été affectés par le piratage de Dropsign.

Il a commencé à rassembler les fichiers "comment faire" dont dispose la commission des données et collaborera avec la commission technique et la commission numérique pour les regrouper dans une "bibliothèque" accessible à ceux qui ont besoin de ces informations.

Coordinateur des données :

Aider l'équipe de soutien de l'Assemblée.

a organisé un atelier STC avec l'administrateur de la région virtuelle.

Réalisation d'un sondage en vue de la nomination du nouveau comité tel que voté lors de la dernière assemblée.

Facilitation d'un inventaire IG et d'une session de fixation d'objectifs pour l'un des IG de RV.

Comité technique ad hoc

Le comité technique ad hoc est désormais un sous-comité du comité de protection des données. Nous en sommes aux premières étapes de la détermination des tâches et nous passons maintenant à la hiérarchisation des tâches et à la détermination de qui peut s'occuper de telle ou telle tâche. Nous avons rédigé les "rôles et responsabilités" de l'administrateur Google/Cloud, de l'administrateur adjoint, de la gestion des données et du facilitateur WhatsApp. Nous recherchons actuellement des volontaires pour occuper ces postes importants. (Voir le site web pour plus de détails).

Que voulez-vous accomplir avant la prochaine Assemblée ?

Pour la protection des données et la technologie, amener de nouveaux membres et dirigeants dans nos comités. Remplir les rôles au sein du comité technique avec des volontaires volontaires et qualifiés.

Le comité technique et des données continuera avec le comité numérique à éditer et à mettre à jour les documents "comment faire" et à lancer la bibliothèque numérique pour l'accès.

Date à laquelle le comité commencera à prendre des mesures et à élaborer des politiques en matière d'archives et de suppression.

Le comité des données doit continuer à étudier la manière de mettre à jour Constant Contact et de garantir la protection des données.

Comité technique pour automatiser les processus de protection des données afin de les rendre plus faciles et plus fiables, en examinant les systèmes actuels de protection des données en vue de recommander un système plus automatisé et permettant une protection plus facile.

Le coordinateur des données poursuivra avec le comité numérique la mise à jour de la liste des mots de passe, y compris la vérification des fournisseurs.

Le coordinateur des données poursuivra la formation à la protection des données pour les membres du bureau, les présidents de commission et les bénévoles des services.

Le coordinateur des données doit continuer à assurer la liaison avec le comité technique afin de fournir des politiques et des procédures pour la protection des données à mettre en œuvre par le biais des meilleures technologies qui fonctionnent bien.

Tout autre élément que vous souhaitez inclure dans votre rapport

Nous sommes toujours à la recherche d'un archiviste qui pourrait développer et mettre en œuvre un système d'archivage de nos documents historiques tout en protégeant ceux qui contiennent des données. Cette personne ferait partie du comité des données et travaillerait en collaboration avec nous. N'hésitez pas à réfléchir si cette opportunité de service porte votre nom !

Le comité technique a plusieurs postes à pourvoir. Veuillez consulter le site web pour plus de détails. Nous apprécierions vraiment que des personnes se présentent pour remplir ces fonctions importantes.

Rapport du coordinateur des ressources numériques

Rapport conjoint du comité des ressources numériques et du coordinateur numérique

(Pour l'Assemblée 2, 2024)

Perte du chef de projet pour la conception du site web - mais nous continuons à travailler sur ce nouveau projet et nous avons récemment reçu une formation pertinente.

Nous avons un nouveau vice-président de la commission, mais nous avons toujours besoin d'un secrétaire permanent.

Nous avons mis à jour la sécurité à la suite d'une attaque de logiciels malveillants. Notre service fait état de plus de 18 000 attaques de logiciels malveillants évitées.

Le comité a repris la responsabilité de la mise à jour du calendrier du secrétaire régional. (Les politiques et procédures sont modifiées lors de la dernière Assemblée).

Nous avons exploré notre relation avec le nouveau comité technique et nous avons défini une liste de domaines pour lesquels nous avons besoin de ressources de formation.

Nous étudions les possibilités d'étendre la couverture des médias sociaux.

Les tâches actuelles consistent à préparer le site web de la convention, le site web de l'Assemblée 2 et à soutenir les journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants.

Nous continuons à publier des prospectus pour les événements régionaux et intergroupes en cours. Le webmestre publie 25 à 30 messages par mois. Certains

enregistrements audio ont été téléchargés sous forme de podcasts.

Au sein d'une sous-commission, nous transférons les mots de passe d'un fichier vers un gestionnaire de mots de passe, en collaboration avec la commission des données.

Nous avons rencontré quelques problèmes avec notre nouveau service de sécurité, notre logiciel de traduction existant et la manière dont ils fonctionnent ensemble. Un problème a été résolu, mais un autre nécessite un examen plus approfondi.

Section 7 : Rapports des comités

Rapport du comité du règlement intérieur

Il n'y a pas eu de réunions au sein de cette commission.

Rapport du Comité de la Convention

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE 2

Du Comité de la Convention (dates :) 2/28, 3/1, 3/2
novembre 2024

MISE À JOUR DU THÈME DE LA CONVENTION :

Le thème principal est le suivant : "Il y a une solution ! Il y a une solution !

Nous avons besoin d'un slogan qui guidera les noms des pistes et des sessions.

Étape 1 : Nous envoyons les 12 premiers thèmes aux comités pour qu'ils votent leurs 5 premiers thèmes.

Étape 2 : Nous demanderons ensuite aux membres de voter pour les 5 meilleurs.

Notre convention virtuelle régionale de février 2025, intitulée "Il y a une solution", a besoin d'un thème, et nous l'avons choisi.

veulent entendre votre voix ! Veuillez sélectionner votre favori en premier, en tant que n°1, puis en bas de la liste, avec votre dernier choix en tant que n°5".

Nous demandons aux Intergroupes d'envoyer des agents de liaison aux réunions des comités de la convention et d'envoyer des agents de liaison aux réunions des comités de la convention. l'assemblée.

~

3 POSTES À POURVOIR VOIR CI-DESSOUS :

1. Coprésidence : Superviser tous les aspects de la planification de la Convention, de la pré-Assemblée à l'Assemblée.

Les réunions de l'Assemblée générale se déroulent de la convention à la convention et par le biais de rapports finaux ; un rapport est présenté au conseil d'administration.

Examiner les questions de conformité juridique pour les événements mondiaux ; collaborer avec le président pour déterminer les éléments suivants

meilleures pratiques ; coordinateur des données, trésorier, mise à jour des inscriptions et de la politique et des procédures annuellement.

- Fonctions et responsabilités :

1. Coordonner toutes les activités de la convention de la région virtuelle.

2. Obtenir le soutien des organismes de service de la région virtuelle pour la convention.
3. Se familiariser avec tous les aspects de la politique de la région virtuelle une fois par an, adoptée.
4. Au plus tard huit (8) mois avant le congrès, convoquer la première région virtuelle. réunion du Comité de la Convention et déléguer les tâches de chaque membre du Comité. Comité. Nommer les présidents/co-présidents des sous-comités en fonction des besoins.
5. Utiliser la "chronologie de la Convention" proposée comme guide.
6. Identifie les personnes clés. Les personnes clés doivent être abstinentes depuis au moins trois ans, avoir
ont travaillé sur les douze étapes et se sont engagés à respecter les douze traditions.
7. Être membre d'office de TOUS les sous-comités. Se réunir régulièrement et communiquer avec les présidents de commission.
8. Superviser et approuver les contacts avec les anciens participants inscrits ou les anciens prestataires de services.
en coordination avec le coordinateur des données de la région.
9. Soutenir les activités de sensibilisation au sein et en dehors de la communauté afin d'encourager la diversité.
Les groupes de travail et les comités de service doivent être représentés.
10. encourager la participation de conseils nationaux, spécifiques et de services linguistiques.
11. rendre compte régulièrement des progrès accomplis au comité de la convention de la région virtuelle et au comité de la convention de la région virtuelle.
conseil d'administration de la région. Assister aux réunions du conseil d'administration de la région virtuelle pendant la période de planification ou envoyer un représentant désigné du comité.
12. fournir des rapports mensuels au comité de la Convention avant la réunion du comité.
réunions.
13. encourager et soutenir tous les bénévoles/travailleurs et tenter d'impliquer le plus grand nombre possible d'entre eux.
Le travail en douze étapes est essentiel au rétablissement.
14. travaille en étroite collaboration avec la région virtuelle : Trésorier de la Région virtuelle, Trésorier de la Convention
et les présidents des commissions pour établir le budget initial et surveiller les comptes (voir : projet de budget pour l'année 2009)
Formulaire de budget)
15. obtenir le numéro d'exemption fiscale de la région virtuelle (formulaire) auprès du trésorier de la région virtuelle et de l'administrateur de la région virtuelle.
le distribuer aux présidents des comités de la convention pour qu'ils l'utilisent avec les vendeurs pour cet événement
(uniquement aux États-Unis).
16. soumet un rapport au comité de la convention de la région virtuelle lors de chaque assemblée.

17. coordonne le sketch "save the date" et la promotion de la prochaine convention ;
 18. faciliter la réunion de synthèse avec les présidents des comités de la Convention.
2. Secrétaire : Rédiger les procès-verbaux des réunions ; tenir à jour la liste des membres de la Convention.
- Les noms, adresses postales et électroniques et numéros de téléphone portable des membres du comité ; écrire la correspondance demandée ; envoyer une copie du procès-verbal à la convention de la région virtuelle
- Président du comité et administrateur de la région virtuelle.
3. Président du comité de service : Coordonner le calendrier des services ; maintenir Groupe WhatsApps pour les volontaires de la Convention ; aide à l'orientation ou à la formation des volontaires de la Convention.
- les bénévoles en fonction des besoins. Utiliser le génie de l'inscription pour l'inscription aux services. Coordonner les hôtes, Co-animateurs, chronométreurs et modérateurs.

Rapport du comité des données

Le rôle de président du comité est vacant ; pour les activités du comité des données, voir le rapport du coordinateur des données.

Rapport du comité des ressources numériques

Voir le rapport du coordinateur numérique ci-dessus.

Rapport de la commission des finances

La commission des finances a travaillé sur quelques questions importantes au cours des derniers mois.

1. **Lettre d'appel annuel.** Nous avons créé une lettre d'appel qui sera distribuée plus tard à l'automne afin de ne pas faire concurrence à l'appel annuel d'OA. La lettre suit un format similaire, mais nous avons ajouté plusieurs brèves vignettes pour aider à communiquer l'histoire du rétablissement dans notre fraternité.
2. **Le coût du traitement des chèques papier.** La région paie 15 dollars par mois pour une boîte postale à laquelle les chèques sont envoyés. Ensuite, elle facture des frais de traitement de 2,50 dollars pour chaque chèque déposé. Certains de ces dons s'élèvent à 5,00 \$. Les frais de traitement de 2,50 \$ réduisent considérablement l'impact de ces petits dons. Le comité a décidé que Sandy ajouterait une note sur le site web pour informer les donateurs des frais de traitement de 2,50 \$ par chèque. Elle ajoutera également cette note au formulaire qui est imprimé et envoyé avec chaque chèque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,
Charles H.
Présidente de la commission des finances de la Commission des droits de l'homme

Comité d'action sociale de l'Intergroupe (Renouvellement)

Le comité compte actuellement trois présidents de sous-comités, mais n'a pas de président principal. Je vous soumetts ce bref rapport sur nos activités et nos objectifs, et nous demandons aux membres d'envisager d'assumer la fonction de président.

Ce sur quoi nous travaillons et ce dont nous avons besoin :

- **Renouvellement de l'Intergroupe de la Région 6** : Nous avons décidé d'aller de l'avant avec une série de renouvellements en cinq parties pour soutenir les organismes de service et les réunions. Nous avons besoin de rédacteurs, de chercheurs (pour rassembler les documents sources d'[OA.ORG](#)), et de membres ayant des compétences en graphisme et en arts numériques.
- **Foire régionale** : La date sera annoncée lors de l'assemblée. L'objectif est que 10% des réunions non affiliées participent à la foire. Nous aurons besoin d'une équipe de bénévoles pour organiser l'événement, ainsi que de membres intéressés à l'organiser.
- **Renouvellement de l'intergroupe** : Nous demandons à chaque membre du conseil d'administration, membre de comité, représentant et membre du conseil d'administration de tous les organismes de service de tendre la main à au moins une réunion non affiliée dans les quatre semaines suivant l'assemblée. Les annonces comprendront des détails sur cette initiative.

La commission fournira lors de l'assemblée un script que les membres pourront utiliser lorsqu'ils visiteront ou contacteront des réunions, que ce soit par téléphone ou par courrier électronique. Le président/liaison travaille également avec le

webmaster et le vice-président numérique pour créer une page d'information interactive pour les réunions non affiliées.

Rapport du comité des services linguistiques

Nom de la personne qui soumet le rapport : Dani P

Rôle de service : Président de commission

Nom de votre comité : Comité des services linguistiques

Qu'avez-vous accompli, vous ou votre comité, depuis votre dernier rapport ?

Depuis mon dernier rapport, nous avons eu une réunion du comité le 31/08/24 avec 6 membres présents.

Nous avons élu un secrétaire, Heather B s'est gentiment portée volontaire pour ce poste de service.

Nous avons passé en revue nos objectifs à court terme : traduction des paquets de l'assemblée et recherche d'interprètes (bénévoles ou professionnels) pour les événements de la Région virtuelle (assemblée, convention, ateliers, webinaires).

Nos objectifs à long terme consistent à résoudre les problèmes liés à la traduction anglais-espagnol, tels que l'inexactitude de la traduction des 12 étapes (le président de la commission des droits de l'homme recherche l'aide de traducteurs certifiés) et la traduction de la littérature d'OA en espagnol, en maintenant l'objectif d'un espagnol neutre. Une grande partie de la littérature d'OA a été traduite en espagnol sans cette préoccupation majeure de supprimer tous les termes culturels et locaux spécifiques au pays hispanophone où la traduction a été effectuée. Nos intergroupes hispanophones nous demandent de nous efforcer d'obtenir une norme espagnole neutre dans la traduction de la littérature afin de faciliter la normalisation, la compréhension et l'accès universel à la littérature sur l'arthrose pour tous les boursiers hispanophones. Cet objectif pourrait nécessiter la participation de traducteurs professionnels spécialisés dans l'espagnol neutre. Le président de la commission des droits de l'auteur étudie

la littérature déjà traduite, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication des efforts. Le comité évalue le budget de RV disponible pour la traduction et l'interprétation et envisage la possibilité de demander des fonds supplémentaires au BSM. En outre, nous investissons déjà dans l'intelligence artificielle (programme de traduction deepL) et dans l'assistance d'interprètes professionnels en cas de besoin. Pour atteindre cet objectif majeur, nous avons décidé de former un sous-comité espagnol.

Qu'avons-nous accompli jusqu'à présent ?

- Définition du nom du comité : **Comité des services linguistiques**
- Définir les postes de service au sein du comité : **Secrétaire**
- Définir le sous-comité : **Espagnol**
- Mise à jour de la liste des interprètes et des traducteurs
- Soutenir les événements de RV avec l'interprétation et la traduction, l'Intergroupe Valor para Cambiar a joué un rôle majeur dans le soutien de l'interprétation avec la tradition 7 .th

Qu'est-ce que vous ou votre commission souhaitez accomplir avant la prochaine assemblée ?

- Élection d'un vice-président
- Utiliser efficacement le L profond, travailler sur le glossaire
- Recruter des membres pour le sous-comité espagnol
- Travail sur la traduction des paquets de l'Assemblée
- Budget révisé pour l'interprétation
- Commencer à travailler sur les priorités

Comité pour l'information du public, la sensibilisation des professionnels et l'unité dans la diversité

Depuis la dernière Assemblée, nous avons

- Tenue de la journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants les 1er et 2 juin 2024.

- Prévues pour les 21, 22 et 2024 septembre, journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants.
- Fixer une date provisoire pour la première journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants en 2025 (24, 25 janvier 2025).
- Deux groupes non affiliés ont participé à la journée portes ouvertes : Una Vision Para Ti IG (en pourparlers pour rejoindre la RV) et Asian, Pacific Islanders, Desi (APID) IG (<https://oaapi.square.site>).
- Il a travaillé sur des projets de sensibilisation de l'OPIC/UWD, notamment le message d'intérêt public du BIPOC et un dépliant de l'OPIC/UWD.

Avant la prochaine assemblée, nous prévoyons d'organiser la journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants en septembre 2024.

Statistiques sur les journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants :

6/1 et 6/2, 2024

- 365 invités au total, dont 100 nouveaux venus (27%) et 265 personnes déjà présentes.

1/27/2024

- 721 invités au total, dont 403 nouveaux arrivants (56%) et 318 personnes déjà inscrites.

9/2023

- 368 invités au total, dont environ 147 nouveaux venus (40 %) et 221 personnes déjà présentes.

Lori B est désormais vice-présidente. Addie a démissionné de son poste de coprésidente. Nous avons besoin d'un nouveau coprésident et d'un secrétaire.

Nous aurons peut-être besoin d'aide pour normaliser notre approche des IG qui n'ont pas participé aux journées portes ouvertes pour les nouveaux arrivants.

Toby L

Coprésident du comité PIPO et UWD

Douzième étape au sein du comité d'atelier

Après un changement de président et une certaine reconstruction, nous continuons à contacter les personnes qui ont manifesté de l'intérêt pour le comité, mais nous avons maintenant suffisamment de membres pour commencer notre travail sérieusement.

Nous proposons deux ateliers simultanés de 17 semaines d'étude d'étape à partir d'octobre 2024. L'un aura lieu les mercredis à 14h ET, l'autre le jeudi soir de 20h30 à 22h30 ET. Ce dernier vise à offrir une alternative aux personnes vivant dans le Pacifique et les fuseaux horaires similaires.

En novembre, nous collaborerons avec un intergroupe pour proposer un atelier de prière à deux voix.

Les membres de notre commission ont participé à la récente journée portes ouvertes pour les nouveaux arrivants, qui s'est déroulée sur deux jours.

Objectifs pour 2025 :

- Augmenter le comité TSW de 5 membres et disposer de 20 à 25 personnes pour les ateliers ;
- Proposer un atelier sur les étapes 2 à 3 fois par an ; et
- Partenariat avec des réunions et des intergroupes pour proposer au moins six ateliers par an.

La région continue de faire un excellent travail pour nous servir en tant que "prospects".

Cee Z

Présidente du Comité du 12e Pas à l'intérieur/de l'atelier

Section 8 : Contacts

Contacts de la région virtuelle 2024	
Président	chair@oavirtualregion.org
Administrateur	trustee@oavirtualregion.org
Vice-président	vicechair@oavirtualregion.org
Trésorier	treasurer@oavirtualregion.org
Secrétaire	secretary@oavirtualregion.org
Coordinateur des données	data@oavirtualregion.org
Coordinateur du contenu numérique	digital@oavirtualregion.org
Président du comité du règlement intérieur	bylawschair@oavirtualregion.org
Co-présidents du comité de la convention	chair1VRC@oavirtualregion.org chair2VRC@oavirtualregion.org
Coprésidents du comité des données	(poste vacant)
Président de la commission numérique	digitalchair@oavirtualregion.org
Président de la commission des finances	finance.chair@oavirtualregion.org
Présidente de la commission Intergroupe Outreach (Renouvellement)	igor.chair@oavirtualregion.org
Comité de l'information publique et de la sensibilisation des professionnels Président	pipochair1@oavirtualregion.org
Douzième étape au sein de la présidence du comité d'atelier	12StepwithinChair@oavirtualregion.org

Section 9 : Propositions pour l'Assemblée 2, 2024

Modifications des politiques et des procédures (toutes les motions relatives aux affaires nouvelles)

NBM1 : Budget de fonctionnement

MOTION :

Proposition d'adoption du budget de fonctionnement de la Région virtuelle 2025 de l'OA

Voir ci-joint

SOUMIS PAR :

Sandy C

Trésorier de la région virtuelle, Treasurer@OAVirtualRegion.org

INTENT :

Suivre le manuel des politiques et procédures de la région virtuelle

III. Politiques financières

L'exercice fiscal s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Un budget équilibré pour l'exercice suivant est proposé lors de la dernière assemblée de l'année civile.

Le budget proposé est soumis à l'approbation de l'assemblée d'affaires de la Région virtuelle.

LA MISE EN ŒUVRE :

COST :

\$ 0.

OBJECTIF PRINCIPAL :

Pour que la région virtuelle puisse continuer à transmettre le message

JUSTIFICATION :

Voir l'intention ci-dessus

Région virtuelle de Overeaters Anonymous Inc
Aperçu du budget : Budget VR 2025 proposé 11-15-24 - P&L de
l'exercice 25

Janvier - décembre 2025

	Total
Recettes	
TRÉSORERIE REPORTÉE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	0.00
CONTRIBUTIONS	
DE LA PART DES PARTICULIERS	7,000.00
DES INTERGROUPES	21,800.00
DE RÉUNIONS / DE GROUPES	8,000.00
DES ATELIERS	1,000.00
Total CONTRIBUTIONS	\$ 37,800.00
INSCRIPTIONS À LA CONVENTION	22,800.00
COLLECTE DE FONDS/APPEL SPÉCIAL	18,000.00
AIDEZ LE FONDS À TRANSMETTRE LE MESSAGE	3,000.00
Recettes totales	\$ 81,600.00
Marge brute	\$ 81,600.00
Dépenses	
OPÉRATIONS	
FRAIS D'ASSEMBLAGE	1,000.00
FRAIS DE CONTRIBUTION	3,000.00
FRAIS DE DOSSIER, SOUSCRIPTIONS QUICKBOOKS	1,000.00
ABONNEMENTS INS / CONFORMITÉ GDPR	8,000.00
ASSURANCE	9,500.00
FRAIS DE TRANSACTIONS INTERNATIONALES	50.00
AFFRANCHISSEMENT ET BOÎTE AUX LETTRES	250.00
TRAVAILLEURS DES SERVICES	3,500.00
CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE WSBC	500.00
CHAIRE VR POUR L'OMS ET D'AUTRES RÉGIONS	9,000.00
CONTRIBUTIONS DES VR AU WSO	2,000.00
FRAIS D'INSCRIPTION / VOYAGE DU VR AU WSBC	300.00
SITE WEB	3,000.00
ZOOM	3,000.00
Total OPÉRATIONS	\$ 44,100.00
SENSIBILISATION	
DÉPENSES DE LA CONVENTION	8,000.00
CONTENU NUMÉRIQUE	1,000.00
IGOR	500.00
INTERPRÉTATION	5,750.00
TRADUCTION LINGUISTIQUE	5,000.00

LITTÉRATURE	0.00
INFORMATION DU PUBLIC ET SENSIBILISATION DE L'OPHTALMOLOGISTE	5,950.00
AIDER À FAIRE PASSER LE MESSAGE - MÉDIAS SOCIAUX	3,000.00
Total PIPO PUBLIC INFORMATION PROF OUTREACH	\$ 8,950.00
BOURSES POUR LES NOUVEAUX INTERGROUPES	500.00
PROJETS SPÉCIAUX	2,000.00
TECH	1,000.00
DOUZE ÉTAPES À L'INTÉRIEUR (TSW)	500.00
DÉPENSES DU COMITÉ DE L'ATELIER	0.00
BOURSES WSBC DSF POUR LES IGS	4,300.00
Total OUTREACH	\$ 37,500.00
Dépenses totales	\$ 81,600.00
Recettes nettes d'exploitation	\$ 0.00
Recettes nettes	\$ 0.00

Friday, Sep 13, 2024 03:18:23 AM GMT-7 - Base monétaire

NBM2 : Nouveau comité des services linguistiques



PROPOSITIONS D'AFFAIRES NOUVELLES DE L'OA

MOTION :

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la région virtuelle d'OA, article VIII, point 4, Comités de la région virtuelle, afin d'ajouter un comité des services linguistiques en insérant ce qui suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
<p>VIII. comités</p> <p>A. Le conseil d'administration déterminera les comités qui serviront la région virtuelle.</p> <p>B. Ces comités seront réexaminés tous les 24 mois.</p> <p>C. Chaque comité établira des lignes directrices internes, qui seront examinées par le conseil d'administration.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les lignes directrices du comité sont documentées séparément et seront conservées par le comité.2. Chaque comité se conformera au système de gestion des documents établi	<p>VIII. Commissions</p> <p>A. Le conseil d'administration déterminera les comités qui serviront la région virtuelle.</p> <p>B. Ces comités seront réexaminés tous les 24 mois.</p> <p>C. Chaque comité établira des lignes directrices internes, qui seront examinées par le conseil d'administration.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les lignes directrices du comité sont documentées séparément et seront conservées par le comité.2. Chaque comité se conformera au système de gestion des documents établi par le

<p>par le conseil d'administration de la Région virtuelle.</p> <p>3. Chaque comité se conformera à toutes les autres lignes directrices approuvées par le conseil d'administration.</p> <p>D. Les comités actuels de la Région virtuelle sont les suivants : statuts, congrès, protection des données, ressources numériques, finances, relations avec les intergroupes, information publique et relations professionnelles (y compris Unité et diversité) et Douze étapes (y compris l'atelier).</p>	<p>conseil d'administration de la Région virtuelle.</p> <p>3. Chaque comité se conformera à toutes les autres lignes directrices approuvées par le conseil d'administration.</p> <p>D. Les comités actuels de la Région virtuelle sont les suivants : Statuts, Congrès, Protection des données, Ressources numériques, Finances, Sensibilisation intergroupe, Services linguistiques, Information publique/Sensibilisation professionnelle (y compris Unité et diversité) et Douze étapes (y compris l'atelier).</p>
---	---

SOUMIS PAR :

Comité ad hoc de dénomination de la région virtuelle d'OA et comité lui-même

**Nom du contact : Dani P Responsable des services linguistiques
Présidente des services linguistiques @oavirtualregion.org**

INTENT :

Créer un comité chargé des traductions, des interprètes et d'autres questions linguistiques dans la région virtuelle. Cette motion a été présentée lors de la dernière assemblée (A1 2024) et il a été demandé qu'un comité ad hoc soit créé pour s'occuper des questions linguistiques dans la région virtuelle.

L'assemblée a décidé que la commission devait travailler sur le nom de la commission car il n'a pas été possible de prendre une décision à ce sujet lors de cette assemblée. Le "Comité des services linguistiques" était le nom préféré et est acceptable pour le comité actuel.

MISE EN ŒUVRE

COST :

OBJECTIF PRINCIPAL :

Brève explication de la manière dont cette motion contribuera à transmettre le message de rétablissement.

Objectif : 1. Transmettre le message en soutenant la traduction et la distribution de la littérature approuvée par la Conférence d'OA aux membres au-delà du monde anglophone. 2. Fournir davantage de traductions linguistiques à nos organismes de service, soutenir des moyens de distribution plus efficaces, en utilisant les nouvelles technologies pour répondre à la demande de nos membres dans le monde entier. 3. S'appuyer sur les ressources d'interprétation en direct de la région, en soutenant les événements régionaux et en transmettant le message aux personnes qui ne parlent pas anglais.

JUSTIFICATION : La Région virtuelle est composée de membres qui parlent de nombreuses langues différentes. Ce comité nous permettra de mieux servir nos membres.

NBM3:Fonctions du secrétaire.

PROPOSITIONS D'AFFAIRES NOUVELLES DE L'OA

MOTION :

Il est proposé de modifier le Manuel des politiques de la région virtuelle d'OA, article V, point 3, secrétaire, en supprimant et en insérant ce qui suit :

FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
----------------------	----------------------

V. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

3) Secrétaire

- a) Il rédige les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration.
 - i) Dans les 10 jours suivant l'Assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'Assemblée pour examen par le comité d'examen des procès-verbaux.
 - ii) Les membres du comité communiqueront au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les 10 jours suivant la réception du procès-verbal.
 - iii) En cas de divergence, le secrétaire examinera l'enregistrement et en informera la commission.
 - iv) Après avoir été informé du contenu de l'enregistrement, le comité vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans un élément du procès-verbal. Ce vote requiert une majorité des deux tiers.
- b) Une fois le procès-verbal terminé
 - i) Soumettra une copie des procès-verbaux non

V. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

3) Secrétaire

- a) Il rédige les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration.
 - 1) Dans les ~~10~~ à 15 jours suivant l'Assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'Assemblée au comité d'examen des procès-verbaux.
 - 2) Révision du procès-verbal Les membres du comité communiquent au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les ~~10~~ à 15 jours suivant la réception du procès-verbal.
 - 3) En cas de divergence, le secrétaire examinera l'enregistrement et en informera la commission.
 - 4) Après avoir été informé du contenu de l'enregistrement, le comité vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans un élément du procès-verbal. Ce vote requiert une majorité des deux tiers.
- b) Une fois le procès-verbal achevé
 1. Soumettra une copie des procès-verbaux non approuvés au comité des communications numériques pour qu'ils soient affichés sur le site web de la

<p>approuvés au comité des communications numériques pour qu'ils soient affichés sur le site web de la région virtuelle.</p> <p>ii) Envoyer les formulaires de candidature des administrateurs désignés au Bureau des services mondiaux dans la semaine qui suit l'approbation des candidats.</p> <p>c) En outre, le secrétaire</p> <p>i) Créer une copie numérique de tous les documents de la Région virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée.</p> <p>ii) Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.</p> <p>iii) être responsable de la conservation et de la transmission des mots de passe de toutes les plateformes numériques aux</p>	<p>région virtuelle.</p> <p>2. Envoyer les formulaires de candidature des candidats administrateurs au Bureau des Services mondiaux dans la semaine qui suit l'affirmation des candidats.</p> <p>c) En outre, le secrétaire :</p> <p>1. Créer une copie numérique de tous les documents de la Région virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée.</p> <p>2. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.</p> <p>iii) Sont responsables de la conservation et de la transmission des mots de passe de toutes les plateformes numériques aux personnes autorisées par leur poste, sauf restriction ou autre affectation.</p> <p><u>d. Fonctions de l'Assemblée</u></p> <p>1. Il est responsable de la <u>constitution d'une équipe chargée de préparer les documents relatifs à l'inscription et à l'assemblée de la région virtuelle, y compris la mise à jour des pouvoirs et l'appel nominal pour l'assemblée.</u></p> <p>2. Créer une copie numérique de tous les documents de la Région</p>
--	--

<p>personnes autorisées par leur poste, sauf restriction ou autre affectation.</p> <p>iv) Être responsable de la préparation des documents relatifs à l'inscription et à l'assemblée des entreprises de la région virtuelle.</p> <p>v) Il est responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.</p> <p>vi) Examine les mises à jour résultant des motions présentées lors des assemblées d'affaires de la région virtuelle et soumet les règlements et les politiques et procédures pour publication dans les 25 jours suivant l'assemblée d'affaires.</p> <p>vii) Travaille avec le coordinateur des données en fonction des besoins pour atteindre les objectifs de la région.</p> <p>viii) Autres tâches assignées.</p>	<p>virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée.</p> <p>3. <u>Le secrétaire conserve des copies de tous les documents pertinents de l'assemblée dans le Google Drive approprié.</u></p> <p>4. Il est responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.</p> <p>5. Examine les mises à jour résultant des motions présentées lors des assemblées d'affaires de la région virtuelle et soumet les règlements et les politiques et procédures pour publication dans les 25 jours suivant l'assemblée d'affaires.</p> <p>6. Travaille avec le coordinateur des données en fonction des besoins pour atteindre les objectifs de la région.</p> <p>7. Autres tâches assignées.</p>
--	---

SOU MIS PAR : Conseil d'administration de la région virtuelle
Contact Alejandra : +50683177443 secretary@oavirtualregion.org

INTENT :

Ces mises à jour reflètent nos pratiques actuelles. Le secrétaire ne s'occupe plus de certaines tâches énumérées, car elles ont été réaffectées à d'autres commissions. En outre, l'Assemblée est désormais préparée par une équipe et non plus uniquement par le secrétaire, ce qui rend cette modification nécessaire pour représenter fidèlement la nature collaborative du travail.

LA MISE EN ŒUVRE :

Ce changement formalise les pratiques actuelles. Les tâches qui ont été réaffectées, telles que la gestion des salles Zoom et d'autres tâches, ont été retirées des responsabilités du secrétaire. L'Assemblée est déjà préparée par une équipe et non plus uniquement par le secrétaire. Cette motion aligne donc les fonctions officielles sur la façon dont les choses sont actuellement gérées.

COST :

Cette proposition n'entraîne aucun coût.

OBJECTIF PRINCIPAL :

Cette motion soutient le message de rétablissement en veillant à ce que les responsabilités soient clairement définies et réparties de manière appropriée. En formalisant l'approche de la préparation de l'Assemblée basée sur le travail d'équipe, nous encourageons la collaboration et le partage des responsabilités, qui sont des principes fondamentaux de notre processus de rétablissement. Cet alignement permet à chaque membre de se concentrer sur ses points forts, ce qui favorise en fin de compte un effort plus efficace et unifié dans la transmission du message.

JUSTIFICATION :

La raison de cette motion est d'aligner les fonctions officielles du secrétaire sur les pratiques actuelles et d'améliorer l'efficacité du processus de préparation de l'Assemblée. Au fil du temps, certaines responsabilités précédemment attribuées au secrétaire, telles que la gestion des salles Zoom, ont naturellement été transférées à d'autres commissions ou membres de l'équipe. En outre, l'Assemblée est désormais préparée par une équipe collaborative et non plus uniquement par le secrétaire. Cette motion reconnaît formellement ces changements, garantissant que notre structure reflète nos opérations existantes. En définissant clairement les rôles et les responsabilités, nous pouvons mieux soutenir nos membres et renforcer nos efforts collectifs pour transmettre le message du rétablissement.

Section 10 : Règlement intérieur de la région virtuelle

Adopté le 22/6/24

Règlement intérieur de la région virtuelle

Adopté le 22/6/24

ARTICLE 1 - NOM

Le nom de cette organisation est la Région virtuelle de Overeaters Anonymous, Inc., ci-après appelée la Région virtuelle ou la Région virtuelle. La région virtuelle est non géographique et se compose principalement de groupes virtuels et d'organismes de service virtuels.

ARTICLE 2 - OBJET

La Région virtuelle est organisée et constituée en vertu des lois de l'État du Nouveau-Mexique pour fonctionner en tant qu'organisation exonérée au sens de la section 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code de 1986, tel qu'amendé (ou toute disposition similaire de toute loi future sur les revenus) (le "Code"), sans qu'aucun dirigeant ou administrateur n'en tire de profit. L'objectif spécifique et principal de l'association est d'aider les personnes souffrant de compulsions alimentaires à surmonter ce problème par le biais d'un programme de rétablissement en douze étapes. Ceci est accompli par la pratique des Douze Étapes et des Douze Traditions d'Overeaters Anonymous, guidée par les Douze Concepts de Service OA ; et de servir et représenter les groupes membres et les organismes de service. L'objectif général et le pouvoir sont de promouvoir la santé publique, de travailler avec et de fournir une assistance caritative et culturelle à ceux qui ont des problèmes de compulsion alimentaire et de mener toute autre activité appropriée à ces objectifs.

Section 1 - Les douze étapes

Les douze étapes suggérées pour le rétablissement dans le cadre de l'association des Mangeurs excessifs anonymes sont les suivantes :

1. Nous avons admis que nous étions impuissants face à la nourriture - que nos vies étaient devenues ingérables.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une puissance supérieure à la nôtre pouvait nous ramener à la raison.
3. Nous avons pris la décision de remettre notre volonté et notre vie entre les mains de Dieu tel que nous le comprenons.
4. Nous avons dressé un inventaire moral de nous-mêmes, sans crainte et en toute connaissance de cause.
5. Reconnaître à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu supprime tous ces défauts de caractère.

7. Nous lui avons demandé humblement d'effacer nos défauts.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons blessées et nous avons décidé de nous amender auprès d'elles.
9. Réparer directement ces personnes dans la mesure du possible, sauf si cela risque de les blesser ou de blesser d'autres personnes.
10. Nous avons continué à faire un inventaire personnel et, lorsque nous nous sommes trompés, nous l'avons rapidement admis.
11. Nous avons cherché, par la prière et la méditation, à améliorer notre contact conscient avec Dieu, tel que nous le concevions, en priant uniquement pour connaître sa volonté à notre égard et pour avoir le pouvoir de la mettre en œuvre.
12. Ayant connu un éveil spirituel à la suite de ces étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux mangeurs compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires.

Section 2 - Les douze traditions

Les Douze Traditions des Mangeurs Anonymes sont les suivantes :

1. Notre bien-être commun doit passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité de l'OA.
2. Pour l'objectif de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime - un Dieu d'amour tel qu'il peut s'exprimer dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition d'adhésion à OA est le désir d'arrêter de manger de manière compulsive.
4. Chaque groupe doit être autonome, sauf pour les questions affectant d'autres groupes ou l'ensemble d'OA.
5. Chaque groupe n'a qu'un seul objectif principal : transmettre son message au boulimique compulsif qui souffre encore.
6. Un groupe OA ne doit jamais soutenir, financer ou prêter le nom d'OA à un établissement apparenté ou à une entreprise extérieure, de peur que des problèmes d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre objectif premier.
7. Chaque groupe OA devrait être entièrement autonome et refuser toute contribution extérieure.
8. Overeaters Anonymous doit rester à jamais non professionnel, mais nos centres de services peuvent employer des travailleurs spécialisés.
9. OA, en tant que telle, ne devrait jamais être organisée ; mais nous pouvons créer des conseils ou des comités de service directement responsables devant ceux qu'ils servent.
10. Les Mangeurs Anonymes n'ont pas d'opinion sur les questions extérieures, c'est pourquoi le nom OA ne devrait jamais faire l'objet d'une controverse publique.
11. Notre politique de relations publiques est basée sur l'attraction plutôt que sur la promotion ; nous devons toujours maintenir l'anonymat personnel au niveau de la

presse, de la radio, des films, de la télévision et d'autres moyens de communication publics.

12. L'anonymat est le fondement spirituel de toutes ces traditions, nous rappelant sans cesse qu'il faut faire passer les principes avant les personnalités.

Section 3 - Les douze concepts du service OA

Les douze concepts du service OA sont les suivants :

1. La responsabilité et l'autorité ultimes des Services mondiaux d'OA relèvent de la conscience collective de l'ensemble de notre Mouvement.
2. Les groupes d'OA ont délégué à la Conférence d'affaires des services mondiaux le maintien actif de nos services mondiaux ; ainsi, la Conférence d'affaires des services mondiaux est la voix, l'autorité et la conscience effective d'OA dans son ensemble.
3. Le droit de décision, basé sur la confiance, rend possible un leadership efficace.
4. Le droit de participation garantit l'égalité des chances pour tous dans le processus de prise de décision.
5. Les individus disposent d'un droit de recours et de pétition afin de s'assurer que leurs opinions et griefs personnels seront soigneusement pris en compte.
6. La Conférence d'affaires des Services mondiaux a confié au Conseil d'administration la responsabilité principale de l'administration d'Overeaters Anonymous.
7. Le conseil d'administration a des droits et des responsabilités juridiques qui lui sont conférés par la sous-partie A du règlement intérieur d'OA ; les droits et les responsabilités de la Conférence d'affaires des Services mondiaux lui sont conférés par la tradition et par la sous-partie B du règlement intérieur d'OA.
8. Le conseil d'administration a délégué à son comité exécutif la responsabilité d'administrer l'Office des services mondiaux.
9. Des serviteurs de confiance compétents, ainsi que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables pour un fonctionnement efficace à tous les niveaux de service.
10. La responsabilité du service est équilibrée par une autorité de service soigneusement définie. La duplication des efforts est donc évitée.
11. L'administration fiduciaire de l'Office des Services Mondiaux doit toujours être assistée par les meilleurs comités permanents, équipes de direction et consultants.
12. Le fondement spirituel du service d'OA garantit que
 - a. aucun comité ou organe de service d'OA ne doit jamais devenir le siège d'une richesse ou d'un pouvoir périlleux.
 - b. Le principe de prudence financière d'OA consiste à disposer de fonds de fonctionnement suffisants et d'une réserve importante.
 - c. aucun membre d'OA ne doit jamais être placé dans une position d'autorité non qualifiée.

- d. toutes les décisions importantes sont prises à l'issue d'une discussion, d'un vote et, dans la mesure du possible, d'une quasi-unanimité.
- e. aucune action de service ne doit jamais être personnellement punitive ou constituer une incitation à la controverse publique ; et
- f. aucun comité ou conseil de service d'OA ne doit jamais accomplir d'actes de gouvernement, et chacun doit toujours rester démocratique dans ses pensées et ses actions.

ARTICLE 3 - MEMBRES

Section 1 - Membres

L'assemblée d'affaires de la région virtuelle se compose des membres suivants :

les représentants de la région virtuelle ou leurs suppléants de chaque organisme de service affilié

- a. Chaque intergroupe virtuel a droit à un représentant à l'assemblée de travail pour dix groupes ou parties de groupes.
- b. Les autres organes de service affiliés à la région virtuelle (tels que, mais sans s'y limiter, les conseils de service spécialisés) ont droit à un représentant à l'assemblée de travail, quel que soit le nombre d'assemblées qu'ils représentent.
- c. Chaque organisme de service étant autonome, il choisit ses représentants de la manière qu'il souhaite, pour autant qu'il reste dans le cadre des Douze Étapes et des Douze Traditions et qu'il remplisse les conditions requises.
- d. Aucun organisme de service ne peut être enregistré auprès d'une région géographique ou en être membre.

Membres du conseil d'administration de la région virtuelle,

Présidents des comités de la région virtuelle.

- a. Chaque comité de région virtuelle a droit à un membre votant.
- b. Ce membre doit être un président de comité en premier lieu ou une personne désignée.
- c. Aucun président de comité n'est autorisé à se présenter en tant que représentant d'un organe de service.

Section 2 - Qualifications des représentants

1. Les représentants aux assemblées de la région virtuelle doivent :

- a. Être membre d'un organe de service ou d'un comité de la région virtuelle d'Overeaters Anonymous (OA), tel que défini dans l'article V, sections 1 et 2, ainsi que dans l'article VI, de la sous-partie B d'OA Inc. et
 - b. S'être inscrit auprès du secrétaire de la Région virtuelle en tant que représentant votant au nom de son organe de service ou de son comité.
2. Un représentant de la région virtuelle doit avoir au moins six mois d'abstinence continue, telle que définie par les Overeaters Anonymous, tout en pratiquant les Douze étapes et les Douze traditions des OA.
 3. Chaque personne est seule juge de son abstinence de compulsions alimentaires et de comportements alimentaires compulsifs.

Section 3 - Définition du groupe

La Région virtuelle approuve la définition d'un groupe d'Overeaters Anonymous telle qu'elle figure dans les statuts d'OA Inc, sous-partie B, article V, p. 4, et telle qu'elle pourrait être modifiée par une future Conférence d'affaires des Services mondiaux.

Section 4 - Définition de l'organisme de service

La Région virtuelle approuve les définitions d'un organisme de service d'Overeaters Anonymous dans les statuts d'OA, Inc, sous-partie B, article VI, et telles qu'elles peuvent être amendées par une future Conférence d'affaires des Services mondiaux.

Section 5 - Affiliation/Participation

1. Un groupe ne peut s'affilier qu'à un seul intergroupe ou conseil de service national par le biais de la procédure d'inscription. Tout groupe ou organisme de service peut participer aux activités (y compris le vote) d'un autre organisme de service avec sa permission. (OA Inc., règlement intérieur, sous-partie B, article V, section 2).
2. Tout organe de service n'appartenant pas à la région virtuelle et composé d'au moins 55 % de réunions virtuelles pourra bénéficier de tous les droits sur demande lors de toute réunion ordinaire ou extraordinaire.
 - a. Une demande de droits de participation doit être soumise au secrétaire de la région virtuelle au moins 14 jours avant la réunion prévue.
 - b. Le secrétaire confirmera leurs droits de participation (en consultation avec le conseil d'administration de la région virtuelle) au moins 72 heures avant le début de la réunion d'affaires.

Section 6 - Responsabilités du représentant de la région virtuelle

1. Représenter son organe de service ou un comité de la région virtuelle à toutes les réunions de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.
2. Assurer la liaison entre l'assemblée de gestion de la région virtuelle et leur organe de service respectif ou un comité de la région virtuelle.

3. Veiller à ce que toutes les communications relatives à la région virtuelle soient mises à la disposition de leur organe de service ou de leur comité.
4. La participation à un comité est fortement encouragée et l'engagement est maintenu jusqu'à l'assemblée suivante.
5. Examiner tous les documents relatifs à une assemblée ordinaire ou extraordinaire avant la réunion.

ARTICLE 4 - LES DÉLÉGUÉS DE LA RÉGION VIRTUELLE À LA CONFÉRENCE MONDIALE DES ENTREPRISES DE SERVICES (WSBC)

1. Si la région virtuelle est représentée par moins de 40 % de ses intergroupes et organismes de service virtuels lors de la Conférence d'affaires des services mondiaux de l'année précédente, elle peut envoyer jusqu'à cinq délégués supplémentaires au WSBC. (OA Inc, Bylaws, Subpart B, Article VIII, Section 3, a, 5, p. 15)
2. Les candidatures doivent être déposées au plus tard soixante (60) jours avant l'assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
3. La préférence est donnée aux candidats sélectionnés parmi les intergroupes virtuels et les organismes de service qui ne seraient pas représentés autrement.
4. Le(s) délégué(s) à la Conférence d'affaires de l'Entraide mondiale a (ont) l'entière responsabilité d'y assister au nom de la région virtuelle. Ils participeront à toutes les activités de la conférence d'affaires des services mondiaux et soumettront un rapport à l'assemblée de la région virtuelle à l'issue de la conférence d'affaires des services mondiaux.

ARTICLE 5 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGION VIRTUELLE

Section 1 - Composition

1. Le conseil d'administration de la région virtuelle est composé des membres suivants :
 - a. Président,
 - b. Vice-président
 - c. Secrétaire
 - d. Trésorier
 - e. Coordinateur des données
 - f. Coordinateur numérique
 - g. L'administrateur désigné assure la liaison avec le conseil d'administration de la région virtuelle et dispose d'une voix.

2. Si le président du conseil d'administration n'est pas en mesure d'assister à une réunion du conseil d'administration ou à une réunion de travail, la succession à la présidence pour cette réunion se fait de la manière suivante :
 - a. Vice-président
 - b. Trésorier
 - c. Coordinateur des données
 - d. Coordinateur numérique
 - e. Secrétaire

Section 2 - Qualification pour le conseil d'administration de la région virtuelle

Les qualifications pour le conseil d'administration de la région virtuelle sont les suivantes :

1. Deux ans de service au-delà du niveau du groupe,
2. Deux ans de rétablissement continu dans les Overeaters Anonymous, comme en témoignent :
 - a. Deux ans d'abstinence actuelle
 - b. L'agent doit démontrer qu'il continue à se rétablir, notamment en s'abstenant et en s'efforçant d'atteindre ou de maintenir un poids santé pendant toute la durée de son mandat.
 - c. Chaque personne est juge de son rétablissement,
3. Avoir suivi les Douze Étapes et avoir une compréhension pratique des Douze Traditions et des Douze Concepts du Service OA.
4. Avoir participé à au moins une assemblée de la région virtuelle au cours des 36 derniers mois en tant que membre votant ou bénévole.
5. Lorsqu'un poste au sein du conseil d'administration ne peut être pourvu conformément à ces qualifications, les qualifications énumérées aux paragraphes 1 à 3 ci-dessus peuvent être écartées à la majorité des deux tiers du conseil d'administration ou de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 3 - Nominations au conseil d'administration de la région virtuelle

1. Les candidatures doivent être déposées au plus tard soixante (60) jours avant l'Assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
2. En l'absence de candidats, des nominations peuvent être faites par l'assemblée, à l'exception des postes de président ou d'administrateur de la région virtuelle.
3. Les candidats doivent remplir toutes les conditions requises.
4. Si une candidature est proposée par l'assemblée, le membre se présentera à l'élection à ce moment-là.

5. S'il n'y a pas de candidat à la présidence de la région virtuelle, le vice-président assurera la présidence jusqu'à la prochaine assemblée, au cours de laquelle une nouvelle sélection aura lieu pour le poste de président. Le poste de vice-président sera déclaré vacant.
6. Dans le cas où personne ne se porte candidat ou n'est élu à un poste vacant, le conseil d'administration de la région virtuelle applique les règles relatives aux postes vacants énoncées à l'article 10.

Section 4 - Candidats aux fonctions d'administrateur

1. Les administrateurs sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux ; toutefois, les candidats de la région virtuelle au poste d'administrateur seront choisis parmi les membres d'Overeaters Anonymous de la région virtuelle qui satisfont aux exigences de l'Assemblée de la région virtuelle et du règlement d'OA Inc. sous-section B.
 - a. La région virtuelle nécessite :
 1. Être un membre assidu d'un groupe de la Région virtuelle.
 2. être conscient du temps et des dépenses qu'implique l'exercice de la fonction d'administrateur.
 3. Les personnes souhaitant être nommées doivent soumettre un dossier de candidature.
 4. Les candidatures doivent être déposées au plus tard soixante (60) jours avant l'Assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
 5. Les candidats doivent être présents à l'Assemblée, prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer la fonction d'administrateur.
 2. Dans le cas où il n'y a pas de candidats à un poste d'administrateur lors d'une assemblée où des candidatures sont requises, ou si un poste devient vacant alors qu'il n'y a pas d'assemblée de région virtuelle avant la date requise pour le dépôt des candidatures, ou si le conseil d'administration appelle à d'autres candidatures pour la nomination d'administrateurs, les options suivantes seront prises :
 - a. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicitera les candidatures des organismes de services de la région virtuelle.
 - b. Une réunion du conseil d'administration se tiendra aux fins de l'affirmation du candidat.
 - c. Un vote à la majorité du conseil d'administration de la région virtuelle constituera une confirmation de la demande.
 - d. La notification des résultats du processus d'affirmation est envoyée aux e. Organes de service de la région virtuelle. réunions non affiliées et est affichée sur le site Internet de la région virtuelle.

Section 5 - Élection des membres du conseil d'administration de la région virtuelle

1. Les candidats doivent être présents pour l'élection.
2. Les élections ont lieu lors de la dernière assemblée de l'année civile, sauf disposition contraire du présent règlement.
3. Chaque membre du conseil d'administration est élu pour un mandat de deux ans.
4. Le président, le trésorier et le coordinateur des données sont élus les années impaires.
5. Le vice-président, le secrétaire et le coordinateur numérique sont élus les années paires.
6. Les candidats disposeront de cinq minutes pour s'adresser à l'assemblée et de cinq minutes pour répondre aux questions.
7. Lorsque les élections au conseil d'administration coïncident avec celles de l'administrateur de la région virtuelle, le vote de l'administrateur est effectué en premier.
8. Pour être élu, le candidat doit obtenir la majorité des suffrages exprimés.
9. S'il y a plus de deux candidats et qu'aucun d'entre eux n'obtient la majorité, le candidat ayant reçu le plus petit nombre de voix sera écarté et un nouveau vote sera organisé.
10. S'il y a deux candidats et qu'aucun n'obtient la majorité, il est procédé à un second tour de scrutin.

Section 6 - Durée du mandat

1. Les membres du bureau nouvellement élus entrent en fonction immédiatement après la clôture de la réunion de travail au cours de laquelle ils ont été élus.
2. Les membres du conseil d'administration ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs complets au même poste.
3. Après un intervalle de deux ans, ils peuvent à nouveau être élus à un poste antérieur.
4. Dès leur élection au conseil d'administration de la région virtuelle, les membres cessent d'être des représentants de leur organe ou comité de service virtuel et cet organe ou comité de service peut élire un autre représentant de la région virtuelle.

Section 7 - Responsabilités des membres du conseil d'administration de la région virtuelle

Pour plus de détails sur les responsabilités des membres du conseil d'administration de la région virtuelle, voir le point V du manuel des politiques et procédures de la région virtuelle.

Section 8 - Conseil d'administration

Les dirigeants de la région virtuelle sont les administrateurs de la société.

1. Le conseil d'administration de la région virtuelle se réunit régulièrement ou lorsque le président l'informe de la nécessité d'une réunion supplémentaire.
2. Le conseil d'administration de la région virtuelle a pour objet d'assurer la continuité entre les réunions régulières de la région virtuelle et de traiter les questions appropriées.
 - a. Le conseil d'administration de la Région virtuelle peut approuver, par un vote à la majorité des deux tiers, la réaffectation de fonds inscrits au budget ou des dépenses provenant de la réserve de prudence, si cela est jugé nécessaire tout au long de l'année.
 - b. Le trésorier rendra compte de ces décisions à la région virtuelle lors de la prochaine assemblée.

Section 9 - Démission ou révocation des membres du conseil régional

1. Le cas échéant, une réunion du conseil d'administration peut être convoquée pour la révocation d'un membre du bureau.
 - a. Tout membre du conseil d'administration de la région peut être démis de ses fonctions pour un motif valable par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire annoncée à cet effet.
 - b. Une absence est excusée si la majorité des autres membres du conseil d'administration vote pour excuser l'absence.
2. Tout membre du conseil d'administration peut démissionner à tout moment, pour quelque raison que ce soit, en le notifiant par écrit au conseil d'administration de la Région virtuelle.
3. Tout fonctionnaire qui informe le conseil d'administration qu'il a rompu son abstinance est considéré comme démissionnaire à compter de la réception de l'avis par le conseil d'administration.

Section 10 - Remplacement des postes vacants

1. Tout poste vacant à la suite de la démission ou de la révocation d'un membre du conseil d'administration est pourvu, dans la mesure du possible, dans les 45 jours suivant la notification de la vacance à la région virtuelle.
2. Une annonce sera envoyée aux organismes de service de la région virtuelle pour leur demander de proposer des candidatures dans les 20 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures.
3. Le membre choisi pour occuper un poste vacant au sein du conseil d'administration de la région virtuelle doit répondre aux critères de qualification définis à l'article V, section 2.

4. Le conseil d'administration de la région virtuelle auditionnera tous les candidats et nommera le titulaire du poste lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la région virtuelle.
5. Le membre du conseil d'administration désigné participera pleinement en tant que membre du conseil d'administration de la région virtuelle.
6. La nomination du membre du conseil d'administration sera ratifiée au début de la prochaine assemblée.
7. Le poste est pourvu pour la durée restante du mandat.

ARTICLE 6 - LIAISON AVEC LES ADMINISTRATEURS

Section 1. Fiduciaire

Le conseil d'administration est élu lors de la conférence d'affaires des services mondiaux.

Les membres des Surmangeurs Anonymes de la région virtuelle qui satisfont aux exigences de l'assemblée de la région virtuelle et des statuts d'OA Inc. peuvent se porter candidats à l'élection au conseil d'administration.

Section 2 - Qualifications pour l'investiture des administrateurs

1. Être un membre assidu d'un groupe de la région virtuelle ou de l'administrateur de liaison désigné.
2. Avoir conscience du temps et des dépenses qu'implique la fonction d'administrateur.
3. Démonstration d'un service à la Région virtuelle au-delà du niveau du groupe.

Section 3 - Élection au conseil d'administration

1. Les personnes souhaitant être nommées doivent soumettre un dossier de candidature.
2. Les candidatures doivent être déposées au plus tard soixante (60) jours avant l'Assemblée au cours de laquelle l'élection aura lieu.
3. Les candidats doivent être présents à l'Assemblée, prêts à répondre aux questions concernant les qualifications requises pour exercer la fonction d'administrateur.
4. En cas de vacance d'un poste pour lequel il n'y a pas d'assemblée de région virtuelle avant la date requise pour le dépôt des candidatures ou si le conseil d'administration lance un appel à candidatures pour la nomination d'autres administrateurs, les mesures suivantes sont prises :

- a. Le conseil d'administration de la région virtuelle sollicitera les candidatures des organismes de services de la région virtuelle.
- b. Une réunion du conseil d'administration sera organisée pour confirmer le candidat.
- c. Un vote à la majorité du conseil d'administration de la région virtuelle constituera une confirmation de la demande.
- d. La notification des résultats du processus d'affirmation est envoyée aux organes de service de la région virtuelle et aux réunions non affiliées et est également affichée sur le site web de la région virtuelle.

Section 4 - Participation à la région virtuelle

1. Le représentant des administrateurs assiste aux réunions du conseil d'administration de la région virtuelle, où il dispose d'une voix mais pas d'un droit de vote.
2. La personne chargée de la liaison avec les administrateurs participe à l'assemblée de la région virtuelle ou à des réunions de travail spéciales, où elle a voix au chapitre mais pas de droit de vote.

ARTICLE 7 - RÉUNIONS D'AFFAIRES

Section 1 - Réunions

1. La région virtuelle se réunit au moins une fois par an, à la date et au lieu fixés par le conseil d'administration de la région virtuelle.
2. Une réunion annuelle est organisée pour l'élection des membres du bureau.
3. L'assemblée annuelle peut se tenir en même temps que l'assemblée visée à la section 1 du présent article ou à tout autre moment décidé par le conseil d'administration de la région virtuelle.
4. Une réunion extraordinaire peut être convoquée par une majorité du conseil d'administration de la région virtuelle ou par un quorum de représentants de la région virtuelle, à condition que les membres en soient informés suffisamment à l'avance.

Pour plus d'informations sur les réunions, consultez le règlement de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 2 - Réunions par conférence virtuelle

1. Les membres de la région virtuelle peuvent participer à une réunion par des moyens électroniques, pour autant que tous les membres participant à cette réunion puissent s'entendre les uns les autres et qu'ils aient la possibilité de participer au vote.
2. Les documents présentés au cours de la réunion sont mis à la disposition des participants virtuels.

3. La participation des membres de la région virtuelle à une réunion selon les modalités prévues dans la présente section constitue une présence en personne à cette réunion.

Pour plus d'informations sur les réunions, voir le règlement de l'assemblée de la région virtuelle.

Section 3 - Méthode de notification

Les assemblées ordinaires ou extraordinaires de la région virtuelle sont notifiées par voie électronique à chaque organe de service et représentant enregistré de la région virtuelle, au président de la commission, au membre du conseil d'administration et à l'administrateur, au moins 45 jours avant l'assemblée.

Section 4 - Quorum

Lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle, la présence d'un quart des personnes ayant le droit de participer et s'étant inscrites auprès du secrétaire pour voter à l'assemblée (conformément à l'article III, section 1, du présent règlement) est nécessaire pour tenir une assemblée.

ARTICLE 8 - RÉSERVE DE PRUDENCE

La région virtuelle maintient une réserve prudente d'au moins quatre (4) mois de dépenses.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel des politiques et procédures de la Région virtuelle III, Politiques financières.

ARTICLE 9 - PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

Toutes les réunions des représentants de la région virtuelle se déroulent conformément à la dernière édition du *Robert's Rules of Order, Newly Revised*, dans la mesure où cela n'est pas contraire à la loi, aux statuts, au présent règlement ou à toute règle permanente que l'Assemblée peut adopter.

ARTICLE 10 - MODIFICATIONS

1. Des amendements au présent règlement peuvent être proposés par tout organe de service enregistré de la Région virtuelle, par le conseil d'administration de la Région virtuelle ou par un comité de la Région virtuelle.
2. Les amendements sont soumis au président et au secrétaire au moins 60 jours avant l'assemblée générale.
 - a. Les motions doivent être présentées à l'aide du formulaire approuvé par la région.

- b. Les motions seront examinées par la commission du règlement intérieur au plus tard 50 jours avant l'assemblée.
3. Sauf disposition contraire du présent règlement, les modifications du présent règlement peuvent être adoptées à la majorité des deux tiers des personnes votant lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire de la Région virtuelle.
4. Les amendements aux Douze Étapes, aux Douze Traditions et aux Douze Concepts du Service d'OA ne peuvent être faits que selon les Règlements d'OA, Inc. Sous-partie B, Article XII, Section 1e.
5. Les changements apportés aux Douze Étapes, aux Douze Traditions ou aux Douze Concepts du service OA, conformément aux règlements d'OA Inc. seront automatiquement adoptés dans les présents règlements, sans qu'il soit nécessaire que la région virtuelle procède à un autre vote ou prenne d'autres mesures.
6. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent règlement sera mis à jour par le comité du règlement de la région virtuelle et les membres de l'assemblée en seront informés.

ARTICLE 11 - DISSOLUTION

1. Lors de la dissolution de la région virtuelle, après avoir payé les dettes et obligations de la région virtuelle et y avoir pourvu de manière adéquate, les actifs restants seront distribués à un fonds, une fondation associative ou une société à but non lucratif qui est organisée et exploitée exclusivement à des fins caritatives, éducatives et/ou scientifiques et qui a établi son statut fiscal en vertu de l'article 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code (code des impôts).
2. Conformément aux Traditions des Surmangeurs Anonymes, un tel fonds sans but lucratif, une telle association, une telle fondation ou une telle société devrait être soit le Bureau des Services Mondiaux des Surmangeurs Anonymes, soit un autre organisme de service des Surmangeurs Anonymes.
3. Aucune partie des fonds de la Région virtuelle ne sera jamais utilisée au profit de ses membres, de ses administrateurs, de ses dirigeants ou de personnes privées, ni distribuée à ces derniers, sauf que la Région virtuelle est habilitée à verser des indemnités raisonnables pour les services rendus et à effectuer des paiements et des distributions en vue de réaliser les objectifs explicites pour lesquels elle a été constituée.

Note : Tous les documents (tels que les pièces justificatives, l'inscription à l'assemblée, les demandes, les présents statuts, les articles d'incorporation, les politiques et procédures de la région virtuelle, etc.) se trouvent sur le site Web de la région virtuelle (oavirtualregion.org) sous la rubrique documents. Les statuts d'OA Inc. sont disponibles sur le site oa.org/world-service-business-conference.

Adopté le 22/6/24

Section 11 : Manuel des politiques et procédures de la région virtuelle

Adopté le 22/6/24

1. Introduction

Le présent manuel des politiques et procédures de la région virtuelle régit les pratiques commerciales de la région virtuelle.

Tous les documents (tels que les rapports de dépenses, l'inscription à l'assemblée, les demandes, les règlements, le présent manuel de politiques et de procédures, les règles permanentes, etc. La sous-partie B du règlement intérieur d'OA Inc. se trouve sur le site oa.org/world-service-business-conference/).

2. Objet de la région

- A. Transmettre le message, virtuellement, mondialement et dans de nombreuses langues
- B. Encourager l'unité au sein de la région
- C. Communiquer avec des groupes de toute la région
- D. Offrir une assistance aux groupes et aux organismes de services lors de leur création et de leur fonctionnement
- E. Sélectionne les candidats au poste d'administrateur
- F. Établir l'adresse du bureau régional

3. Politiques financières

- A. L'exercice fiscal s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- B. Un budget équilibré pour l'exercice suivant est proposé lors de la dernière assemblée de l'année civile.
- C. Le budget proposé est soumis à l'approbation de l'assemblée d'affaires de la Région virtuelle.
- D. Les demandes d'augmentation du budget sont soumises au trésorier de la région virtuelle au moins 60 jours avant l'assemblée au cours de laquelle le budget sera approuvé.

- E. Le solde de la trésorerie comprendra la réserve de prudence établie (voir article VIII des statuts) en plus des fonds de fonctionnement général.
- F. Financement des frais autres que les frais de voyage
 - a. Les dépenses encourues dans le cadre de travaux approuvés par l'assemblée sont remboursables.
 - b. Toutes les dépenses financées doivent rester dans les limites des allocations budgétisées.
 - c. Les demandes de dérogations budgétaires, y compris les raisons qui les motivent, doivent être soumises par écrit au trésorier de la région virtuelle sept jours avant la prochaine réunion du conseil d'administration.
- G. Les demandes de dérogation doivent être approuvées par le conseil d'administration avant que la dépense ne soit engagée.
- H. Financement des frais de voyage

Les postes pouvant faire l'objet d'une prise en charge des frais de voyage sont les suivants :

 - a. Président de région pour la conférence d'affaires des services mondiaux, la convention des services mondiaux et une réunion du comité des présidents de région.
 - b. Les candidats de la Région virtuelle à la Conférence des entreprises de service mondial
 - 1. Le conseil d'administration peut nommer des administrateurs de régions virtuelles confirmés aux postes vacants de délégués de régions virtuelles.
 - 2. Si le nombre de candidats administrateurs est supérieur au nombre de postes vacants de délégués de la région virtuelle, les candidats administrateurs de la région virtuelle sont choisis en fonction du plus grand nombre de votes de ratification de candidats administrateurs de la région virtuelle reçus.
 - c. Délégués à la conférence d'affaires des services mondiaux de la région virtuelle

Le nombre de délégués de la région virtuelle à sélectionner dépendra des fonds disponibles, mais en tout état de cause, il ne sera pas supérieur à cinq.
 - d. Toute autre dépense de voyage si elle est approuvée par une motion majoritaire du conseil ou de l'assemblée.
 - e. Le remboursement des frais de voyage est limité au transport, à l'hébergement (en occupation double), aux repas et à l'inscription.
 - f. Des ajustements raisonnables peuvent être acceptés par un vote à la majorité du conseil ou de l'assemblée.
 - g. Une note de frais et des reçus doivent être dûment remplis, autorisés et soumis au trésorier avant tout remboursement ou avance de fonds.

- h. Les demandes de remboursement doivent être conformes à ces lignes directrices :
 - 1. Chaque personne remplit et vérifie une note de frais.
 - 2. Une note de frais doit accompagner tous les reçus et les fonds non utilisés doivent être retournés au trésorier de la région virtuelle dans les six semaines suivant la dépense.
 - 3. Le trésorier procède au remboursement ou demande des informations complémentaires dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande.
- i. Le RV accepte des fonds désignés, à condition qu'un fonds temporairement affecté ait été créé par l'assemblée.
Le fonds temporairement affecté actuel est celui de Carry the Message. Les fonds sont utilisés pour mener des actions de sensibilisation dans les médias sociaux afin d'attirer les nouveaux arrivants.
- j. Le trésorier et le président sont autorisés à retirer des fonds de tous les comptes financiers de la région.
- k. Lorsque les fonds ne sont pas suffisants pour assurer le financement intégral, le trésorier de la région virtuelle en informe le conseil d'administration, qui fixe alors les priorités en fonction de la situation financière actuelle.
- l. En plus de tout poste du budget annuel pour les contributions à l'Office des services mondiaux, le conseil d'administration envoie chaque année à l'Office des services mondiaux les fonds excédentaires déterminés par la commission des finances et approuvés par le conseil d'administration.
- m. La région aide les comités d'entraide de la région à envoyer un représentant par comité d'entraide à la Conférence d'affaires des services mondiaux par l'intermédiaire du Fonds de bourses d'études pour les délégués de la région virtuelle.
 - 1. La limite des fonds mis en réserve est celle de la ligne "Fonds de soutien aux délégués" dans le budget annuel de chaque année.
 - 2. La préférence sera donnée aux nouveaux organismes de service.
 - 3. Les candidatures ne seront acceptées que pour les organismes de service qui ne pourraient pas envoyer de représentant.
 - 4. Les organismes de service qui demandent et reçoivent des bourses WSBC de la région doivent avoir
 - a. Au moins un représentant régional enregistré.
 - b. Au moins un représentant suppléant.
 - c. Ces représentants doivent être en place pour chaque assemblée avant et après la WSBC pour laquelle des fonds sont reçus.
 - d. Le représentant inscrit et son suppléant doivent être enregistrés lors de l'assemblée.

- e. Ces personnes ou un autre représentant de l'organisme de service doivent participer activement à un comité de la région.
 - f. Les organismes de service qui en sont à leur première année d'enregistrement sont exemptés de cette politique.
- n. La ligne directrice de la région virtuelle pour la Septième Tradition est que les intergroupes et les comités de service conservent 40 % de plus que leur réserve prudente et leurs dépenses prévues, et envoient 30 % à la région virtuelle et 30 % au Bureau des services mondiaux.

4. Fonctions des membres du conseil d'administration

- A. Servir de gardien des Douze Étapes, des Douze Traditions et des Douze Concepts du Service OA.
- B. s'acquittent des tâches qui leur incombent conformément au règlement intérieur et au présent manuel de politique et de procédure de la région virtuelle.
- C. Assurer la garde des fonds de la région virtuelle, y compris l'examen de l'audit financier annuel.
- D. Fournir un forum pour l'échange d'idées et d'informations entre les organismes de service de la région virtuelle et les comités de la région virtuelle.
- E. Assister à toutes les assemblées pendant la durée du mandat, à moins d'être excusé par le président.
- F. Se familiariser avec les règlements de la région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi qu'avec le présent manuel de politique et de procédure, et assumer la responsabilité de leur respect : Les statuts de la Région virtuelle et du Bureau des services mondiaux, ainsi que le présent manuel de politiques et de procédures.
- G. Aide les autres à se familiariser avec les Douze Traditions et les Douze Concepts du Service OA.
- H. Rapports :
 - a. Soumettre un rapport écrit à la région virtuelle au moins 60 jours avant la prochaine assemblée.
 - b. Lors de l'assemblée, présentez une mise à jour du rapport écrit pendant cinq minutes au maximum, puis répondez aux questions pendant cinq minutes supplémentaires.
- I. Répondre à toute la correspondance, à tous les appels téléphoniques et à toutes les questions en temps utile.
- J. Tenir un registre consolidé de tous les actifs, y compris les mots de passe pour la protection de la sécurité, conformément aux instructions du président et du coordinateur des données.
- K. Gère la plateforme de réunion de la région virtuelle.

- L. À l'issue de la période de service, fournit au successeur toutes les informations et tous les documents relatifs à la période de service, par écrit ou par voie électronique.
- M. Assurer la liaison entre le conseil d'administration et les comités déterminés par le président.

5. Fonctions des membres du conseil d'administration par poste

- a. Président
 - a. Il est responsable de l'unité et de la conscience de groupe de la région virtuelle.
 - b. Il établit et tient à jour l'ordre du jour de toutes les réunions et séances de travail du conseil d'administration.
 - c. Préside toutes les réunions du conseil d'administration et les séances de travail.
 - d. Est membre de droit de tous les comités.
 - e. Désigner un parlementaire pour l'assemblée.
 - f. Participe à la conférence de travail des services mondiaux en tant que représentant de toutes les réunions non affiliées et de tous les organes de service de la région virtuelle qui ne sont pas présents.
 - g. Assister aux autres réunions du comité des présidents de région, pratiquement à l'exception de la réunion annuelle du comité des présidents de région qui se tient lors de l'assemblée d'une région.
 - h. Est un signataire autorisé sur tous les comptes de trésorerie.
 - i. Autres tâches requises.
- b. Vice-président
 - a. Assume toutes les fonctions du président en son absence.
 - b. Le rôle principal du vice-président est de promouvoir la communauté, la collaboration et l'unité entre les membres, les organismes de service et la région.
 - c. Autres tâches assignées.
- c. Secrétaire
 - a. Il rédige les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée et du conseil d'administration.
 1. Dans les dix jours suivant l'Assemblée, le secrétaire fournit un projet de procès-verbal de l'Assemblée pour examen par le comité d'examen des procès-verbaux.
 2. Les membres du comité communiqueront au secrétaire les ajouts ou les corrections dans les 10 jours suivant la réception du procès-verbal.
 3. En cas de divergence, le secrétaire examinera l'enregistrement et en informera la commission.

4. Après avoir été informé du contenu de l'enregistrement, le comité vote sur l'inclusion ou la suppression de toute divergence constatée dans un élément du procès-verbal. Ce vote requiert une majorité des deux tiers.
- b. Une fois le procès-verbal terminé
 1. Soumettra une copie des procès-verbaux non approuvés au comité des communications numériques pour qu'ils soient affichés sur le site web de la région virtuelle.
 2. Envoyer les formulaires de candidature des administrateurs désignés au Bureau des services mondiaux dans la semaine qui suit l'affirmation des candidats.
 - c. En outre, le secrétaire
 1. Créer une copie numérique de tous les documents de la Région virtuelle pour les stocker sur la plateforme appropriée.
 2. Avoir accès, par l'intermédiaire du coordinateur des données, aux listes de contacts de tous les représentants, présidents d'intergroupe, présidents de commission et membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, leur nom, leur téléphone, leur adresse électronique et leur fuseau horaire.
 3. être responsable de la conservation et de la transmission des mots de passe de toutes les plateformes numériques aux personnes autorisées par leur poste, sauf restriction ou autre affectation.
 4. Être responsable de la préparation des documents relatifs à l'inscription et à l'assemblée commerciale de la région virtuelle.
 5. Il est responsable de la mise à jour des pouvoirs et de l'appel nominal pour et lors de l'assemblée d'affaires de la région virtuelle.
 6. Examine les mises à jour résultant des motions présentées lors des assemblées d'affaires de la région virtuelle et soumet les règlements et les politiques et procédures pour publication dans les 25 jours suivant l'assemblée d'affaires.
 7. Travaille avec le coordinateur des données selon les besoins pour atteindre les objectifs de la région.
 8. Autres tâches assignées.
 - d. Coordinateur des données
 - a. Examine et comprend les principes fondamentaux qui sous-tendent les réglementations actuelles en matière de protection des données personnelles des membres d'OA ; ces principes doivent être appliqués par le coordinateur des données et constituer le fondement et l'axe de son travail.
 - b. collabore avec le comité de protection des données pour mettre à jour les politiques et procédures de la région en matière de protection des

données et de sécurité de l'information, conformément à la réglementation applicable à la région.

- c. collabore avec le comité de protection des données pour superviser et garantir la bonne gestion des données à caractère personnel collectées au nom de la région, y compris le traitement limité, le stockage, l'archivage et la suppression de ces données à caractère personnel.
 - d. Évalue et supervise les technologies utilisées par le RV pour s'aligner sur les principes de protection des données et sur le principe d'anonymat de l'OA.
 - e. Administrer les protocoles de formation concernant les procédures et pratiques de protection des données et l'utilisation des technologies associées.
 - f. Coordonne et travaille avec d'autres responsables et avec le comité de protection des données.
 - g. Autres tâches assignées.
- e. Coordinateur numérique
- a. Superviser le comité régional de la communication numérique
 - b. Veiller à la maintenance du site web.
 - c. Coordonne la stratégie en matière de médias sociaux et de sensibilisation (blogs, campagnes publicitaires, etc.).
 - d. Autres tâches assignées.
- f. Trésorier
- a. Gère tous les fonds de la région virtuelle conformément aux politiques financières énoncées dans les statuts, les politiques et les procédures et tout autre document de gouvernance de la région virtuelle.
 - b. Tenir les registres financiers conformément aux pratiques comptables reconnues.
 - c. Tenir les comptes des fonds opérationnels.
 - d. Payer les factures et rembourser les dépenses en temps utile.
 - e. Fait état de la situation financière de la région virtuelle comme suit :
 - 1. Solde actuel : mensuel au conseil d'administration.
 - 2. Contributions du mois dernier : mensuelles au conseil d'administration.
 - 3. Comparaison des chiffres réels et du budget : trimestrielle pour le conseil d'administration.
 - 4. Rapport détaillé indiquant toutes les recettes et les dépenses depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 5. Détail des contributions : depuis le début de l'année : trimestriellement au conseil d'administration.
 - 6. Cotisations mensuelles moyennes pour les 12 mois précédents : trimestrielles au conseil d'administration.

7. Les rapports trimestriels énumérés ci-dessus seront également fournis aux assemblées.
- f. Fournit des informations financières pour l'audit annuel, qui doit être effectué par
Le président de la région virtuelle et le comité financier, au cours du premier trimestre
de l'année fiscale suivante.
- g. Autres tâches assignées.

6. Administrateur de région virtuelle

- A. Pour être éligible en tant que candidat au poste d'administrateur de la Région virtuelle, les membres doivent répondre aux qualifications énoncées dans Overeaters Anonymous, Inc. Subpart B, Article IX, Section 4.
- B. L'administrateur de la région virtuelle siège pour un mandat de trois ans au conseil d'administration de l'Organisation mondiale du commerce.
- C. Bien que chaque administrateur régional représente une région spécifique, il sert Overeaters Anonymous dans son ensemble.
- D. Les administrateurs se réunissent périodiquement au cours de l'année pour traiter les affaires de l'OA.

7. Parlementaire

Le parlementaire a pour mission d'assister le président de la région virtuelle et le conseil d'administration de la région virtuelle en matière de procédures parlementaires.

8. Les commissions

- A. Le conseil d'administration déterminera les comités qui serviront la région virtuelle.
- B. Ces comités seront réexaminés tous les 24 mois.
- C. Chaque comité établira des lignes directrices internes, qui seront examinées par le conseil d'administration.
 1. Les lignes directrices du comité sont documentées séparément et seront conservées par le comité.
 2. Chaque comité se conformera au système de gestion des documents établi par le conseil d'administration de la Région virtuelle.
 3. Chaque comité se conformera à toutes les autres lignes directrices approuvées par le conseil d'administration.
- D. Les comités actuels de la Région virtuelle sont les suivants : règlements, congrès, protection des données, ressources numériques, finances, relations avec les intergroupes, information publique et relations professionnelles (y compris Unité et diversité), et Douze étapes (y compris atelier).

- E. Les comités désignent un président parmi leurs membres, à l'exception du comité de la convention et du comité de la protection des données. Le président ou les coprésidents de ces comités sont nommés par le conseil d'administration.
1. Les présidents des comités sont choisis parmi les membres des comités.
 2. Le président du comité peut exercer jusqu'à deux mandats de deux ans.
 3. Les présidents de commission doivent justifier de six mois d'abstinence continue, à l'exception du président ou des coprésidents de la commission de la convention, qui doivent justifier d'un an d'abstinence continue. Chaque personne est seule juge de son abstinence en matière de compulsions alimentaires et de comportements alimentaires compulsifs.
 4. Si un président de comité ne satisfait pas aux exigences énoncées au paragraphe c, il doit démissionner de son poste de président.
 5. En cas de vacance au sein d'un comité, le conseil d'administration en sera informé et le comité désignera un nouveau président pour terminer le mandat.
 6. Le conseil d'administration de la région virtuelle peut, par un vote à la majorité des deux tiers, dispenser un président de commission de l'obligation d'abstinence.
- F. Fonctions des présidents de commission :
1. Soumettre un rapport d'activités 60 jours avant chaque assemblée et un rapport mensuel actualisé sept jours avant la réunion du conseil d'administration.
 2. Tenir à jour des dossiers complets détaillant les activités des comités en utilisant les ressources et les technologies approuvées par la région.
 3. À la fin du mandat ou en cas de démission, le transfert d'informations est coordonné par le coordinateur des données en consultation avec le président sortant du comité.
 4. Peut soumettre des articles sur les travaux du comité au comité des ressources numériques de la région virtuelle en vue de leur publication dans le support approprié.
 5. Soumettre une proposition de budget annuel au trésorier de la région virtuelle au moins 90 jours avant l'assemblée au cours de laquelle elle sera examinée.
 6. Examiner les travaux des sous-comités et nommer des présidents ou des responsables de programme si nécessaire.

9. Lignes directrices et procédures d'utilisation du compte Zoom

- A. L'utilisation des comptes Zoom de la région virtuelle est gérée par le conseil d'administration de la région virtuelle et est limitée à : Le conseil d'administration de la Région virtuelle, les comités, les sous-comités, les organismes de service et les réunions enregistrées dans le but de conduire les affaires d'OA ou les événements de rétablissement d'OA.

- B. Le conseil d'administration de la Région virtuelle désignera un administrateur Zoom chargé de gérer la programmation des salles et les paramètres de Zoom. L'administrateur Zoom tiendra à jour le calendrier de la Région virtuelle avec des liens vers les réunions Zoom programmées.
- C. Toute autre utilisation des comptes Zoom est laissée à l'appréciation du président et du conseil d'administration de la Région virtuelle. Les organismes de service n'appartenant pas à la région virtuelle peuvent demander à utiliser les comptes Zoom ; cette utilisation est laissée à l'appréciation du conseil d'administration de la région virtuelle.
- D. Les organismes de service de la Région virtuelle qui ont accès aux comptes Zoom de la Région virtuelle seront invités à verser une contribution pour l'utilisation de l'espace de réunion.
- E. La disponibilité du compte Zoom de la région virtuelle se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi, les réunions du conseil d'administration de la région virtuelle et des comités de la région virtuelle étant prioritaires.
- F. Aucun membre ou groupe ne peut utiliser la salle à d'autres fins que les affaires d'OA ou les événements de rétablissement d'OA.
- G. En cas d'utilisation abusive de la salle, le code sera immédiatement modifié et tous les utilisateurs enregistrés en seront informés.
- H. Toute utilisation abusive d'une salle ou des comptes Zoom de la Région virtuelle sera portée à la connaissance du conseil d'administration, qui envisagera alors des mesures appropriées pouvant inclure la suppression des autorisations de service et de l'accès aux comptes Zoom, ainsi que la nécessité de suivre une formation sur l'utilisation correcte des comptes Zoom de la Région virtuelle.

Politiques et procédures de Zoom

- A. Au moins deux animateurs/coanimateurs Zoom formés doivent être présents à toutes les réunions prévues, l'un d'entre eux étant désigné comme animateur principal.
- B. Si la réunion est importante, il est préférable d'avoir au moins trois hôtes/cohôtes Zoom.
- C. Après avoir utilisé les comptes Zoom de la région virtuelle, la réunion doit être clôturée par l'hôte Zoom.
- D. Les enregistrements ne peuvent être autorisés que si l'hôte/cohôte de Zoom a reçu une formation à la protection des données de la part du coordinateur des données. L'administrateur de Zoom et son équipe sont chargés d'organiser avec le coordinateur des données le stockage et la distribution des enregistrements.

10. Amendements

- A. Des amendements au présent manuel de politique et de procédure peuvent être proposés par tout organe de service, conseil d'administration ou comité de la Région virtuelle.

- B. Les amendements sont soumis au président et au secrétaire de la région au moins 60 jours avant l'assemblée générale.
- C. Les motions doivent être présentées à l'aide du formulaire approuvé par la région.
- D. Les motions seront examinées par la commission du règlement au plus tard 50 jours avant l'assemblée.
- E. Sauf indication contraire, les amendements au présent manuel des politiques et procédures peuvent être adoptés par la majorité des membres votants lors de toute réunion d'affaires de la région virtuelle.
- F. Tout amendement adopté par la Conférence des services mondiaux ayant une incidence sur le présent manuel de politique et de procédure sera mis à jour par le comité du règlement intérieur de la région virtuelle et les membres de l'assemblée de la région virtuelle en seront informés.

Adopté le 22/6/24

Section 12 : Lectures

Les douze étapes des Mangeurs excessifs anonymes

1. Nous avons admis que nous étions impuissants face à la nourriture - que nos vies étaient devenues ingérables.
2. Nous en sommes venus à croire qu'une puissance supérieure à la nôtre pouvait nous ramener à la raison.
3. Nous avons pris la décision de remettre notre volonté et notre vie entre les mains de Dieu tel que nous le comprenons.
4. Nous avons dressé un inventaire moral de nous-mêmes, sans crainte et en toute connaissance de cause.
5. Reconnaître devant Dieu, devant nous-mêmes et devant un autre être humain la nature exacte de nos torts.
6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu supprime tous ces défauts de caractère.
7. Nous lui avons demandé humblement d'effacer nos défauts.
8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons blessées et nous avons décidé de nous amender auprès d'elles.
9. Réparer directement ces personnes dans la mesure du possible, sauf si cela risque de les blesser ou de blesser d'autres personnes.
10. Nous avons continué à faire un inventaire personnel et, lorsque nous nous sommes trompés, nous l'avons rapidement admis.
11. Nous avons cherché, par la prière et la méditation, à améliorer notre contact conscient avec Dieu tel que nous le concevions, en priant uniquement pour connaître sa volonté à notre égard et pour avoir le pouvoir de la mettre en œuvre.
12. Ayant connu un éveil spirituel à la suite de ces étapes, nous avons essayé de transmettre ce message aux mangeurs compulsifs et de mettre en pratique ces principes dans toutes nos affaires

Les Douze Traditions des Mangeurs Anonymes

1. Notre bien-être commun doit passer en premier ; le rétablissement personnel dépend de l'unité de l'OA.
2. Pour l'objectif de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime - un Dieu d'amour tel qu'il peut s'exprimer dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs de confiance ; ils ne gouvernent pas.
3. La seule condition d'adhésion à OA est le désir d'arrêter de manger de manière compulsive.
4. Chaque groupe doit être autonome, sauf pour les questions affectant d'autres groupes ou l'ensemble d'OA.
5. Chaque groupe n'a qu'un seul objectif principal : transmettre son message au boulimique compulsif qui souffre encore.

6. Un groupe OA ne doit jamais soutenir, financer ou prêter le nom d'OA à un établissement apparenté ou à une entreprise extérieure, de peur que des problèmes d'argent, de propriété et de prestige ne nous détournent de notre objectif premier.
7. Chaque groupe OA devrait être entièrement autonome et refuser toute contribution extérieure.
8. Les Surmangeurs Anonymes doivent rester à jamais non-professionnels, mais nos centres de services peuvent employer des travailleurs spécialisés.
9. OA, en tant que telle, ne devrait jamais être organisée ; mais nous pouvons créer des conseils ou des comités de service directement responsables devant ceux qu'ils servent.
10. Les Mangeurs Anonymes n'ont pas d'opinion sur les questions extérieures ; c'est pourquoi le nom OA ne devrait jamais être impliqué dans une controverse publique.
11. Notre politique de relations publiques est basée sur l'attraction plutôt que sur la promotion ; nous devons toujours maintenir l'anonymat personnel au niveau de la presse, de la radio, des films, de la télévision et d'autres moyens de communication publics.
12. L'anonymat est le fondement spirituel de toutes ces traditions, nous rappelant sans cesse qu'il faut placer les principes avant les personnalités.

Les douze concepts du service OA

1. La responsabilité et l'autorité ultimes des services mondiaux d'OA résident dans la conscience collective de l'ensemble de notre association.
2. Les groupes d'OA ont délégué à la Conférence d'affaires des services mondiaux le maintien actif de nos services mondiaux ; ainsi, la Conférence d'affaires des services mondiaux est la voix, l'autorité et la conscience effective d'OA dans son ensemble.
3. Le droit de décision, basé sur la confiance, rend possible un leadership efficace.
4. Le droit de participation garantit l'égalité des chances pour tous dans le processus de prise de décision.
5. Les individus disposent d'un droit de recours et de pétition afin de s'assurer que leurs opinions et griefs personnels seront soigneusement pris en compte.
6. La Conférence d'affaires des Services mondiaux a confié au Conseil d'administration la responsabilité principale de l'administration d'Overeaters Anonymous.
7. Le Conseil d'administration a des droits et des responsabilités juridiques qui lui sont accordés par le règlement intérieur d'OA, sous-partie A ; les droits et les responsabilités de la Conférence d'affaires des Services

mondiaux lui sont accordés par la Tradition et par le règlement intérieur d'OA, sous-partie B.

8. Le conseil d'administration a délégué à son comité exécutif la responsabilité d'administrer le Bureau des services mondiaux d'OA.
9. Des serviteurs compétents et dignes de confiance, ainsi que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables pour un fonctionnement efficace à tous les niveaux de service.
10. La responsabilité du service est équilibrée par une autorité de service soigneusement définie, ce qui permet d'éviter la duplication des efforts.
11. L'administration fiduciaire de l'Office des Services Mondiaux doit toujours être assistée par les meilleurs comités permanents, cadres, personnel et consultants.
12. Le fondement spirituel du service d'OA garantit que
 - a. Aucun comité ou organe de service d'OA ne doit jamais devenir le siège d'une richesse ou d'un pouvoir périlleux ;
 - b. Le principe de prudence financière d'OA consiste à disposer de fonds de fonctionnement suffisants et d'une réserve importante ;
 - c. Aucun membre d'OA ne doit jamais être placé dans une position d'autorité non qualifiée ;
 - d. Toutes les décisions importantes sont prises à l'issue d'une discussion, d'un vote et, dans la mesure du possible, d'une quasi-unanimité ;
 - e. Aucune action de service ne doit jamais être personnellement punitive ou constituer une incitation à la controverse publique ; et
 - f. Aucun comité ou conseil de service d'OA ne doit jamais accomplir d'actes de gouvernement, et chacun doit toujours rester démocratique dans ses pensées et ses actions.

GLOSSAIRES DES PROCÉDURES PARLEMENTAIRES

ANGLAIS

Comité ad hoc	Un comité spécial (temporaire) formé dans un but ou un projet spécifique.
Affiliation	Choisir de s'associer à une autre entité organisée à des fins de communication
Affiliation d Groupe	Un groupe qui choisit de s'associer à un intergroupe spécifique ou à un conseil de service dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA dans la transmission du message. Ce partenariat permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Intergroupe affilié	Un intergroupe associé à un conseil de service et/ou à une région dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA dans la transmission du message. Ce partenariat permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Questionnaire sur l'ordre du jour	Une liste de propositions de motions que le Bureau des Services mondiaux reçoit pour examen lors de la prochaine Conférence de travail des Services mondiaux. Cette liste est ensuite distribuée à tous les intergroupes et conseils de service enregistrés qui sont encouragés à en discuter le contenu avec leurs membres et à décider s'ils estiment que les motions proposées doivent être votées lors de la prochaine Conférence de travail des Services mondiaux.
Agent	Une personne désignée agissant au nom d'une organisation ou d'une position spécifique de l'organisation (<i>Bylaws of OA, Inc. Subsection A, Article VII</i>).
Alternatif	Un membre d'OA choisi par un organe de service pour servir de délégué au cas où le délégué élu ne pourrait pas participer ou assister à la totalité de la conférence (<i>règlement d'OA, sous-paragraphe B, article X, section 3</i>).
Amendement	Le processus d'altération ou de modification de la motion principale ou de l'amendement.
Anonymat	Une tradition chez OA selon laquelle les membres individuels ne sont pas identifiés à l'extérieur de notre organisation par leur nom ou autre. Au sein de l'organisation, nous pouvons partager des noms, mais ils ne sont pas partagés avec des personnes qui ne sont pas affiliées à OA. Les membres d'OA sont anonymes, l'organisation ne l'est pas.

Contributions récurrentes automatiques (ARC)	Le programme OA est un moyen simple et sûr de verser une contribution mensuelle ou trimestrielle au titre de la septième tradition directement au Bureau des services mondiaux.
Statuts de la société	Articles établissant l'existence d'une société et son enregistrement au Nouveau-Mexique (OA, Inc. Central Office), signés par le secrétaire d'État. La législation régissant les articles de constitution se trouve dans les statuts du Nouveau-Mexique, chapitre 53, article 2, section 12.
Panier à demander	Les questions posées par les délégués à la Conférence de l'Entraide mondiale sont distribuées aux administrateurs après la Conférence pour qu'ils y répondent. Les réponses sont incluses dans un document publié sur oa.org. Les membres d'OA, les groupes et les organismes de service peuvent également soumettre des questions au Bureau des Services mondiaux pour que le Conseil y réponde et qu'elles soient incluses dans les archives de la corbeille de questions sur oa.org.
<i>Un pas en avant</i>	Bulletin électronique trimestriel de l'Office des Services Mondiaux destiné aux groupes OA et aux organismes de service. Publié en ligne en janvier, avril, juillet et octobre.
Littérature approuvée par le conseil d'administration	La littérature OA approuvée par le conseil d'administration comprend la littérature qui a été approuvée par le conseil représentatif, la littérature créée par un conseil ou un comité de conférence et qui ne s'adresse pas à l'ensemble de la fraternité, ainsi que la littérature compilée à partir de publications déjà approuvées ou de la <i>Lifeline</i> .
Comité du conseil d'administration	Comité permanent ou spécial (ad hoc) d'un conseil d'administration créé dans un but ou un projet particulier.
Réunion du conseil d'administration	Une réunion formelle d'un conseil d'administration créée pour examiner les questions de politique et les problèmes sérieux. Au niveau des services mondiaux, il s'agit de la réunion régulière du conseil d'administration, composé de dix-sept membres. Ce conseil se réunit quatre fois par an, généralement à Albuquerque, au Nouveau Mexique.
Conseil d'administration (BOT)	Les dix-sept membres du conseil d'administration d'OA, Inc. sont composés de dix conseillers régionaux, d'un conseiller des services virtuels et de six administrateurs des services généraux. Tous les postes sont élus par la Conférence de travail des Services mondiaux (<i>sous-section B, article IX, section 2 du règlement intérieur d'OA, Inc.</i>)
Manuel de référence de la carte (BRM)	Document fourni par le conseil d'administration avec des mesures et des procédures pour chaque responsabilité et tâche spécifique.
Manuel de politique des conférences d'affaires	Liste des politiques en cours adoptées lors des conférences précédentes. Le manuel est publié sur oa.org.

Propositions de modification du règlement	Les changements proposés à la sous-section B des statuts d'OA ont été présentés lors de la conférence annuelle. Ces modifications concernent les membres d'OA par rapport à la société (par actions).
Budget de l'année civile	Budget approuvé pour OA, Inc. par le conseil d'administration pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
Moniteur du microphone central	Une personne (choisie par le président) qui s'assoit au milieu de l'allée centrale de la salle de conférence et qui est chargée de s'approcher du microphone central. Le moniteur peut indiquer au délégué quand s'approcher du microphone pour ou contre si sa question est ouverte au débat ; le moniteur peut fournir des formulaires pour soumettre des amendements aux motions, et le moniteur émet un signal pour indiquer au président de séance quel type de question doit être posé ou quelle demande est faite. Cette personne doit connaître les lignes directrices et les procédures de l'OA ainsi que les Robert's Rules of Order.
Président du conseil d'administration	La plus haute fonction d'un groupe qui est choisie ou sélectionnée par le groupe. Dans un service mondial, il s'agit d'un administrateur choisi par le conseil d'administration qui préside les réunions du conseil. Le président du conseil d'administration peut être appelé à prendre des décisions concernant les procédures, à organiser l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et à veiller à ce que les réunions se déroulent de manière efficace. Les fonctions du directeur sont décrites dans les statuts d'OA, Inc. sous-section A, article VI, section 3, et dans le manuel de référence du conseil d'administration.
Conférence	Un mot fréquemment utilisé dans ce document comme substitut à Conférence d'affaires des services mondiaux (WSBC).
Littérature approuvée par la conférence	Littérature approuvée par la Conférence et méritant le sceau d'approbation de la Conférence (conformément à la politique du WSBC 1985).
Comité de la conférence	Un comité permanent ou ad hoc créé pour la conférence au niveau des services mondiaux, formé pour un projet ou une proposition particulière. Le comité est composé d'un coprésident délégué, d'un coprésident administrateur et d'un maximum de 30 membres de la Conférence d'affaires des services mondiaux (WSBC). En outre, jusqu'à six anciens administrateurs, administrateurs actuels et membres non délégués peuvent être nommés pour participer aux travaux du comité au cours de l'année (<i>Règlement du BMS 1991a(2)</i>).
Formulaire d'évaluation de la conférence	Le formulaire électronique envoyé par courrier électronique aux délégués dans la semaine suivant la conférence, demandant des commentaires sur la conférence et des suggestions pour les conférences futures.
Secrétaire de la conférence	Personne salariée chargée de rédiger le procès-verbal de la Conférence. Cette personne est également l'administrateur du BOT.

Règlement de la Conférence	Les règles de conduite des réunions de travail de la Conférence. Ces règles sont adoptées au début de la réunion de travail par un vote par consensus des deux tiers.
Comité de soutien à la conférence (CSC)	Comité composé de membres expérimentés d'OA qui se portent volontaires pour aider les délégués à gérer la logistique de la conférence sur place.
Avec microphone	Le microphone utilisé pour débattre contre la motion en débat.
Sceau de l'entreprise	Tampon robuste gravé du sceau officiel de l'entreprise. Le sceau est utilisé pour authentifier tous les documents importants de l'entreprise.
<i>Courrier</i>	Les archives de la lettre d'information électronique de la communauté professionnelle de l'OA publiée sur oa.org. Les membres sont invités à la reproduire et à la distribuer aux professionnels de la santé.
Titres de compétences	Des badges d'identification pour les participants qui servent de preuve de leur droit de vote.
Rapport sur les pouvoirs	Rapport présenté au début de chaque réunion de travail avant le vote, indiquant le nombre de membres ayant le droit de vote.
Délégué	Une personne élue au niveau de l'organe de service qui représente cet organe de service à la Conférence annuelle des affaires des Services mondiaux et qui rapporte les résultats de la réunion aux régions locales. Les présidents et administrateurs de région sont également délégués à la conférence (<i>règlement intérieur d'OA, sous-section B, article X, section 3</i>).
Badge de délégué	Le badge d'identification que les délégués à la conférence portent lorsqu'ils s'inscrivent au bureau d'inscription d'OA. Le délégué doit toujours porter ce badge pour être reconnu comme membre votant de la conférence.
Intérêt financier matériel direct	Si un administrateur est intéressé par une transaction, présente ou future, dans laquelle OA est impliquée, il doit déclarer son intérêt avant que cette transaction ne soit discutée et ne fasse l'objet d'un vote au sein d'OA.
dûment enregistré	Une société ou un partenariat officiellement enregistré par une entité qui confirme qui sont les propriétaires ou qui sont les membres de son conseil d'administration.
Urgence Affaires nouvelles	Les motions sur les affaires nouvelles qui n'ont pas été soumises avant la date limite de l'assemblée, qui sont considérées comme urgentes et importantes pour OA dans son ensemble et qui, si elles ne sont pas traitées immédiatement lors de l'assemblée, peuvent être préjudiciables au bien-être d'OA. Au niveau global, le Comité de référence détermine si les motions soumises sont de nature urgente et nécessitent une attention immédiate lors de la Conférence de cette année. Les amendements aux statuts ne peuvent pas être présentés de cette manière.

Comité exécutif (CE)	Sous-groupe du Conseil d'administration chargé de superviser l'Office des services mondiaux. Le comité exécutif est composé des six administrateurs des services généraux. Si le directeur et le trésorier du conseil d'administration sont tous deux administrateurs des services régionaux ou virtuels, ils siègent également au comité exécutif. Le comité exécutif se réunit chaque mois en personne ou par conférence téléphonique.
Ex-Office	Un membre qui occupe sa position ou son affiliation en raison du pouvoir ou de l'influence d'une fonction et non par élection ou nomination. Un président, par exemple, peut être membre d'office de tous les comités dont les membres sont nommés. Ces postes et leurs décisions de vote, ainsi que d'autres privilèges, sont détaillés dans les statuts de l'organisation.
Rapport final de la conférence	Le rapport des activités menées lors de la Conférence d'affaires annuelle de l'Entraide mondiale. Ce rapport contient les procès-verbaux des réunions de travail, les résumés des ateliers et des présentations/discussions, les rapports des comités de la conférence et la révision du règlement intérieur et du manuel de politique de la conférence de travail. Le rapport peut être consulté sous forme de document électronique à l'adresse oa.org.
État financier	Un rapport qui fournit des informations sur la situation financière de l'organisation. Les états financiers permettent également de prendre des décisions éclairées sur l'orientation actuelle et future de l'organisation. Les états financiers d'OA sont évalués chaque année par une société publique indépendante. L'état annuel est disponible dans le dossier délégué ou sur demande.
Première vice-présidente	Un membre du comité, du conseil ou du groupe désigné comme subordonné immédiat du président et chargé d'exercer les fonctions du président en l'absence de ce dernier ; une personne qui exerce les fonctions du président.
Année fiscale	La période de temps que l'organisation utilise à des fins comptables et pour préparer les états financiers. L'exercice fiscal d'OA s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
Fondateur	Rozanne S., la fondatrice d'OA. Rozanne est décédée en 2014.
Syndic des services généraux (GST)	Les six administrateurs du Comité exécutif qui ont l'autorité générale en ce qui concerne les habitudes de conduite des affaires de l'Association. Ils sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux par l'ensemble de la Fraternité (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IX</i>).
Point vert	Terme utilisé pour désigner les délégués qui participent pour la première fois à la Conférence de l'Entraide mondiale. Il est demandé aux nouveaux délégués de porter un point vert sur leur badge afin de les différencier des délégués plus expérimentés qui peuvent les aider.

Groupe	Deux personnes ou plus qui souhaitent mettre fin à la frénésie alimentaire et qui se réunissent pour mettre en pratique les Douze Étapes et les Douze Traditions d'OA, guidées par les Douze Concepts du service d'OA.
Conscience de groupe	La conscience collective des membres du groupe. Bien qu'OA parvienne à la conscience de groupe par le biais du processus de vote, spirituellement, c'est plus qu'un vote à la majorité : en effet, le terme " conscience de groupe " est la volonté collective d'un groupe spécifique d'OA (peut-être issue d'un simple vote à la majorité). L'expression " conscience de groupe " est tirée de la Deuxième Tradition : " Pour les besoins de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il se manifeste dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs fidèles, ils ne gouvernent pas". Chaque membre individuel d'OA, chaque groupe et chaque conseil d'intergroupe ou de service fait partie de la conscience collective d'OA dans son ensemble.
Conscience de groupe des surmangeurs anonymes " dans leur ensemble ".	Pour les besoins du vote à la Conférence d'affaires des Services mondiaux, qui, selon le Deuxième concept, est "la voix, l'autorité et la conscience effectives d'OA dans son ensemble", OA a adopté des règles définissant ce qui constitue un vote de conscience de groupe. L'unanimité significative est obtenue soit par une majorité simple, soit par un consensus des deux tiers, en fonction de la nature de la motion traitée.
Indemnisation	Protéger contre toute perte, tout dommage ou toute blessure et éviter ainsi qu'un agent travaillant pour le compte d'OA ne soit tenu légalement responsable de toute action entreprise au nom de l'organisation.
Intergroupe (IG)	Un conseil de travail composé de groupes situés dans la même zone géographique et fournissant des services à ces groupes. Les groupes virtuels peuvent s'associer sans tenir compte de la proximité géographique (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-paragraphe B, article VI, section 2a</i>).
Bureau de l'Intergroupe / Centre de services	Bureau facilitant les groupes dans la région locale avec des services tels que de la documentation, des informations sur les réunions et la réponse aux courriels et aux appels téléphoniques.
Journée internationale de l'abstinence (IDEA)	Célébrée le troisième samedi de novembre, cette journée encourage les membres d'OA du monde entier à commencer ou à réaffirmer leur abstinence de la frénésie alimentaire.
Conseil des services linguistiques (LSB)	Le conseil de service qui fournit des services aux groupes et/ou intergroupes qui partagent une langue commune, indépendamment de la proximité géographique. Les groupes et les intergroupes doivent s'affilier à une commission de services linguistiques (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 2b</i>).

<i>Ligne de vie</i>	Magazine OA qui publie des histoires de rétablissement écrites et soumises par des membres OA (10 numéros par an). Disponible en version électronique ou imprimée.
<i>Lot</i>	Méthode d'élection d'une personne, par exemple en tirant d'un chapeau un morceau de papier portant son nom ou en voyant qui tire la paille la plus courte. Dans les statuts de l'OA, sous-section A, article VI, section 2, il est indiqué que lors des élections, les candidats ex aequo sont départagés de cette manière.
Directeur général/secrétaire de la société	Un membre salarié de l'Office des services mondiaux qui gère les opérations quotidiennes de l'Office. Le directeur exécutif est également le secrétaire de l'association (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-section A, article VI, section 5</i>).
Frontières nationales	Démarcation géographique d'entités juridiques ou de juridictions politiques, telle que la frontière entre les États-Unis et le Canada.
Conseil de service national (CSN)	Le comité de service qui fournit des services aux groupes et/ou intergroupes dans un pays. Dans certains cas, le Bureau de service national peut desservir plus d'un pays. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 2a</i>).
Nouvelle motion	Les motions de règlement soumises à la conférence annuelle qui concernent l'ensemble de la confrérie OA.
Candidat	Membre d'OA intéressé par un siège au conseil d'administration. (<i>Sous-paragraphe B du règlement intérieur d'OA, article IX, section 5 a), c) et d) pour les exigences du conseil d'administration d'OA</i>).
OA, Inc. Statuts, sous-partie A	Document statutaire de l'organisation corporative d'OA (<i>Statuts d'OA, sous-section A, article II</i>).
OA, Inc. Règlement intérieur, sous-partie B	Document statutaire définissant l'identité, les droits et les privilèges des membres d'OA et des organismes de service par rapport à la société. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IV, section 1</i>) Ce document ne peut être modifié que par les délégués à la Conférence de travail des services mondiaux.
Fonctionnaire	Quelqu'un qui occupe une position d'autorité et d'importance au sein d'une organisation. Le règlement intérieur d'OA, sous-section A, article VI, précise comment OA élit ses dirigeants et les fonctions de certains d'entre eux.
Overeaters Anonymous, Inc.	La structure juridique officielle de l'organisation soumise aux lois de l'État du Nouveau-Mexique (<i>règlement intérieur d'OA, sous-section A, article I</i>).
Page	Les bénévoles du comité de soutien de la conférence qui distribuent les annonces et les motions, comptent les votes si nécessaire, assurent la rotation des places des délégués et fournissent d'autres services spécifiés par le président du comité de soutien de la conférence.
Parlementaire	Un professionnel rémunéré qui conseille le président de la réunion sur la manière de conduire les affaires de la réunion de manière ordonnée et légale. Au niveau des services mondiaux, le

	parlementaire est disponible pour consulter le président pendant le conseil d'administration et la conférence de travail des services mondiaux, si cela s'avère nécessaire.
Politique	Une ligne de conduite ou un principe d'action adopté ou proposé par une entité. L'introduction du Manuel de la Conférence de travail de l'Entraide mondiale précise que "jusqu'à modification, ces motions établissent les limites que s'impose l'Association".
Président de séance	Personne qui préside ou dirige une réunion. Conformément à l'article V, section 13, alinéa 13 du règlement intérieur d'OA, le conseil d'administration élit un président pour les réunions du conseil et doit élire un premier et un second vice-président pour présider en son absence. Conformément à l'article X, section 6, alinéa B, du règlement intérieur d'OA, le président du conseil d'administration préside également toutes les réunions des délégués à la Conférence mondiale du travail.
Procédure	La manière officielle ou établie d'accomplir quelque chose. La déclaration figurant sur la page intitulée "Procédures parlementaires" dans le classeur des délégués à la Conférence mondiale du travail indique que "ces procédures sont générales et sont basées sur la dernière révision des Robert's Rules of Order. Les statuts d'OA et le règlement de la Conférence ont la priorité sur les règles parlementaires en cas de divergence".
Microphone Pro	Le microphone utilisé pour débattre en faveur de la motion en débat.
Quorum	Le nombre de membres inscrits requis pour tenir légalement une réunion d'affaires.
Réception de la notification	Preuve que l'agence ou l'entité a reçu un avis ; parfois, des mesures doivent être prises après l'accusé de réception. On en trouve un exemple dans les statuts d'OA, sous-section B, article VI, section 3c : "Chaque intergroupe évaluera ses statuts avec l'accusé de réception par le Bureau des services mondiaux des amendements aux statuts d'OA".
Sous-comité de référence	Une sous-commission de la commission du règlement intérieur de la Conférence du travail de l'Entraide mondiale, composée du coprésident délégué de la commission du règlement intérieur, du coprésident des administrateurs et d'un maximum de deux représentants de chaque région et du conseil de service virtuel, qui est formée pour créer un forum de discussion sur les amendements aux motions sur les nouveaux travaux et sur les amendements au règlement intérieur.
Assemblée régionale	La réunion d'affaires de la région à laquelle les organismes de service et les réunions non membres envoient des représentants (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VII, section 3</i>).
Limites de la région	La délimitation des entités juridiques ou des juridictions politiques. Comme le stipulent les statuts d'OA, sous-paragraphe B, article VII,

	section 2a. "Dix régions composées d'intergroupes, de groupes de chaque région et de comités de service qui s'inscrivent dans les limites régionales sont formées. Les limites géographiques de chaque région sont précisées à l'article 2b.
Représentants régionaux	Les personnes élues au niveau de l'organisme de service pour représenter cet organisme de service à l'assemblée régionale et transmettre les résultats de l'assemblée à leur région locale. Les réunions non affiliées peuvent envoyer un représentant et disposer d'un droit de vote, conformément au règlement intérieur régional (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VII, section 3</i>).
Régions	Dix zones géographiques spécifiquement définies dans les statuts d'OA (carte régionale sur oa.org ou statuts d'OA, sous-section B, article VII, section 2b).
Administrateurs régionaux	Les dix membres du Conseil d'administration qui assurent la liaison entre les zones géographiques d'OA et le service mondial (<i>Règlement d'OA, Sous-section B, Article IX, Section 2</i>) c) 2)
Restreint	Contrainte par des lignes directrices, des normes ou des politiques convenues.
<i>Robert's Rules of Order, nouvellement révisé</i>	L'autorité parlementaire à suivre pour diriger le conseil d'administration et la conférence du travail. Des exemplaires de ce livre peuvent être obtenus dans n'importe quelle librairie ou bibliothèque (<i>OA Bylaws Subparagraph B, Article X, Section 7</i>).
Transaction pour compte propre	Une transaction dans laquelle un fiduciaire (une personne qui a une relation de confiance légale ou éthique avec une autre personne ou un groupe de personnes) profite de sa position pour rechercher un avantage personnel aux dépens des bénéficiaires ou des actionnaires. Au niveau des services mondiaux, toute transaction doit être approuvée par le Comité exécutif.
Conseil de service	L'organisme de service qui fournit des services aux groupes locaux et/ou intergroupes dans un pays ou une région linguistique en dehors des États-Unis et du Canada ou aux groupes virtuels. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 1</i>) (<i>voir aussi conseil des services linguistiques, conseil des services nationaux et conseil des services virtuels</i>).
Organisme de service	Toute entité de service supérieure au niveau du groupe (intergroupes, conseils de service, régions) (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, articles VI, VII, VIII</i>).
Journée de parrainage	Célébrée le troisième samedi du mois d'août, cette journée célèbre le rôle de la marraine/du parrain dans le rétablissement.
États/Provinces/Pays/Territoires	Unité interne autonome ou politique constituant une fédération sous l'égide d'un gouvernement.
Unanimité substantielle	Le douzième concept stipule ce qui suit : "Le fondement spirituel du service OA garantit que d) toutes les décisions importantes doivent être prises après discussion, vote et, dans la mesure du possible, à une large majorité. Être unanime signifie être d'un seul avis ou avoir

	l'accord et le consentement de tous. Large signifie abondant, mais pas absolu comme spécifié. Dans la pratique, et selon les Robert Rules of Order, une "large majorité" est définie comme un consensus des deux tiers pour accepter la littérature approuvée lors de la conférence ou le règlement intérieur, et une majorité simple pour les changements de règles.
Résumé de l'objectif	Une brève déclaration soulignant les points principaux d'un but ou d'un objectif. Au niveau du service mondial : au minimum, les documents tels que les statuts ou le résumé des objectifs doivent inclure une déclaration indiquant que l'objectif principal est d'aider les personnes qui souffrent encore d'hyperphagie boulimique en suivant les douze étapes et les douze traditions d'OA, guidées par les douze concepts de service d'OA, et de servir et de représenter les groupes OA qui sont formés.
Les scrutateurs	Le personnel du Bureau des Services mondiaux et les bénévoles du Comité de soutien à la Conférence qui recueillent et comptent les bulletins de vote écrits pour la Conférence. Le personnel et les bénévoles ne votent jamais pour les délégués.
Trésorier	Personne chargée de gérer les fonds ou les revenus. Au niveau du service mondial, le trésorier du conseil d'administration est élu parmi les administrateurs.
Rapport du trésorier	Résumé de la situation financière de l'organisation.
Douzième étape Dans la journée	Cette journée a lieu le 12 décembre (12/12) de chaque année afin d'encourager les comités de service, les réunions et les membres individuels d'OA à transmettre le message aux personnes souffrant d'hyperphagie compulsive qui font partie de la fraternité et qui souffrent encore.
Groupe enregistré non affilié	Un groupe qui a décidé ou ignore qu'il n'est pas affilié à un intergroupe ou à un conseil de service spécifique.
Journée de l'unité	Célébrée le dernier samedi de février à 11h30, heure du Pacifique, cette journée reconnaît l'effort mondial de la Fraternité. Les membres d'OA s'arrêtent pour réaffirmer la force inhérente à l'unité d'OA.
Non affecté	Accessible à tous, sans obstacle ni restriction d'aucune sorte. Se réfère généralement aux revenus ou aux factures d'une année fiscale. Les fonds illimités peuvent être utilisés à n'importe quelle fin.
Groupe virtuel	Un groupe d'OA qui imite les réunions physiques par des moyens numériques. Les groupes virtuels peuvent s'affilier à des intergroupes indépendamment de leur proximité géographique. Ils sont représentés par le dépositaire des services virtuels.
Conseil de service virtuel (VSB)	L'organisme de service qui fournit des services uniquement aux groupes virtuels (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 1</i>).

Administrateur de services virtuels (VST)	Membre du conseil d'administration assurant la liaison entre les groupes/conseils de service d'OA et le service mondial (règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IX).
Monde virtuel	Un environnement communautaire en ligne conçu et partagé par des individus afin qu'ils puissent interagir dans un monde simulé personnalisé. Les modes d'interaction comprennent les forums, les blogs, les wikis, les chats, la messagerie instantanée, les téléconférences (réunions téléphoniques) et les vidéoconférences.
Ateliers	Séances au cours d'un événement où des sujets d'intérêt pour les membres d'OA sont abordés. Les participants sont encouragés à recueillir des informations dans les ateliers pour les utiliser dans leurs organismes de service et leurs groupes locaux.
Conférence mondiale des entreprises de services (WSBC)	L'assemblée générale annuelle d'OA qui veille à ce que le processus d'OA soit maintenu grâce à la conscience de groupe qui y est représentée (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article X, section 1a</i>).
Président de la Conférence des affaires de l'Entraide mondiale	Le président du conseil d'administration, qui dirige les réunions d'affaires de la Conférence mondiale du travail (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-paragraphe B, article X, section 6</i>).
Convention de l'Entraide mondiale (WSC)	Un événement de récupération organisé tous les 5 ans par l'Office des services mondiaux.
Office des services mondiaux (OSM)	Le Bureau des services mondiaux est basé à Rio Rancho, au Nouveau-Mexique (États-Unis). Il est composé d'un personnel salarié qui gère les activités quotidiennes d'OA.

Modifier quelque chose d'adopté précédemment	Modifier une action qui n'a pas encore été entreprise. Votre débat peut inclure les qualités de la motion originale.
Recours contre la décision du président	Demander à l'assemblée de voter sur son accord ou son désaccord avec une décision de la présidence. Le président peut intervenir deux fois dans le débat (au début et à la fin) ; les autres ne peuvent intervenir qu'une seule fois. Un vote favorable confirme la décision ; un vote défavorable l'annule.
Ordre du jour	Les motions qui sont votées dans leur ensemble sans discussion ni débat. Les points inscrits à l'ordre du jour par consentement peuvent être examinés s'ils sont habituels, non controversés ou domestiques. Il s'agit d'un moyen de traiter les motions dont le président estime qu'elles ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une question ou d'un débat. Au niveau des services mondiaux, tout délégué votant doit se rendre au microphone central pour demander qu'un point ne soit pas inscrit à l'ordre du jour par consentement et qu'il soit examiné séparément. Le point de l'ordre du jour faisant l'objet d'un consensus est voté immédiatement après l'adoption de la politique d'adoption de

	la Conférence lors de la première réunion de travail. Un consensus des deux tiers est nécessaire pour obtenir un accord.
Débat	Les deux points de vue différents sur un même sujet.
Diviser la question	Une motion qui permet d'examiner séparément deux ou plusieurs parties d'une motion en cours de discussion. Chaque segment doit faire l'objet d'une motion distincte.
Consentement général ou unanime	Vote obtenu sans aucune objection dans le cadre d'un accord tacite.
Mouvements accessoires	Liée à la situation parlementaire de sorte qu'elle doit être décidée avant que l'affaire ne soit traitée (par exemple, appel, examen d'un paragraphe, division d'une question, procédure parlementaire, demande d'information, demande d'autorisation de retrait d'une motion, suspension du règlement).
Poser sur la table	Mettre temporairement de côté une proposition de motion afin de traiter d'autres questions.
Motion principale	Présenter des questions à l'assemblée (par exemple, des motions distribuées dans le dossier de l'événement).
Vote à la majorité	Plus de la moitié des électeurs.
Objection à l'examen de la question	Elle permet à l'assemblée d'éviter complètement une motion originale spécifique lorsqu'on estime que sa présentation à l'assemblée pourrait être problématique. Cette objection peut être soulevée dès que la motion est présentée au président. Il faut un consensus des deux tiers contre pour que l'objection soit prise en compte.
Enquête parlementaire	Une question relative au processus parlementaire sur le sujet à débattre.
Rappel au règlement	Nécessite une résolution du président pour renforcer la politique d'adoption de la conférence ou le processus parlementaire.
Requête privilégiée	Traite des questions d'importance immédiate qui ne sont pas liées aux affaires en cours (par exemple, ajournement, suspension de séance). Poser une question de privilège, indiquer l'ordre du jour).
Proviso	Elle est généralement utilisée pour faciliter une transition (par exemple, lorsqu'un changement est sur le point de se produire). La réserve doit être ajoutée à la motion sous forme d'amendement. L'assistance parlementaire doit être sollicitée pour la rédaction de l'amendement.
Réexamen	Rouvrir une action pour qu'elle soit réexaminée le jour même du vote ou le lendemain. Ne peut être fait que par une personne dont le vote est identique à la décision prise sur la motion.
Demande d'information	Utilisé lorsqu'il y a une question sur le sujet à traiter. Au niveau du service mondial, il est présenté au microphone central.
Champ d'application de l'avis	Les paramètres à l'intérieur desquels un changement peut être effectué entre les règles et règlements existants et l'amendement proposé. Par exemple, si un nombre dans l'amendement original indique "8" et que la motion souhaite le changer en "10", la fourchette dans laquelle tout changement peut être effectué se situe entre 8 et

	10. Si un amendement est susceptible d'être modifié en "11", il se situe hors de cette fourchette et n'est pas pris en considération. Dans le cas du règlement intérieur d'OA, l'amendement proposé ne peut être traité s'il se situe en dehors de la fourchette. Dans le cas des amendements aux règlements de la Conférence, les amendements proposés en dehors de la fourchette peuvent être traités, mais nécessitent un consensus des deux tiers pour être adoptés.
Sceller les portes	La clôture de l'assemblée avant le vote. Les membres ne peuvent ni entrer ni sortir de la salle pendant le processus de vote.
Motion subsidiaire	Il aide l'assemblée à modifier ou à disposer d'une motion majeure et parfois d'autres motions (par exemple, "mise sur table", débat fermé, débat limité, report à une autre date, renvoi en commission, amendement, report à une date indéterminée).
Amendement de substitution	Modifier en supprimant complètement un paragraphe, une section, un article, une proposition ou une résolution entière et en insérant un nouveau paragraphe ou une nouvelle unité à la place.
Suspendre les règles	Motion qui permet d'examiner un point de l'ordre du jour en dehors de l'ordre établi afin de présenter une question urgente qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Détermine l'objectif pour lequel l'ordre du jour peut être interrompu au moment où la motion est présentée.
Extrait du tableau	Retirer une motion de la table pour qu'elle soit à nouveau examinée. Une motion meurt si elle n'est pas retirée à la fin de la réunion de travail.
Égalité des voix	Rejet d'une motion. Le président doit voter pour faire ou défaire une égalité des voix. En outre, le président peut voter pour faire ou défaire un consensus des deux tiers des votants.
Vote aux deux tiers	Deux tiers des voix.
Retrait d'une motion	Avant que la motion ne soit présentée par le président, elle peut être retirée ou modifiée par son auteur. Après avoir été présentée par le président, la motion ne peut être retirée qu'avec le consensus général de la majorité de l'assemblée.

ESPAGNOL

GLOSARIO DE PROCEDIMIENTOS PARLAMENTARIOS

Comité ad hoc	Un comité spécial (temporel) formé pour un projet concret.
Affiliation	Elegir asociarse con otra entidad organizada con el propósito de comunicarse
Groupe affilié	Un groupe qui s'associe à un intergroupe ou à un groupe de service spécifique dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA en diffusant le message. Cette association permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Intergroupe affilié	Un groupe associé à une unité de service et/ou à une région dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA en diffusant le

	message. Cette association permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Questionnaire sur l'ordre du jour	Une liste de propositions de thèmes que l'Office du service mondial reçoit pour être examinées lors de la prochaine conférence de travail du service mondial. Cette liste est distribuée a posteriori à tous les intergroupes et groupes de travail enregistrés, qui sont invités à en discuter le contenu avec leurs membres et à décider s'ils considèrent que les propositions doivent faire l'objet d'un vote lors de la prochaine conférence de travail du service mondial.
Agent	Una persona designada que actúa en nombre de una organización específica o un puesto de la organización (<i>Estatutos de OA, Inc. Subapartado A, Artículo VII</i>)
Alternatif	Un membre d'OA sélectionné par un corps de service pour participer en tant que délégué dans le cas où le délégué élu ne peut pas assister à la conférence complète (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article X, section 3</i>).
Amendement	Le processus d'altération ou de modification de la composition principale ou de l'enlèvement.
Anonymat	Une tradition au sein d'OA selon laquelle les membres individuels ne s'identifient pas en dehors de l'organisation par leur nombre ou toute autre modalité. Au sein de l'organisation, nous pouvons partager les noms, mais pas avec ceux qui ne sont pas affiliés à OA. Les membres d'OA sont des anonymes, l'organisation ne l'est pas.
Contributions récurrentes automatiques (ARC)	Le programme d'OA qui constitue un moyen simple et sûr de réaliser une contribution mensuelle ou trimestrielle de la Séptima Tradición directement à l'Office du service mondial.
Statuts de la société	Acta que establece la existencia de una corporación y que está registrada en Nuevo Méjico (OA, Inc. Oficina Central) realizada por el Secretario de Estado. La legislación que guía los artículos de incorporación se encuentran en los Estatutos de Nuevo Méjico, Capítulo 53, Artículo 2, Sección 12.
Panier à demander	Questions formulées par les délégués de la Conférence de travail du Service mondial qui sont distribuées entre les dépositaires après la Conférence pour qu'ils y répondent. Les réponses sont incluses dans un document publié sur oa.org. Les membres d'OA, les groupes et les entités de service peuvent également envoyer des questions à l'Oficina de Servicio Mundial afin que le Conseil y réponde et que ces questions soient incluses dans les archives de la Cesta de Preguntas sur oa.org.
<i>Un pas en avant</i>	Boletín electrónico trimestral de la Oficina de Servicio Mundial para los grupos de OA y los cuerpos de servicio. Il est publié sur Internet en janvier, avril, juillet et octobre.
Littérature approuvée par le conseil d'administration	La littérature d'OA approuvée par la conférence consiste en la littérature qui a été approuvée par le Conseil des représentants et comprend la littérature qui a été créée par un conseil ou un comité

	de la conférence et qui n'est pas dirigée vers l'hermandad en tant que telle, ainsi que la littérature qui a été recopiée à partir de publications déjà approuvées ou de la <i>Lifeline</i> .
Comité du conseil d'administration	Un comité permanent ou spécial (ad hoc) d'une assemblée de directeurs que l'on crée pour un projet spécial.
Réunion du conseil d'administration	Réunion formelle d'une assemblée de directeurs créée pour examiner les questions de normes et les problèmes graves. Au niveau mondial, c'est la réunion habituelle des vingt-six membres de la Junta de Custodios. Cette assemblée se réunit quatre fois par an, normalement à Albuquerque, au Nouveau-Mexique.
Conseil d'administration (BOT)	Les douze membres de la conférence d'OA, Inc. se composent de deux conseillers régionaux, d'un conseiller en services virtuels et de sept conseillers en services généraux. Tous les postes sont élus par la Conférence de travail du service mondial (<i>Statuts d'OA, Inc. sous-partie B, article IX, section 2</i>).
Manuel de référence de la carte (BRM)	Document qui facilite la tâche de la Junta de Custodios avec les mesures et les procédures pour chaque responsabilité et tâche spécifique.
Manuel de politique des conférences d'affaires	Liste des politiques en cours adoptées lors des conférences précédentes. Le manuel est publié sur oa.org.
Propositions de modification du règlement	Cambios propuestos para el Subapartado B de los estatutos de OA presentados en la Conferencia anual. Ces modifications concernent les membres d'OA en relation avec la société (anonyme).
Budget de l'année civile	Presupuesto aprobado para OA, Inc. Por la Junta de Custodios para el año natural (del 1 de enero al 31 de diciembre).
Moniteur du microphone central	Une personne (choisie par le président de la conférence) qui se trouve au milieu du pasillo central du sol de la conférence et à qui l'on confie la tâche d'approcher le micro central. Le moniteur peut indiquer au délégué, au moment de l'accès au micro, s'il est favorable ou défavorable à ce que sa question fasse l'objet d'un débat ; il peut également faciliter l'élaboration de formulaires pour présenter des demandes aux députés, et il lève un drapeau pour indiquer au président le type de question qu'il va poser ou la demande qu'il va formuler. Cette personne doit connaître les règles et procédures de l'OA ainsi que les règles parlementaires (Robert's Rules of Order).
Président du conseil d'administration	La charge la plus élevée d'un groupe qui est choisie ou sélectionnée par le groupe. Dans un service à l'échelle mondiale, il s'agit d'une charge confiée à la Junta de Custodios qui préside les réunions du conseil. Le président de la commission peut être appelé à prendre des décisions sur les procédures, à organiser l'ordre du jour des réunions des commissions et à veiller à ce que les réunions se déroulent de manière efficace. Las obligaciones del director se describen en los Estatutos de OA, Inc. Subapartado A, Artículo VI, Sección 3 y en el Manual de Referencia de las juntas

Conférence	Terme fréquemment utilisé dans ce document en tant que substitut de la Conférence de travail du service mondial (WSBC).
Littérature approuvée par la conférence	Littérature approuvée par la Conférence et qui mérite le label d'approbation de la Conférence (selon la politique de la WSBC de 1985).
Comité de la conférence	Un comité permanent ou créé à l'usage de la conférence au niveau du service mondial, formé pour un projet ou une proposition concrète. L'adhésion au comité est limitée à un président délégué, un président de garde et jusqu'à 30 membres de la Conférence du travail du service mondial (CTSM). En outre, une combinaison de jusqu'à six anciens dépositaires, dépositaires actuels et membres non délégués peuvent être nommés pour participer au travail du comité pendant l'année (<i>Politique du BMS de 1991a(2)</i>).
Formulaire d'évaluation de la conférence	Le formulaire électronique envoyé par courriel aux délégués la semaine suivant la conférence, sollicitant des commentaires sur la conférence et des suggestions pour les futures conférences.
Secrétaire de la conférence	Personne salariée responsable de la rédaction des actes de la Conférence. Cette personne est également l'administratrice du BOT.
Règlement de la Conférence	Las normas para llevar a cabo las reuniones de trabajo de la Conferencia. Ces normes sont adoptées au début de la réunion de travail avec un consensus de deux tiers des voix.
Comité de soutien à la conférence (CSC)	Comité de membres vétérans d'OA qui aident bénévolement les délégués dans la logistique de la conférence in situ.
Con Microphone	Le micro que l'on utilise pour débattre contre la motion dans le débat.
Sceau de l'entreprise	Timbre résistant enregistré avec le logo officiel de la société. Ce logo est utilisé pour l'authentification de tous les documents importants de l'entreprise.
<i>Courrier</i>	L'archive du bulletin d'information électronique de la communauté professionnelle sur l'arthrose publié sur oa.org. Les membres sont invités à le reproduire et à le distribuer aux professionnels de la santé.
Titres de compétences	Plaques d'identification pour les électeurs qui servent de preuve de leur droit de vote.
Rapport sur les pouvoirs	Rapport présenté au début de chaque réunion de travail avant le vote indiquant le nombre de membres ayant le droit de vote.
Délégué	Persona elegida a nivel de cuerpo de servicio que representa dicho cuerpo de servicio en la Conferencia de Trabajo del Servicio Mundial anual e informa en las zonas locales de los resultados de la reunión. Los presidentes de la región y los custodios también cumplen las funciones de delegados de la Conferencia) (<i>Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo X, Sección 3</i>).
Badge de délégué	La plaque identifiant les délégués de la Conférence lors de leur inscription à la table d'inscription d'OA. Le délégué doit toujours

	porter cette plaque pour pouvoir être reconnu comme membre ayant le droit de vote à la conférence.
Intérêt financier matériel direct	Si un administrateur est intéressé par toute transaction, présente ou future, dans laquelle OA est impliquée, il doit déclarer son intérêt avant que cette transaction ne soit débattue et votée au sein d'OA.
dûment enregistré	Une entreprise ou une société enregistrée officiellement par une entité qui confirme quienes son los propietarios o quienes son los miembros de su junta.
Urgence Affaires nouvelles	Les nouveaux dossiers de travail qui ne sont pas présentés dans le délai imparti par l'Assemblée et qui sont considérés comme urgents et importants pour OA en tant que telle, et pour lesquels aucune décision n'est prise dans les plus brefs délais par l'Assemblée, peuvent nuire au bien-être d'OA. Au niveau mondial, le Comité de référence détermine si les demandes présentées sont urgentes et nécessitent une réponse immédiate lors de la conférence de cette année. Les amendements aux statuts ne peuvent pas être présentés de cette manière.
Comité exécutif (CE)	Subgrupo en la Junta de custodios con la tarea de supervisor la Oficina de Servicio Mundial. Le comité exécutif est composé des sept gardiens du service général. Si le directeur et le trésorier de la Junta de Custodios sont des gardiens régionaux ou virtuels, ils font partie du comité exécutif. Le comité exécutif se réunit en personne ou par téléconférence tous les mois.
Membre d'office	Un membre qui conserve sa position ou son affiliation en raison du pouvoir ou de l'influence de son bureau et non en raison d'une élection ou d'une désignation. Un président, par exemple, peut être membre d'office de tous les comités avec une assemblée désignée. Ces fonctions et ces décisions de vote, ainsi que d'autres privilèges, sont précisés dans les statuts de l'organisation.
Rapport final de la conférence	Le rapport des activités de la Conférence de travail annuelle du Service mondial. Ce rapport contient les actes des réunions de travail, les comptes rendus des réunions de travail et des présentations/discussions, les informations des comités de la conférence et la révision des statuts et du manuel de normes de la conférence de travail. Le rapport peut être consulté sous forme de document électronique sur le site oa.org.
État financier	Rapport qui fournit des informations sur la situation financière de l'organisation. Les états des dépenses fournissent également des moyens permettant de prendre des décisions conscientes concernant la direction actuelle et future de l'organisation. Les états des dépenses d'OA sont évalués chaque année par une entreprise publique indépendante. L'extrait annuel est disponible sur le tapis de la délégation ou sur demande.

Première vice-présidente	Un membre du comité, de la junte ou du groupe désigné comme subordonné immédiatement à la présidence et remplissant ses fonctions au cas où il n'y parviendrait pas ; une personne qui remplit les fonctions de la présidence.
Année fiscale	Période de temps que l'organisation utilise à des fins lucratives et prépare les résultats financiers. L'exercice fiscal d'OA s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
Fondateur	Rozanne S., la fondatrice d'OA. Rozanne est décédée en 2014.
Syndic des services généraux (GST)	Los seis custodios del Comité Ejecutivo que tienen autoridad general respecto a los hábitos de comportamiento a los asuntos de trabajo de la Asociación. Ils sont élus à la Conférence de travail du Service mondial pour l'Hermandad en général (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article IX</i>).
Point vert	Terme utilisé pour les délégués qui participent pour la première fois à la Conférence de travail du Service mondial. Les nouveaux délégués sont priés de placer un point vert sur leur chaise pour se différencier des délégués plus expérimentés qui peuvent les aider.
Groupe	Deux ou plusieurs personnes qui souhaitent cesser de manger de façon compulsive se réunissent pour pratiquer les Doux Pas et les Douces Traditions d'OA, guidés par les Doux Concepts du service d'OA.
Conscience de groupe	La conscience collective de l'appartenance au groupe. Bien qu'OA parvienne à la conscience de groupe par le biais du processus de vote, l'esprit est plus que la majorité de vote : en fait, le terme "conscience de groupe" est la volonté collective d'un groupe spécifique d'OA (qui provient peut-être d'un vote à la majorité simple). Le terme "conscience de groupe" provient de la Segunda Tradición : "Pour le bien de notre groupe, il n'existe qu'une autorité fondamentale : un Dios bondadoso qui se manifeste à lui-même dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs loyaux, ils ne gouvernent pas". Chaque membre individuel d'OA, chaque groupe et chaque intergroupe/junte de service est considéré comme faisant partie de la conscience collective du groupe d'OA dans son ensemble.
Conscience de groupe des Surmangeurs Anonymes "dans leur ensemble".	En vue du vote à la Conférence de travail du Service mondial, qui, selon le deuxième concept, est "la voix, l'autorité et la conscience effective d'OA en tant qu'entité", OA a adopté des normes qui définissent ce que constitue un vote de conscience de groupe. Il s'agit d'une unanimité significative ou bien d'une majorité simple ou d'un consensus de deux tiers, en fonction de la nature de la motion que l'on traite.
Indemnisation	Protegerse ante cualquier pérdida, daño o perjuicio y así prevenir que un agente trabajando au nom de OA sea responsable legal de cualquier acción realizada au nom de la organización.

Intergroupe (IG)	Groupe de travail composé de groupes de la même zone géographique et qui fournit des services à ces groupes. Les groupes virtuels peuvent s'associer sans tenir compte de la proximité géographique. (<i>Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo VI, Sección 2a</i>).
Bureau de l'Intergroupe / Centre de services	Bureau qui offre aux groupes de la région locale des services tels que la littérature, l'information sur les réunions et la réponse aux courriels et au téléphone.
Journée internationale de l'abstinence (IDEA)	Le troisième dimanche de novembre est l'occasion pour les membres d'OA du monde entier de commencer ou de réaffirmer leur abstinence de consommation compulsive.
Conseil des services linguistiques (LSB)	La cellule de service qui fournit des services aux groupes et/ou aux intergroupes qui partagent un idiome en commun sans tenir compte de leur proximité géographique. Tant les groupes que les intergroupes doivent s'adresser à une commission de service de l'emploi. (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article VIII, section 2b</i>).
<i>Ligne de vie</i>	Revue d'OA qui publie des histoires de récupération, écrites et envoyées par des membres d'OA (10 numéros par an). Disponible en version électronique ou imprimée.
<i>Lot</i>	Método para elegir a un individuo, por ejemplo, sacando un papel con su nombre de un gorro o ver quién coge la pajita más corta. En los Estatutos de OA, Subapartado A, Artículo VI, Sección 2, se indica que en las elecciones, el empate de los candidatos se decide de este modo.
Directeur général/secrétaire de la société	Un membre salarié de l'Oficina de Servicio Mundial qui gère les opérations quotidiennes de l'Oficina. Le directeur exécutif cumule également les fonctions de secrétaire de la société. (<i>Statuts d'OA, sous-partie A, article VI, section 5</i>).
Frontières nationales	La délimitation géographique des entités juridiques ou de la juridiction politique, comme la frontière entre les États-Unis et le Canada.
Conseil de service national (CSN)	La junte de service qui facilite les services aux groupes et/ou intergroupes à l'intérieur d'un pays. Dans certains cas, la Junta Nacional de Servicio peut fournir des services à plus d'un pays. (<i>Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo VIII, Sección 2a</i>).
Nouvelle motion	Mociones al reglamento enviadas a la Conferencia anual que afectan a la Hermandad de OA como un todo.
Candidat	Membre d'OA intéressé par un poste au conseil d'administration. (<i>Estatutos de OA Subapartado B, Artículo IX, Sección 5 a), c) y d) para los requisitos de la Junta de Custodios de OA</i>)
OA, Inc. Règlement intérieur, sous-partie A	Document d'orientation de l'organisation corporative pour l'OA (<i>Estatutos de OA, Subapartado A, Artículo II</i>).
OA, Inc. Règlement intérieur, sous-partie B	Document statutaire qui définit l'identité, les droits et les privilèges des membres et des agents de service d'OA par rapport à la société. (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article IV, section 1</i>) Ce document ne

	peut être amendé que par les délégués à la Conférence de travail du Service mondial.
Fonctionnaire	Personne qui occupe un poste d'autorité et d'importance au sein d'une organisation. Les statuts d'OA, sous-partie A, article VI, précisent la manière dont OA désigne ses fonctionnaires et les tâches de certains postes de fonctionnaires.
Overeaters Anonymous, Inc.	La estructura legal oficial de la organización sujeta a las leyes del estado de Nuevo Méjico. (<i>Estatutos de OA, Subapartado A, Artículo I</i>).
Page	Volontaires du Comité de soutien à la conférence qui répètent les annonces et les discours, recueillent les votes lorsque c'est nécessaire, répartissent les revenus des délégués et rendent d'autres services spécifiés par la présidence du Comité de soutien à la conférence.
Parlementaire	Professionnel asalarié qui assiste la présidence de la réunion sur la manière de prendre l'ordre du jour de façon ordonnée et légale. Au niveau du service mondial, le parlementaire est disponible pour consulter la présidence de la junta lors de la réunion de garde et de la conférence de travail du service mondial lorsqu'il le juge nécessaire.
Politique	Curso o principio de acción adoptado o propuesto por una entidad. LA introducción del Manual de la Conferencia de Trabajo del Servicio Mundial indica establece que "hasta su modificación, estas mociones establecen los límites autoimpuestos en la Hermandad".
Président de séance	Persona que preside o dirige una reunión. Según el Artículo V, Sección 13 de los estatutos de OA, Subapartado 13, la Junta de Custodios elige un presidente para las reuniones de la junta y debe elegir un primer y un segundo vicepresidente para presidir en su ausencia. Conformément aux statuts de la sous-partie B de l'OA, article X, section 6, la présidence de la Junta de Custodios préside également toutes les réunions des délégués de la Conferencia de Trabajo del Servicio Mundial.
Procédure	Le mode officiel ou établi pour obtenir quelque chose. La déclaration dans la page intitulée "Procedimientos Parlamentarios" dans le tapis des délégués de la Conférence de Travail du Service Mondial indique que "ces procédures sont générales et sont basées sur la dernière révision des règles parlementaires (Robert's Rules of Order). Les statuts d'OA et les normes de la Conférence prévalent sur les normes parlementaires en cas de divergence".
Microphone Pro	Le micro que l'on utilise pour débattre en faveur de la motion dans le débat.
Quorum	Le nombre de membres inscrits nécessaires pour organiser légalement une réunion de travail
Réception de la notification	Preuve que l'organisme ou l'entité a reçu une notification ; dans certains cas, il faut prendre des mesures après l'accusé de

	réception. Un exemple de ceci se trouve dans les statuts de l'OA, sous-partie B, article VI, section 3c : "Cada intergrupo debe evaluar sus estatutos con acuse de recibo de Oficina Mundial de Servicio a las enmiendas a los estatutos de OA".
Sous-comité de référence	Un sous-comité du Comité des statuts de la Conférence de travail du service mondial, composé du président délégué du Comité des statuts, du président des gardiens et de deux représentants de chaque région et de la réunion des services virtuels, qui se forme pour créer un forum de discussion sur les réponses aux questions concernant les nouveaux emplois et les réponses aux questions sur les statuts.
Assemblée régionale	La reunión de trabajo de la región a la que los cuerpos de servicio y las reuniones no asociadas envían a representantes. (<i>Estatutos de OA Subapartado B, Artículo VII, Sección 3</i>).
Limites de la région	La demarcación de de entidades legales o jurisdicción política. Según lo estipulado en los Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo VII, Sección 2ª. "Se conforman diez regiones compuestas de intergrupos, grupos en cada región y juntas de servicio que encajan en las fronteras regionales". Les limites géographiques de chaque région sont précisées dans la section 2b.
Représentants régionaux	Les personnes élues au niveau du corps de service pour représenter ce corps de service à l'assemblée régionale et transmettre les résultats de l'assemblée à leur région. Les assemblées non affiliées peuvent envoyer un représentant et peuvent avoir un vote selon ce que déterminent les statuts régionaux (<i>statuts d'OA, sous-partie B, article VII, section 3</i>).
Régions	Diez áreas geográficas definidas concretamente en los Estatutos de OA (Mapa regional en oa.org o Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo VII, Sección 2b).
Administrateurs régionaux	Les deux membres de la Junta de Custodios qui assurent la liaison entre les zones géographiques d'OA et le service mondial (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article IX, section 2) c) 2)</i>)
Restreint	Limité par les directives, normes et politiques adoptées.
<i>Robert's Rules of Order, nouvellement révisé</i>	L'autorité parlementaire qui se réunit pour diriger la junte et la conférence de travail. Les exemplaires de ce livre peuvent être obtenus dans n'importe quelle librairie ou bibliothèque. (<i>Statuts d'OA Sous-partie B, Article X, Section 7</i>)
Transaction pour compte propre	Une transaction dans laquelle un fiduciaire (une personne qui a une relation de confiance légale ou éthique avec une autre personne ou un groupe de personnes) profite de sa position pour obtenir un bénéfice personnel aux dépens des bénéficiaires ou des actionnaires. Au niveau mondial, toute transaction doit être approuvée par le Comité exécutif.
Conseil de service	Le corps de service qui facilite les services aux groupes de la zone locale et/ou intergroupes dans un pays ou une zone d'idiome en

	dehors des EEUU et du Canada ou les groupes virtuels. (<i>Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo VIII, Sección 1</i>) (<i>ver también juntas de servicio de idiomas, junta de servicio nacional y junta de servicios virtuales</i>)
Organisme de service	Cualquier entidad de servicio por encima del nivel de grupo (intergrupos, juntas de servicio, regiones) (<i>Estatutos de OA, Subapartado B, Artículos VI, VII, VIII</i>)
Journée de parrainage	Célébré le troisième dimanche d'août, ce jour célèbre le rôle de la mère ou du père dans la guérison.
États/Provinces/Pays/Territoires	Unidad interna autónoma o política que constituye una federación bajo un gobierno.
Unanimité substantielle	El concepto doce establece : "El fundamento espiritual para el servicio de OA asegura que d) todas las decisiones importantes deben ser tomadas tras su discusión, voto y, siempre que sea posible, por amplia mayoría". Ser unánime signifie que somos una sola mente o tener el acuerdo y consentimiento de todos. Amplia significa ser abundante pero no absoluta como se especifica. Dans la pratique, et selon les Robert Rules of Order, "amplia mayoría" se définit comme un consensus de deux tiers pour accepter la littérature approuvée par la Conférence ou les Statuts et une majorité simple pour les changements de normes.
Résumé de l'objectif	Une brève déclaration qui mentionne les points principaux d'une mesure ou d'un objectif. Au niveau du service mondial : au minimum, les documents tels que les statuts ou le résumé des objectifs doivent inclure une déclaration indiquant que l'objectif primordial est d'aider les personnes qui souffrent encore aujourd'hui de la nécessité de manger obligatoirement par le biais des Douze Pas et des Douze Traditions d'OA, guidés par les Douze concepts du service d'OA, et de servir et représenter les groupes d'OA qui se forment.
Les scrutateurs	Le personnel de l'Office du service mondial et les bénévoles du Comité de soutien à la conférence qui reçoivent et conservent les documents rédigés par la conférence. Le personnel et les bénévoles ne votent pas pour les délégués.
Trésorier	Celui qui est à la charge des fonds ou des revenus. À un niveau de service mondial, le trésorier de la Junte est choisi parmi les dépositaires.
Rapport du trésorier	Résumé de l'état financier de l'organisation.
Douzième étape Dans la journée	Célébrée le 12 décembre (12/12) chaque année pour encourager les groupes de service, les réunions et les membres individuels d'OA à porter le message aux personnes souffrant de troubles compulsifs dans l'Hermandad qui en souffrent toujours.
Groupe enregistré non affilié	Un groupe qui a décidé ou ignoré de ne pas se familiariser avec un groupe spécial ou un groupe de service

Journée de l'unité	Célébré le dernier dimanche de février à 11h30 au Pacifique, ce jour reconnaît l'effort de l'Hermandad au niveau mondial. Les membres d'OA font une pause pour réaffirmer la force inhérente à l'unité d'OA.
Non affecté	Accessible à tous, sans obstacles ni restrictions d'aucune sorte. Il s'agit généralement des revenus ou des recettes d'un exercice fiscal. Les fonds illimités peuvent être utilisés à toutes fins utiles.
Groupe virtuel	Un groupe d'OA qui imite les réunions physiques par le biais des médias numériques. Les groupes virtuels peuvent se familiariser avec d'autres groupes sans tenir compte de leur proximité géographique. Ils représentent la garde des services virtuels.
Conseil de service virtuel (VSB)	El cuerpo de servicio que facilita los servicios únicamente a los grupos virtuales. (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article VIII, section 1</i>)
Administrateur de services virtuels (VST)	Membre de la Junta de Custodios qui agit comme intermédiaire entre les groupes/juntas de service d'OA et le service mondial (Estatutos de OA, Subapartado B, Artículo IX)
Monde virtuel	Espace de la communauté en ligne conçu et partagé par des individus de manière à ce qu'ils puissent interagir dans un monde simulé et personnalisé. Les modes d'interaction comprennent les forums, les blogs, les wikis, les chats, les messages instantanés, les téléconférences (rencontres téléphoniques) et les vidéoconférences.
Ateliers	Des sessions pendant un événement au cours duquel sont abordés des sujets d'intérêt pour les membres d'OA. Les participants sont invités à recueillir des informations sur les ateliers de travail afin de les utiliser au sein de leurs groupes de service et de leurs groupes locaux.
Conférence mondiale des entreprises de services (WSBC)	La réunion de travail annuelle d'OA qui garantit que le processus d'OA se poursuit grâce à la conscience du groupe représenté. (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article X, section 1a</i>)
Président de la Conférence des affaires de l'Entraide mondiale	La presidencia de la Junta de Custodios que dirige las juntas de trabajo de Conferencia de Trabajo del Servicio Mundial. (<i>Statuts d'OA, sous-partie B, article X, section 6</i>).
Convention de l'Entraide mondiale (WSC)	Événement pour la récupération que l'Office du service mondial célèbre tous les 5 ans.
Office des services mondiaux (OSM)	L'Oficina de Servicio Mundial a son siège à Rio Rancho, Nuevo Méjico, EEUU et dispose d'un personnel salarié qui gère les activités quotidiennes de l'OA.

Modifier quelque chose d'adopté précédemment	Modifier une action qui n'a pas encore été mise en œuvre. Le débat peut porter sur les caractéristiques de l'action originale.
Recours contre la décision du président	Demander à l'assemblée de voter si elle est d'accord ou non avec une décision de la présidence. La présidence peut intervenir dans le débat

	deux fois (au début et à la fin) ; les autres intervenants n'interviennent qu'une fois. Le vote favorable maintient la décision ; le vote défavorable annule la décision.
Ordre du jour	Les propositions qui sont votées conjointement sans discussion ni débat. Les points de l'ordre du jour consensuel peuvent être pris en considération s'il s'agit d'habitudes, d'interdits ou d'un domaine domestiqué. Il s'agit d'un mode de gestion des questions dont la présidence estime qu'elles n'ont pas fait l'objet de questions ou de débats. Au niveau mondial, tout délégué ayant le droit de vote doit s'adresser au micro central pour demander qu'un point ne fasse pas partie de l'ordre du jour consensuel et qu'il soit considéré comme séparé. Le point du jour convenu est voté juste après l'approbation des normes d'adoption de la conférence lors de la première réunion de travail. Para el acuerdo hace falta un consenso de dos tercios.
Débat	Les deux points de vue différents sur le même sujet.
Diviser la question	Une motion qui permet que deux ou plusieurs parties d'une motion en discussion soient considérées comme séparées. Chaque segment doit être pris en compte de manière indépendante dans une motion séparée.
Consentement général ou unanime	Votación conseguida sin ninguna objeción en acuerdo tácito.
Mouvements accessoires	Relacionado con la situación parlamentaria de modo que debe ser decidido antes de que el asunto proceda (por ejemplo : una apelación, la consideración de un párrafo, división de una pregunta, procedimiento parlamentario, solicitud de información, solicitar permiso para retirar una moción, suspender las normas)
Poser sur la table	Mettre de côté une proposition de motion temporairement pour pouvoir s'occuper d'autres questions.
Motion principale	Pose des questions à l'assemblée (par exemple : les pièces réparties dans la pochette de l'événement).
Vote à la majorité	Plus de la moitié des votants.
Objection à l'examen de la question	Posibilita que la asamblea evite por complete una moción original concreta cuando se cree que llevarla ante la asamblea puede resultar problemático. Cet objectif peut être présenté au moment où la proposition est présentée à la présidence. Il faut un consensus des deux tiers contre pour considérer l'objection.
Enquête parlementaire	Une question liée au processus parlementaire sur le sujet à débattre.
Rappel au règlement	Il faut une résolution de la présidence pour modifier les normes d'adoption de la Conférence ou le processus parlementaire.
Requête privilégiée	Traiter des questions d'importance immédiate qui ne sont pas liées à l'objet du litige (par exemple : aplazamiento, descanso, etc.). Réaliser une question de privilège, indiquer l'ordre du jour)
Proviso	On l'utilise habituellement pour faciliter une transition (par exemple, lorsqu'il y a un changement). Une réserve doit être votée par la

	majorité. Elle doit être ajoutée à la motion sous forme d'amendement. Il faut demander une aide parlementaire pour rédiger l'amendement.
Réexamen	Reprendre une action pour sa considération prochaine à réaliser le même jour de la votation ou le jour suivant. Elle ne peut être réalisée que par une personne dont le vote est identique à la décision prise sur la motion.
Demande d'information	Utilisé lorsque l'on a une question sur le sujet à débattre. Au niveau mondial, il est expédié dans le microphone central.
Champ d'application de l'avis	Los parámetros entre los que se puede realizar un cambio desde las normas y estatutos ya existentes hasta la enmienda propuesta. Par exemple, si un número dans l'original indique "8" et que la motion souhaite le changer en "10", l'intervalle dans lequel on peut effectuer un changement est compris entre 8 et 10. Si una enmienda es susceptible de cambio a "11", esa enmienda estaría fuera del rango y no sería atendida. En el caso de los estatutos de OA, la enmienda propuesta no puede ser atendida si se encuentra fuera del rango. En el caso de las enmiendas a las normas de la Conferencia, las enmiendas propuestas fuera del rango pueden ser atendidas, pero necesitan de un consenso de dos tercios para ser adoptadas.
Sceller les portes	La clôture de l'assemblée avant le vote. Les membres ne peuvent ni entrer ni sortir de la salle pendant le processus de vote.
Motion subsidiaire	Aide l'assemblée à modifier ou à rejeter une motion importante et, à l'occasion, d'autres motions (par exemple, "remettre sur la table", débat cerrado, débat limité, reporter à une autre heure, renvoyer au comité, annuler, reporter indéfiniment).
Amendement de substitution	Enmendar eliminando por complete un párrafo, sección, artículo, una moción entera o resolución e insertar un nuevo párrafo una nueva unidad en su lugar.
Suspendre les règles	Moción que permite tener en consideración un artículo de la agenda fuera del orden establecido para poder presentar un asunto urgente que no está en la agenda. Fixe l'objet pour lequel l'ordre du jour peut être interrompu lors de la réalisation de la motion.
Extrait du tableau	Éliminer un motif de la table pour qu'il soit considéré comme nouveau. Une personne est tuée si elle n'est pas éliminée de la table à la fin de la réunion de travail.
Égalité des voix	Rechazo de una moción. La présidence doit voter pour l'adoption ou l'annulation de l'accord. En outre, la présidence peut voter pour accepter ou refuser le consentement de deux tiers des votants.
Vote aux deux tiers	Dos tercios del voto.
Retrait d'une motion	Avant que la motion ne soit présentée à la présidence, elle peut être retirée ou modifiée par son auteur. Après avoir été présentée à la présidence, la motion ne peut être retirée qu'avec le consentement général de la majorité des membres de l'Assemblée.

FRANÇAIS

GLOSSAIRE DES PROCÉDURES PARLEMENTAIRES

Comité ad hoc	Un comité spécial (temporaire) formé dans un but ou un projet spécifique.
Affiliation	Choisir de s'associer à une autre entité organisée à des fins de communication
Affiliation d Groupe	Un groupe qui choisit de s'associer à un intergroupe spécifique ou à un conseil de service dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA dans la transmission du message. Ce partenariat permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Intergroupe affilié	Un intergroupe associé à un conseil de service et/ou à une région dans le but de communiquer et de soutenir le travail d'OA dans la transmission du message. Ce partenariat permet de consolider les ressources et d'éviter la duplication des efforts.
Questionnaire sur l'ordre du jour	Une liste de propositions de motions que le Bureau des Services mondiaux reçoit pour examen lors de la prochaine Conférence de travail des Services mondiaux. Cette liste est ensuite distribuée à tous les intergroupes et conseils de service enregistrés qui sont encouragés à en discuter le contenu avec leurs membres et à décider s'ils estiment que les motions proposées doivent être votées lors de la prochaine Conférence de travail des Services mondiaux.
Agent	Une personne désignée agissant au nom d'une organisation ou d'une position spécifique de l'organisation (<i>Bylaws of OA, Inc. Subsection A, Article VII</i>).
Alternatif	Un membre d'OA choisi par un organe de service pour servir de délégué au cas où le délégué élu ne pourrait pas participer ou assister à la totalité de la conférence (<i>règlement d'OA, sous-paragraphe B, article X, section 3</i>).
Amendement	Le processus d'altération ou de modification de la motion principale ou de l'amendement.
Anonymat	Une tradition chez OA selon laquelle les membres individuels ne sont pas identifiés à l'extérieur de notre organisation par leur nom ou autre. Au sein de l'organisation, nous pouvons partager des noms, mais ils ne sont pas partagés avec des personnes qui ne sont pas affiliées à OA. Les membres d'OA sont anonymes, l'organisation ne l'est pas.
Contributions récurrentes automatiques (ARC)	Le programme OA est un moyen simple et sûr de verser une contribution mensuelle ou trimestrielle au titre de la septième tradition directement au Bureau des services mondiaux.
Statuts de la société	Articles établissant l'existence d'une société et son enregistrement au Nouveau-Mexique (OA, Inc. Central Office), exécutés par le

	secrétaire d'État. La législation régissant les articles de constitution se trouve dans les statuts du Nouveau-Mexique, chapitre 53, article 2, section 12.
Panier à demander	Les questions posées par les délégués à la Conférence de l'Entraide mondiale sont distribuées aux administrateurs après la Conférence pour qu'ils y répondent. Les réponses sont incluses dans un document publié sur oa.org. Les membres d'OA, les groupes et les organismes de service peuvent également soumettre des questions au Bureau des Services mondiaux pour que le Conseil y réponde et qu'elles soient incluses dans les archives de la corbeille de questions sur oa.org.
<i>Un pas en avant</i>	Bulletin électronique trimestriel de l'Office des Services Mondiaux destiné aux groupes OA et aux organismes de service. Publié en ligne en janvier, avril, juillet et octobre.
Littérature approuvée par le conseil d'administration	La littérature OA approuvée par le conseil d'administration comprend la littérature qui a été approuvée par le conseil représentatif, la littérature créée par un conseil ou un comité de conférence et qui n'est pas destinée à l'ensemble de la fraternité, ainsi que la littérature compilée à partir de publications déjà approuvées ou de la <i>Lifeline</i> .
Comité du conseil d'administration	Comité permanent ou spécial (ad hoc) d'un conseil d'administration créé dans un but ou un projet particulier.
Réunion du conseil d'administration	Une réunion formelle d'un conseil d'administration créée pour examiner les questions de politique et les problèmes sérieux. Au niveau des services mondiaux, il s'agit de la réunion régulière du conseil d'administration, composé de dix-sept membres. Ce conseil se réunit quatre fois par an, généralement à Albuquerque, au Nouveau Mexique.
Conseil d'administration (BOT)	Les dix-sept membres du conseil d'administration d'OA, Inc. sont composés de dix conseillers régionaux, d'un conseiller des services virtuels et de six administrateurs des services généraux. Tous les postes sont élus par la Conférence de travail des Services mondiaux (<i>sous-section B, article IX, section 2 du règlement intérieur d'OA, Inc.</i>)
Manuel de référence de la carte (BRM)	Document fourni par le conseil d'administration avec des mesures et des procédures pour chaque responsabilité et tâche spécifique.
Manuel de politique des conférences d'affaires	Liste des politiques en cours adoptées lors des conférences précédentes. Le manuel est publié sur oa.org.
Propositions de modification du règlement	Les changements proposés à la sous-section B des statuts d'OA ont été présentés lors de la conférence annuelle. Ces modifications concernent les membres d'OA par rapport à la société (par actions).
Budget de l'année civile	Budget approuvé pour OA, Inc. par le conseil d'administration pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
Moniteur du microphone central	Une personne (choisie par le président) qui s'assoit au milieu de l'allée centrale de la salle de conférence et qui est chargée de

	s'approcher du microphone central. Le moniteur peut indiquer au délégué quand s'approcher du microphone pour ou contre si sa question est ouverte au débat ; le moniteur peut fournir des formulaires pour soumettre des amendements aux motions, et le moniteur émet un signal pour indiquer au président de séance quel type de question doit être posé ou quelle demande est faite. Cette personne doit connaître les lignes directrices et les procédures de l'OA ainsi que les Robert's Rules of Order.
Président du conseil d'administration	La plus haute fonction d'un groupe qui est choisie ou sélectionnée par le groupe. Dans un service mondial, il s'agit d'un administrateur choisi par le conseil d'administration qui préside les réunions du conseil. Le président du conseil d'administration peut être appelé à prendre des décisions concernant les procédures, à organiser l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration et à veiller à ce que les réunions se déroulent de manière efficace. Les fonctions du directeur sont décrites dans les statuts d'OA, Inc. sous-section A, article VI, section 3, et dans le manuel de référence du conseil d'administration.
Conférence	Un mot fréquemment utilisé dans ce document comme substitut à Conférence d'affaires des services mondiaux (WSBC).
Littérature approuvée par la conférence	Littérature approuvée par la Conférence et méritant le sceau d'approbation de la Conférence (conformément à la politique du WSBC 1985).
Comité de la conférence	Un comité permanent ou ad hoc créé pour la conférence au niveau des services mondiaux, formé pour un projet ou une proposition particulière. Le comité est composé d'un coprésident délégué, d'un coprésident administrateur et d'un maximum de 30 membres de la Conférence d'affaires des services mondiaux (WSBC). En outre, jusqu'à six anciens administrateurs, administrateurs actuels et membres non délégués peuvent être nommés pour participer aux travaux du comité au cours de l'année (<i>Règlement du BMS 1991a(2)</i>).
Formulaire d'évaluation de la conférence	Le formulaire électronique envoyé par courrier électronique aux délégués dans la semaine suivant la conférence, demandant des commentaires sur la conférence et des suggestions pour les conférences futures.
Secrétaire de la conférence	Personne salariée chargée de rédiger le procès-verbal de la Conférence. Cette personne est également l'administrateur du BOT.
Règlement de la Conférence	Les règles de conduite des réunions de travail de la Conférence. Ces règles sont adoptées au début de la réunion de travail par un vote par consensus des deux tiers.
Comité de soutien à la conférence (CSC)	Comité composé de membres expérimentés d'OA qui se portent volontaires pour aider les délégués à gérer la logistique de la conférence sur place.
Avec microphone	Le microphone utilisé pour débattre contre la motion en débat.

Sceau de l'entreprise	Tampon robuste gravé du sceau officiel de l'entreprise. Le sceau est utilisé pour authentifier tous les documents importants de l'entreprise.
<i>Courrier</i>	Les archives de la lettre d'information électronique de la communauté professionnelle de l'OA publiée sur oa.org. Les membres sont invités à la reproduire et à la distribuer aux professionnels de la santé.
Titres de compétences	Des badges d'identification pour les participants qui servent de preuve de leur droit de vote.
Rapport sur les pouvoirs	Rapport présenté au début de chaque réunion de travail avant le vote, indiquant le nombre de membres ayant le droit de vote.
Délégué	Une personne élue au niveau de l'organe de service qui représente cet organe de service à la Conférence annuelle des affaires des Services mondiaux et qui rapporte les résultats de la réunion aux régions locales. Les présidents de région et les administrateurs sont également délégués à la conférence (<i>règlement intérieur d'OA, sous-section B, article X, section 3</i>).
Badge de délégué	Le badge d'identification que les délégués à la conférence portent lorsqu'ils s'inscrivent au bureau d'inscription d'OA. Le délégué doit toujours porter ce badge pour être reconnu comme membre votant de la conférence.
Intérêt financier matériel direct	Si un administrateur est intéressé par une transaction, présente ou future, dans laquelle OA est impliquée, il doit déclarer son intérêt avant que cette transaction ne soit discutée et ne fasse l'objet d'un vote au sein d'OA.
dûment enregistré	Une société ou un partenariat officiellement enregistré par une entité qui confirme qui sont les propriétaires ou qui sont les membres de son conseil d'administration.
Urgence Affaires nouvelles	Les motions sur les affaires nouvelles qui n'ont pas été soumises avant la date limite de l'assemblée, qui sont considérées comme urgentes et importantes pour OA dans son ensemble et qui, si elles ne sont pas traitées immédiatement lors de l'assemblée, peuvent être préjudiciables au bien-être d'OA. Au niveau global, le Comité de référence détermine si les motions soumises sont de nature urgente et nécessitent une attention immédiate lors de la Conférence de cette année. Les amendements aux statuts ne peuvent pas être présentés de cette manière.
Comité exécutif (CE)	Sous-groupe du Conseil d'administration chargé de superviser l'Office des services mondiaux. Le comité exécutif est composé des six administrateurs des services généraux. Si le directeur et le trésorier du conseil d'administration sont tous deux administrateurs des services régionaux ou virtuels, ils siègent également au comité exécutif. Le comité exécutif se réunit chaque mois en personne ou par conférence téléphonique.

Ex-Office	Un membre qui occupe sa position ou son affiliation en raison du pouvoir ou de l'influence d'une fonction et non par élection ou nomination. Un président, par exemple, peut être membre d'office de tous les comités avec des conseils nommés. Ces postes et leurs décisions de vote, ainsi que d'autres privilèges, sont détaillés dans les statuts de l'organisation.
Rapport final de la conférence	Le rapport des activités menées lors de la Conférence d'affaires annuelle de l'Entraide mondiale. Ce rapport contient les procès-verbaux des réunions de travail, les résumés des ateliers et des présentations/discussions, les rapports des comités de la conférence et la révision du règlement intérieur et du manuel de politique de la conférence de travail. Le rapport peut être consulté sous forme de document électronique à l'adresse oa.org.
État financier	Un rapport qui fournit des informations sur la situation financière de l'organisation. Les états financiers permettent également de prendre des décisions éclairées sur l'orientation actuelle et future de l'organisation. Les états financiers d'OA sont évalués chaque année par une société publique indépendante. L'état annuel est disponible dans le dossier délégué ou sur demande.
Première vice-présidente	Un membre du comité, du conseil ou du groupe désigné comme subordonné immédiat du président et chargé d'exercer les fonctions du président en l'absence de ce dernier ; une personne qui exerce les fonctions du président.
Année fiscale	La période de temps que l'organisation utilise à des fins comptables et pour préparer les états financiers. L'exercice fiscal d'OA s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
Fondateur	Rozanne S., la fondatrice d'OA. Rozanne est décédée en 2014.
Syndic des services généraux (GST)	Les six administrateurs du Comité exécutif qui ont l'autorité générale en ce qui concerne les habitudes de conduite des affaires de l'Association. Ils sont élus lors de la Conférence d'affaires des Services mondiaux par l'ensemble de la Fraternité (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IX</i>).
Point vert	Terme utilisé pour les délégués qui participent pour la première fois à la Conférence de l'Entraide mondiale. Il est demandé aux nouveaux délégués de porter un point vert sur leur badge afin de les différencier des délégués plus expérimentés qui peuvent les aider.
Groupe	Deux personnes ou plus qui souhaitent mettre fin à la frénésie alimentaire et qui se réunissent pour mettre en pratique les Douze Étapes et les Douze Traditions d'OA, guidées par les Douze Concepts du service d'OA.
Conscience de groupe	La conscience collective des membres du groupe. Bien qu'OA parvienne à la conscience de groupe par le processus de vote, spirituellement c'est plus qu'un vote à la majorité : en effet, le terme " conscience de groupe " est la volonté collective d'un groupe

	spécifique d'OA (peut-être issue d'un simple vote à la majorité). L'expression " conscience de groupe " est tirée de la Deuxième Tradition : " Pour les besoins de notre groupe, il n'y a qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il se manifeste dans la conscience de notre groupe. Nos dirigeants ne sont que des serviteurs fidèles, ils ne gouvernent pas". Chaque membre individuel d'OA, chaque groupe et chaque conseil d'intergroupe ou de service fait partie de la conscience collective d'OA dans son ensemble.
Conscience de groupe des surmangeurs anonymes " dans leur ensemble ".	Pour les besoins du vote à la Conférence d'affaires des Services mondiaux, qui, selon le Deuxième concept, est "la voix, l'autorité et la conscience effectives d'OA dans son ensemble", OA a adopté des règles définissant ce qui constitue un vote de conscience de groupe. L'unanimité significative est obtenue soit par une majorité simple, soit par un consensus des deux tiers, en fonction de la nature de la motion traitée.
Indemnisation	Protéger contre toute perte, tout dommage ou toute blessure et éviter ainsi qu'un agent travaillant pour le compte d'OA ne soit tenu légalement responsable de toute action entreprise au nom de l'organisation.
Intergroupe (IG)	Un conseil de travail composé de groupes situés dans la même zone géographique et fournissant des services à ces groupes. Les groupes virtuels peuvent s'associer sans tenir compte de la proximité géographique (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-paragraphe B, article VI, section 2a</i>).
Bureau de l'Intergroupe / Centre de services	Bureau facilitant les groupes dans la région locale avec des services tels que de la documentation, des informations sur les réunions et la réponse aux courriels et aux appels téléphoniques.
Journée internationale de l'abstinence (IDEA)	Célébrée le troisième samedi de novembre, cette journée encourage les membres d'OA du monde entier à commencer ou à réaffirmer leur abstinence de la frénésie alimentaire.
Conseil des services linguistiques (LSB)	Le conseil de service qui fournit des services aux groupes et/ou intergroupes qui partagent une langue commune, indépendamment de la proximité géographique. Les groupes et les intergroupes doivent s'affilier à une commission de services linguistiques (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 2b</i>).
<i>Ligne de vie</i>	Magazine OA qui publie des récits de rétablissement écrits et soumis par des membres OA (10 numéros par an). Disponible en version électronique ou imprimée.
<i>Lot</i>	Méthode d'élection d'une personne, par exemple en tirant d'un chapeau un morceau de papier portant son nom ou en voyant qui tire la paille la plus courte. Dans les statuts d'OA, sous-section A, article VI, section 2, il est indiqué que lors des élections, les candidats ex aequo sont départagés de cette manière.

Directeur général/secrétaire de la société	Un membre salarié de l'Office des services mondiaux qui gère les opérations quotidiennes de l'Office. Le directeur exécutif est également le secrétaire de l'association (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-section A, article VI, section 5</i>).
Frontières nationales	Démarcation géographique d'entités juridiques ou de juridictions politiques, telle que la frontière entre les États-Unis et le Canada.
Conseil de service national (CSN)	Le comité de service qui fournit des services aux groupes et/ou intergroupes dans un pays. Dans certains cas, le Bureau de service national peut desservir plus d'un pays. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 2a</i>).
Nouvelle motion	Les propositions de règlement soumises à la conférence annuelle qui concernent l'ensemble de la confrérie OA.
Candidat	Membre d'OA intéressé par un siège au conseil d'administration. (<i>Sous-paragraphe B du règlement intérieur d'OA, article IX, section 5 a), c) et d) pour les exigences du conseil d'administration d'OA</i>).
OA, Inc. Règlement intérieur, sous-partie A	Document statutaire de l'organisation corporative d'OA (<i>Statuts d'OA, sous-section A, article II</i>).
OA, Inc. Règlement intérieur, sous-partie B	Document statutaire définissant l'identité, les droits et les privilèges des membres d'OA et des organismes de service par rapport à la société. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IV, section 1</i>) Ce document ne peut être modifié que par les délégués à la Conférence de travail des services mondiaux.
Fonctionnaire	Quelqu'un qui occupe une position d'autorité et d'importance au sein d'une organisation. Le règlement intérieur d'OA, sous-section A, article VI, précise comment OA élit ses dirigeants et les fonctions de certains d'entre eux.
Overeaters Anonymous, Inc.	La structure juridique officielle de l'organisation soumise aux lois de l'État du Nouveau-Mexique (<i>règlement intérieur d'OA, sous-section A, article I</i>).
Page	Les bénévoles du comité de soutien de la conférence qui distribuent les annonces et les motions, comptent les votes si nécessaire, assurent la rotation des places des délégués et fournissent d'autres services spécifiés par le président du comité de soutien de la conférence.
Parlementaire	Un professionnel rémunéré qui conseille le président de la réunion sur la manière de conduire les affaires de la réunion de manière ordonnée et légale. Au niveau des services mondiaux, le parlementaire est disponible pour consulter le président pendant le conseil d'administration et la conférence de travail des services mondiaux, si cela s'avère nécessaire.
Politique	Une ligne de conduite ou un principe d'action adopté ou proposé par une entité. L'introduction du Manuel de la Conférence de travail de l'Entraide mondiale précise que "jusqu'à modification, ces motions établissent les limites que s'impose l'Association".

Président de séance	Personne qui préside ou dirige une réunion. Conformément à l'article V, section 13, alinéa 13 du règlement intérieur d'OA, le conseil d'administration élit un président pour les réunions du conseil et doit élire un premier et un second vice-président pour présider en son absence. Conformément à l'article X, section 6, alinéa B, du règlement intérieur d'OA, le président du conseil d'administration préside également toutes les réunions des délégués à la Conférence mondiale du travail.
Procédure	La manière officielle ou établie d'accomplir quelque chose. La déclaration figurant sur la page intitulée "Procédures parlementaires" dans le classeur des délégués à la Conférence mondiale du travail indique que "ces procédures sont générales et sont basées sur la dernière révision des Robert's Rules of Order. Les statuts d'OA et le règlement de la Conférence ont la priorité sur les règles parlementaires en cas de divergence".
Microphone professionnel	Le microphone utilisé pour débattre en faveur de la motion en débat.
Quorum	Le nombre de membres inscrits requis pour tenir légalement une réunion d'affaires.
Réception de la notification	Preuve que l'agence ou l'entité a reçu une notification ; parfois, des mesures doivent être prises après l'accusé de réception. On en trouve un exemple dans les statuts d'OA, sous-section B, article VI, section 3c : "Chaque intergroupe évaluera ses statuts avec l'accusé de réception par le Bureau des services mondiaux des amendements aux statuts d'OA".
Sous-comité de référence	Une sous-commission de la commission du règlement intérieur de la Conférence du travail de l'Entraide mondiale, composée du coprésident délégué de la commission du règlement intérieur, du coprésident des administrateurs et d'un maximum de deux représentants de chaque région et du conseil de service virtuel, qui est formée pour créer un forum de discussion sur les amendements aux motions sur les nouveaux travaux et sur les amendements au règlement intérieur.
Assemblée régionale	La réunion d'affaires de la région à laquelle les organismes de service et les réunions non membres envoient des représentants (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VII, section 3</i>).
Limites de la région	La délimitation des entités juridiques ou des juridictions politiques. Comme le stipulent les statuts d'OA, sous-paragraphe B, article VII, section 2a. "Dix régions composées d'intergroupes, de groupes de chaque région et de comités de service qui s'inscrivent dans les limites régionales sont formées. Les limites géographiques de chaque région sont précisées à l'article 2b.
Représentants régionaux	Les personnes élues au niveau de l'organisme de service pour représenter cet organisme de service à l'assemblée régionale et transmettre les résultats de l'assemblée à leur région locale. Les

	réunions non affiliées peuvent envoyer un représentant et disposer d'un droit de vote, conformément au règlement intérieur régional (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VII, section 3</i>).
Régions	Dix zones géographiques spécifiquement définies dans les statuts d'OA (carte régionale sur oa.org ou statuts d'OA, sous-section B, article VII, section 2b).
Administrateurs régionaux	Les dix membres du Conseil d'administration qui assurent la liaison entre les zones géographiques d'OA et le service mondial (<i>Règlement d'OA, Sous-section B, Article IX, Section 2) c) 2</i>)
Restreint	Contrainte par des lignes directrices, des normes ou des politiques convenues.
<i>Robert's Rules of Order, nouvellement révisé</i>	L'autorité parlementaire à suivre pour diriger le conseil d'administration et la conférence du travail. Des exemplaires de ce livre peuvent être obtenus dans n'importe quelle librairie ou bibliothèque (<i>OA Bylaws Subparagraph B, Article X, Section 7</i>).
Transaction à soi-même	Une transaction dans laquelle un fiduciaire (une personne qui a une relation de confiance légale ou éthique avec une autre personne ou un groupe de personnes) profite de sa position pour rechercher un avantage personnel aux dépens des bénéficiaires ou des actionnaires. Au niveau des services mondiaux, toute transaction doit être approuvée par le Comité exécutif.
Conseil de service	L'organisme de service qui fournit des services aux groupes locaux et/ou intergroupes dans un pays ou une région linguistique en dehors des États-Unis et du Canada ou aux groupes virtuels. (<i>Règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 1</i>) (<i>voir aussi conseil des services linguistiques, conseil des services nationaux et conseil des services virtuels</i>).
Organisme de service	Toute entité de service supérieure au niveau du groupe (intergroupes, conseils de service, régions) (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, articles VI, VII, VIII</i>).
Journée de parrainage	Célébrée le troisième samedi du mois d'août, cette journée célèbre le rôle de la marraine/du parrain dans le rétablissement.
États/Provinces/Pays/Territoires	Unité interne autonome ou politique constituant une fédération sous l'égide d'un gouvernement.
Unanimité substantielle	Le douzième concept stipule ce qui suit : "Le fondement spirituel du service OA garantit que d) toutes les décisions importantes doivent être prises après discussion, vote et, dans la mesure du possible, à une large majorité. Être unanime signifie être d'un seul avis ou avoir l'accord et le consentement de tous. Large signifie abondant, mais pas absolu comme spécifié. Dans la pratique, et selon les Robert Rules of Order, une "large majorité" est définie comme un consensus des deux tiers pour accepter la littérature approuvée lors de la conférence ou le règlement intérieur et une majorité simple pour les changements de règles.

Résumé de l'objectif	Une brève déclaration soulignant les points principaux d'un but ou d'un objectif. Au niveau du service mondial : au minimum, les documents tels que les statuts ou le résumé des objectifs doivent inclure une déclaration indiquant que l'objectif principal est d'aider les personnes qui souffrent encore d'hyperphagie boulimique en suivant les douze étapes et les douze traditions d'OA, guidées par les douze concepts de service d'OA, et de servir et de représenter les groupes OA qui sont formés.
Les scrutateurs	Le personnel du Bureau des Services mondiaux et les bénévoles du Comité de soutien à la Conférence qui recueillent et comptent les bulletins de vote écrits pour la Conférence. Le personnel et les bénévoles ne votent jamais pour les délégués.
Trésorier	Personne chargée de gérer les fonds ou les revenus. Au niveau du service mondial, le trésorier du conseil d'administration est élu parmi les administrateurs.
Rapport du trésorier	Résumé de la situation financière de l'organisation.
Douzième étape Dans la journée	Cette journée a lieu le 12 décembre (12/12) de chaque année afin d'encourager les comités de service, les réunions et les membres individuels d'OA à transmettre le message aux personnes souffrant d'hyperphagie compulsive qui font partie de la fraternité et qui souffrent encore.
Groupe enregistré non affilié	Un groupe qui a décidé ou ignore qu'il n'est pas affilié à un intergroupe ou à un conseil de service spécifique.
Journée de l'unité	Célébrée le dernier samedi de février à 11h30, heure du Pacifique, cette journée reconnaît l'effort mondial de la Fraternité. Les membres d'OA s'arrêtent pour réaffirmer la force inhérente à l'unité d'OA.
Non affecté	Accessible à tous, sans obstacle ni restriction d'aucune sorte. Se réfère généralement aux revenus ou aux factures d'une année fiscale. Les fonds illimités peuvent être utilisés à n'importe quelle fin.
Groupe virtuel	Un groupe d'OA qui imite les réunions physiques par des moyens numériques. Les groupes virtuels peuvent s'affilier à des intergroupes indépendamment de leur proximité géographique. Ils sont représentés par le dépositaire des services virtuels.
Conseil de service virtuel (VSB)	L'organisme de service qui fournit des services uniquement aux groupes virtuels (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article VIII, section 1</i>).
Administrateur de services virtuels (VST)	Membre du conseil d'administration assurant la liaison entre les groupes/conseils de service d'OA et le service mondial (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article IX</i>).
Monde virtuel	Un environnement communautaire en ligne conçu et partagé par des individus afin qu'ils puissent interagir dans un monde simulé personnalisé. Les modes d'interaction comprennent les forums, les

	blogs, les wikis, les chats, la messagerie instantanée, les téléconférences (réunions téléphoniques) et les vidéoconférences.
Ateliers	Séances au cours d'un événement où des sujets d'intérêt pour les membres d'OA sont abordés. Les participants sont encouragés à recueillir des informations dans les ateliers pour les utiliser dans leurs organismes de service et leurs groupes locaux.
Conférence mondiale des entreprises de services (WSBC)	L'assemblée générale annuelle d'OA qui veille à ce que le processus d'OA soit maintenu grâce à la conscience de groupe qui y est représentée (<i>règlement intérieur d'OA, sous-paragraphe B, article X, section 1a</i>).
Président de la Conférence des affaires de l'Entraide mondiale	Le président du conseil d'administration, qui dirige les réunions d'affaires de la Conférence mondiale du travail (<i>règlement intérieur de l'OA, sous-paragraphe B, article X, section 6</i>).
Convention de l'Entraide mondiale (CSM)	Un événement de récupération organisé tous les 5 ans par l'Office des services mondiaux.
Office des services mondiaux (OSM)	Le Bureau des services mondiaux est basé à Rio Rancho, au Nouveau-Mexique (États-Unis). Il est composé d'un personnel salarié qui gère les activités quotidiennes d'OA.

Modifier quelque chose d'adopté précédemment	Modifier une action qui n'a pas encore été entreprise. Votre débat peut inclure les qualités de la motion originale.
Recours contre la décision du président	Demander à l'assemblée de voter sur son accord ou son désaccord avec une décision de la présidence. Le président peut intervenir deux fois dans le débat (au début et à la fin) ; les autres ne peuvent intervenir qu'une seule fois. Un vote favorable confirme la décision ; un vote défavorable l'annule.
Ordre du jour	Motions qui sont votées dans leur ensemble sans discussion ni débat. Les points inscrits à l'ordre du jour par consentement peuvent être examinés s'ils sont habituels, non controversés ou domestiques. Il s'agit d'un moyen de traiter les motions dont le président estime qu'elles ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une question ou d'un débat. Au niveau des services mondiaux, tout délégué votant doit s'adresser au microphone central pour demander qu'un point ne soit pas inscrit à l'ordre du jour par consentement et qu'il soit examiné séparément. Le point de l'ordre du jour faisant l'objet d'un consensus est voté immédiatement après l'adoption de la politique d'adoption de la Conférence lors de la première réunion de travail. Un consensus des deux tiers est nécessaire pour obtenir un accord.
Débat	Les deux points de vue différents sur un même sujet.
Diviser la question	Une motion qui permet d'examiner séparément deux ou plusieurs parties d'une motion en cours de discussion. Chaque segment doit faire l'objet d'une motion distincte.

Consentement général ou unanime	Vote obtenu sans aucune objection dans le cadre d'un accord tacite.
Mouvements accessoires	Liée à la situation parlementaire de sorte qu'elle doit être décidée avant que l'affaire ne soit traitée (par exemple, appel, examen d'un paragraphe, division d'une question, procédure parlementaire, demande d'information, demande d'autorisation de retrait d'une motion, suspension du règlement).
Poser sur la table	Mettre temporairement de côté une proposition de motion afin de traiter d'autres questions.
Motion principale	Présenter des questions à l'assemblée (par exemple, des motions distribuées dans le dossier de l'événement).
Vote à la majorité	Plus de la moitié des électeurs.
Objection à l'examen de la question	Elle permet à l'assemblée d'éviter complètement une motion originale spécifique lorsqu'on estime que sa présentation à l'assemblée pourrait être problématique. Cette objection peut être soulevée dès que la motion est présentée au président. Il faut un consensus des deux tiers contre pour que l'objection soit prise en compte.
Enquête parlementaire	Une question relative au processus parlementaire sur le sujet à débattre.
Rappel au règlement	Nécessite une résolution du président pour renforcer la politique d'adoption de la conférence ou le processus parlementaire.
Demande privilégiée	Traite des questions d'importance immédiate qui ne sont pas liées aux affaires en cours (par exemple, ajournement, suspension de séance). Poser une question de privilège, indiquer l'ordre du jour).
Proviso	Elle est généralement utilisée pour faciliter une transition (par exemple, lorsqu'un changement est sur le point de se produire). La réserve doit être ajoutée à la motion sous forme d'amendement. L'assistance parlementaire doit être sollicitée pour la rédaction de l'amendement.
Réexamen	Rouvrir une action pour qu'elle soit réexaminée le jour même du vote ou le lendemain. Ne peut être fait que par une personne dont le vote est identique à la décision prise sur la motion.
Demande d'information	Utilisé lorsqu'il y a une question sur le sujet à traiter. Au niveau du service mondial, il est présenté au microphone central.
Champ d'application de l'avis	Les paramètres à l'intérieur desquels un changement peut être effectué entre les règles et règlements existants et l'amendement proposé. Par exemple, si un nombre dans l'amendement original indique "8" et que la motion souhaite le changer en "10", la fourchette dans laquelle tout changement peut être effectué se situe entre 8 et 10. Si un amendement est susceptible d'être modifié en "11", il se situe hors de cette fourchette et n'est pas pris en considération. Dans le cas du règlement intérieur d'OA, l'amendement proposé ne peut être traité s'il se situe en dehors de la fourchette. Dans le cas des amendements aux règlements de la Conférence, les amendements

	proposés en dehors de la fourchette peuvent être traités, mais nécessitent un consensus des deux tiers pour être adoptés.
Sceller les portes	La clôture de l'assemblée avant le vote. Les membres ne peuvent ni entrer ni sortir de la salle pendant le processus de vote.
Motion subsidiaire	Il aide l'assemblée à modifier ou à disposer d'une motion majeure et parfois d'autres motions (par exemple, "mise sur table", débat fermé, débat limité, report à une autre date, renvoi en commission, amendement, report à une date indéterminée).
Amendement de substitution	Modifier en supprimant complètement un paragraphe, une section, un article, une proposition ou une résolution entière et en insérant un nouveau paragraphe ou une nouvelle unité à la place.
Suspendre les règles	Motion qui permet d'examiner un point de l'ordre du jour en dehors de l'ordre établi afin de présenter une question urgente qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Détermine l'objectif pour lequel l'ordre du jour peut être interrompu au moment où la motion est présentée.
Extrait du tableau	Retirer une motion de la table pour qu'elle soit à nouveau examinée. Une motion meurt si elle n'est pas retirée à la fin de la réunion de travail.
Égalité des voix	Rejet d'une motion. Le président doit voter pour faire ou défaire une égalité des voix. En outre, le président peut voter pour faire ou défaire un consensus des deux tiers des votants.
Vote aux deux tiers	Deux tiers des voix.
Retrait d'une motion	Avant que la motion ne soit présentée par le président, elle peut être retirée ou modifiée par son auteur. Après avoir été présentée par le président, la motion ne peut être retirée qu'avec le consensus général de la majorité de l'assemblée.

GRECE

ΓΛΩΣΣΑΡΙΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΕΥΤΙΚΩΝ ΔΙΑΔΙΚΑΣΙΩΝ

Ad Hoc Επιτροπή	Μια ειδική (προσωρινή) επιτροπή που συγκροτείται για ένα συγκεκριμένο σκοπό ή έργο.
Συνεργάτης	Επιλογή της συνεργασίας με άλλη οργανωμένη οντότητα για τους σκοπούς της επικοινωνίας
Συγγενής Όμιλος	Μια ομάδα που επιλέγει να συνεργαστεί με μια συγκεκριμένη διασυλλογική ομάδα ή ένα συμβούλιο υπηρεσιών με σκοπό την επικοινωνία και την υποστήριξη έργου της ΟΑ για τη μεταφορά του μηνύματος. Αυτή η συνεργασία επιτρέπει την ενοποίηση των πόρων και αποφεύγει την επανάληψη των προσπαθειών.
Συνδεδεμένη Διαομάδα	Μια διασυλλογική ομάδα που συνδέεται με ένα συμβούλιο υπηρεσιών ή/και μια περιοχή με σκοπό την επικοινωνία και την υποστήριξη έργου της ΟΑ για τη μεταφορά του μηνύματος. Αυτή η

	συνεργασία επιτρέπει την ενοποίηση των πόρων και την αποφυγή της επανάληψης των προσπαθειών.
Ερωτηματολόγιο ημερήσιας διάταξης	Ένας κατάλογος προτεινόμενων προτάσεων που λαμβάνει το Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας για να εξεταστούν στην επόμενη Παγκόσμια Συνδιάσκεψη Επιχειρήσεων της Παγκόσμιας Υπηρεσίας. Αυτός ο κατάλογος διανέμεται στη συνέχεια σε όλες τις διαομάδες και τα εγγεγραμμένα συμβούλια υπηρεσιών, τα οποία ενθαρρύνονται να συζητήσουν το περιεχόμενο με τα μέλη τους και να ποφασίσουν αν θεωρούν ότι οι προτεινόμενες προτάσεις πρέπει να ψηφιστούν στην επόμενη Διάσκεψη Εργασιών της Παγκόσμιας Υπηρεσίας.
Πράκτορας	Ένα ορισμένο πρόσωπο που ενεργεί εκ μέρους μιας συγκεκριμένης οργάνωσης ή θέσης της οργάνωσης (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Inc. Υποενότητα Α, Άρθρο VII</i>).
Εναλλακτική	Ένα μέλος της ΟΑ που επιλέγεται από ένα υπηρεσιακό όργανο για να υπηρετήσει ως αντιπρόσωπος σε περίπτωση που ο εκλεγμένος αντιπρόσωπος δεν μπορεί να παραστεί ή να παρακολουθήσει ολόκληρο το Συνέδριο (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο Χ, Τμήμα 3</i>).
Τροπολογία	Η διαδικασία αλλαγής ή τροποποίησης της κύριας πρότασης ή της τροπολογίας.
Ανωνυμία	Μια παράδοση στην ΟΑ όπου τα μεμονωμένα μέλη δεν αναγνωρίζονται έξω από την οργάνωσή με το όνομά τους ή με άλλο τρόπο. Εντός της οργάνωσης, μπορεί να μοιραζόμαστε ονόματα, αλλά δεν τα μοιραζόμαστε με όσους δεν ανήκουν στην ΟΑ. Τα μέλη της ΟΑ είναι ανώνυμα, η οργάνωση δεν είναι.
Αυτόματες επαναλαμβανόμενες συνεισφορές (ARC)	Το πρόγραμμα ΟΑ είναι ένας απλός και ασφαλής τρόπος για να κάνετε μια μηνιαία ή τριμηνιαία συνεισφορά της Έβδομης Παράδοσης απευθείας στο Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας.
Καταστατικό ίδρυσης	Άρθρα που αποδεικνύουν την ύπαρξη μιας εταιρείας και ότι είναι εγγεγραμμένη στο Νέο Μεξικό (Κεντρικό Γραφείο της ΟΑ, Inc.), τα οποία εκτελούνται από τον Υπουργό Εξωτερικών. Η νομοθεσία που διέπει το καταστατικό βρίσκεται στο καταστατικό του Νέου Μεξικού, κεφάλαιο 53, άρθρο 2, τμήμα 12.
Panier à demander	Οι ερωτήσεις που θέτουν οι αντιπρόσωποι στη Διάσκεψη για την Παγκόσμια Υπηρεσία Εργασίας διανέμονται στους επιτρόπους μετά τη Διάσκεψη για απάντηση. Οι απαντήσεις περιλαμβάνονται σε έγγραφο που δημοσιεύεται στην ιστοσελίδα oa.org. Τα μέλη της ΟΑ, οι ομάδες και οι υπηρεσιακοί φορείς μπορούν επίσης να υποβάλουν ερωτήσεις στο Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας για απάντηση από το συμβούλιο και μπορούν να συμπεριληφθούν στα αρχεία του Καλαθιού Ερωτήσεων στο oa.org.
Ένα βήμα μπροστά	Τριμηνιαίο ηλεκτρονικό ενημερωτικό δελτίο από το Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας για τις ομάδες και τους φορείς υπηρεσίας της ΟΑ. Δημοσιεύεται ηλεκτρονικά τον Ιανουάριο, τον Απρίλιο, τον Ιούλιο και τον Οκτώβριο.

Βιβλιογραφία εγκεκριμένη από το Διοικητικό Συμβούλιο	Η εγκεκριμένη από το Συμβούλιο βιβλιογραφία της ΟΑ αποτελείται από τη βιβλιογραφία που έχει εγκριθεί από το Αντιπροσωπευτικό Συμβούλιο και περιλαμβάνει τη βιβλιογραφία που έχει δημιουργηθεί από ένα συμβούλιο ή μια Επιτροπή Συνεδρίου και δεν απευθύνεται στην αδελφότητα στο σύνολό της, καθώς και τη βιβλιογραφία που έχει συγκεντρωθεί από ήδη εγκεκριμένες εκδόσεις ή από τη Γραμμή Ζωής.
Επιτροπή Διοικητικού Συμβουλίου	Μια μόνιμη ή ειδική (ad hoc) επιτροπή ενός διοικητικού συμβουλίου που δημιουργείται για έναν ειδικό σκοπό ή έργο.
Συνεδρίαση του Διοικητικού Συμβουλίου	Μια επίσημη συνεδρίαση ενός διοικητικού συμβουλίου που δημιουργήθηκε για να εξετάσει θέματα πολιτικής και σοβαρά προβλήματα. Στο επίπεδο της παγκόσμιας υπηρεσίας, είναι η τακτική συνεδρίαση του δεκαπταμελούς συμβουλίου διαχειριστών. Αυτό το Συμβούλιο συνεδριάζει τέσσερις φορές το χρόνο, συνήθως στο Αλμπουκέρκι του Νέου Μεξικού.
Διοικητικό Συμβούλιο (BOT)	Τα δεκαεπτά μέλη του διοικητικού συμβουλίου της ΟΑ, Inc. αποτελούνται από δέκα περιφερειακούς συμβούλους, έναν σύμβουλο εικονικών υπηρεσιών και έξι επιτρόπους γενικών υπηρεσιών. Όλες οι θέσεις εκλέγονται από τη Διάσκεψη Εργασίας Παγκόσμιας Υπηρεσίας (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Inc. Υποενότητα Β, Άρθρο ΙΧ, Τμήμα 2</i>).
Εγχειρίδιο αναφοράς πλακέτας (BRM)	Έγγραφο που παρέχεται από το Διοικητικό Συμβούλιο με μέτρα και διαδικασίες για κάθε συγκεκριμένη αρμοδιότητα και καθήκον.
Εγχειρίδιο πολιτικής επιχειρηματικών συνεδρίων	Κατάλογος των εν εξελίξει πολιτικών που υιοθετήθηκαν από προηγούμενα συνέδρια. Το εγχειρίδιο δημοσιεύεται στην ιστοσελίδα oa.org.
Προτάσεις τροποποίησης εσωτερικού κανονισμού	Προτεινόμενες αλλαγές στο Υποτμήμα Β του Εσωτερικού Κανονισμού της ΟΑ που παρουσιάστηκαν στο Ετήσιο Συνέδριο. Οι αλλαγές αυτές επηρεάζουν τα μέλη της ΟΑ σε σχέση με την (μετοχική) εταιρεία.
Προϋπολογισμός ημερολογιακού έτους	Προϋπολογισμός που εγκρίθηκε για την ΟΑ, Inc. από το Διοικητικό Συμβούλιο για το ημερολογιακό έτος (1 Ιανουαρίου έως 31 Δεκεμβρίου).
Κεντρική οθόνη μικροφώνου	Ένα άτομο (που επιλέγεται από τον πρόεδρο) το ποίο κάθεται στη μέση του κεντρικού διαδρόμου της αίθουσας του Συνεδρίου και του έχει ανατεθεί να προσεγγίζει το κεντρικό μικρόφωνο. Ο επιτηρητής μπορεί να καθοδηγήσει τον αντιπρόσωπο τότε να πλησιάσει το μικρόφωνο υπέρ ή κατά εάν η ερώτησή του ανοίγει για συζήτηση- και ο επιτηρητής μπορεί να παρέχει έντυπα για την υποβολή τροπολογιών σε προτάσεις, και ο επιτηρητής σηκώνει ένα σήμα για να ενημερώσει τον προεδρεύοντα αξιωματούχο για το είδος της ερώτησης που πρόκειται να τεθεί ή για το αίτημα που υποβάλλεται. Το πρόσωπο αυτό θα πρέπει να είναι εξοικειωμένο με τις κατευθυντήριες γραμμές και τις διαδικασίες της ΟΑ καθώς και με τους κανόνες τάξης του Robert.

Πρόεδρος του Διοικητικού Συμβουλίου	Το υψηλότερο αξίωμα σε μια ομάδα που επιλέγεται ή επιλέγεται από την ομάδα. Σε μια παγκόσμια υπηρεσία, πρόκειται για έναν διαχειριστή που επιλέγεται από το συμβούλιο των διαχειριστών και προεδρεύει στις συνεδριάσεις του συμβουλίου. Ο πρόεδρος του διοικητικού συμβουλίου μπορεί να κληθεί να λάβει αποφάσεις σχετικά με τις διαδικασίες, να οργανώσει την ημερήσια διάταξη των συνεδριάσεων του διοικητικού συμβουλίου και να διασφαλίσει την αποτελεσματική διεξαγωγή των συνεδριάσεων. Τα καθήκοντα του διευθυντή περιγράφονται στον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ, Inc. Υποενότητα Α, άρθρο VI, τμήμα 3 και στο εγχειρίδιο αναφοράς του διοικητικού συμβουλίου.
Συνέδριο	Μια λέξη που χρησιμοποιείται συχνά σε αυτό το έγγραφο ως υποκατάστατο του World Service Business Conference (WSBC).
Βιβλιογραφία εγκεκριμένη από το συνέδριο	Βιβλιογραφία εγκεκριμένη από το Συνέδριο και με τη σφραγίδα έγκρισης του Συνεδρίου (σύμφωνα με την πολιτική του WSBC 1985).
Επιτροπή Διάσκεψης	Μια μόνιμη ή ad hoc επιτροπή που δημιουργείται για το συνέδριο σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας και συγροτείται για ένα συγκεκριμένο έργο ή πρόταση. Η συμμετοχή στην επιτροπή περιορίζεται σε έναν εξουσιοδοτημένο συμπρόεδρο, έναν συν-πρόεδρο διαχειριστή και έως 30 μέλη της Παγκόσμιας Διάσκεψης Επιχειρήσεων Υπηρεσία (WSBC). Επιπλέον, ένας συνδυασμός έως έξι πρώην επιτρόπων, νυν επιτρόπων και μη εξουσιοδοτημένων μελών μπορεί να διοριστεί για να συμμετάσχει στις εργασίες της επιτροπής κατά τη διάρκεια του έτους (<i>Πολιτική WSBC 1991α(2)</i>).
Έντυπο αξιολόγησης συνεδρίου	Το ηλεκτρονικό έντυπο που αποστέλλεται με ηλεκτρονικό ταχυδρομείο στους αντιπροσώπους την εβδομάδα μετά το Συνέδριο και ζητά σχόλια για το Συνέδριο και προτάσεις για μελλοντικά Συνέδρια.
Γραμματέας Συνεδρίου	Μισθωτός υπεύθυνος για την τήρηση των πρακτικών του Συνεδρίου. Το πρόσωπο αυτό είναι επίσης ο διαχειριστής του BOT.
Μόνιμοι κανόνες του Συνεδρίου	Οι κανόνες διεξαγωγής των επιχειρηματικών συνεδριάσεων της Διάσκεψης. Οι κανόνες αυτοί εγκρίνονται κατά την έναρξη της συνεδρίασης με συναίνεση των δύο τρίτων.
Επιτροπή Υποστήριξης Συνεδρίων (CSC)	Επιτροπή βετεράνων μελών της ΟΑ που προσφέρονται εθελοντικά να βοηθήσουν τους αντιπροσώπους με την επί τόπου υλικοτεχνική υποστήριξη του συνεδρίου.
Με μικρόφωνο	Το μικρόφωνο που χρησιμοποιείται για τη συζήτηση κατά της πρότασης που συζητείται.
Εταιρική σφραγίδα	Σταθερή σφραγίδα με χαραγμένη την επίσημη σφραγίδα της εταιρείας. Η σφραγίδα χρησιμοποιείται για την επικύρωση όλων των σημαντικών εταιρικών εγγράφων.
<i>Courrier</i>	Το αρχείο του ηλεκτρονικού ενημερωτικού δελτίου της επαγγελματικής κοινότητας της ΟΑ που δημοσιεύεται στην

	ιστοσελίδα oa.org. Τα μέλη καλούνται να το αναπαράγουν και να το διανείμουν στους επαγγελματίες υγείας.
Διαπιστευτήρια	Κονκάρδες ταυτοποίησης των συμμετεχόντων που χρησιμεύουν ως αποδεικτικό του δικαιώματος ψήφου τους.
Έκθεση διαπιστευτηρίων	Έκθεση που υποβάλλεται στην αρχή κάθε επιχειρηματικής συνεδρίασης πριν πό την ψηφοφρία και αναφέρει τον αριθμό των μελών που έχουν δικαίωμα ψήφου.
Αντιπρόσωπος	Ένα πρόσωπο που εκλέγεται σε επίπεδο υπηρεσιακού σώματος και εκπροσωπεί το εν λόγω υπηρεσιακό σώμα στην ετήσια επιχειρηματική διάσκεψη της Παγκόσμιας Υπηρεσίας και αναφέρει τα ποτελέσματα της συνάντησης στις τοπικές περιοχές. Οι πρόεδροι των περιφερειών και οι διαχειριστές χρησιμεύουν επίσης ως αντιπρόσωποι στη Διάσκεψη) (Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Β, Άρθρο Χ, Τμήμα 3).
Κονκάρδα αντιπροσώπου	Το σήμα αναγνώρισης που φορούν οι σύνεδροι του Συνεδρίου κατά την εγγραφή τους στο γραφείο εγγραφών της ΟΑ. Ο αντιπρόσωπος πρέπει να φοράει πάντα αυτή την κονκάρδα για να αναγνωρίζεται ως μέλος με δικαίωμα ψήφου στο Συνέδριο.
Άμεσο ουσιώδες οικονομικό συμφέρον	Εάν ένα μέλος του διοικητικού συμβουλίου ενδιαφέρεται για οποιαδήποτε συναλλαγή, παρούσα ή μελλοντική, στην οποία εμπλέκεται η ΟΑ, πρέπει να δηλώσει το συμφέρον του πριν η συναλλαγή αυτή συζητηθεί και ψηφιστεί στην ΟΑ.
Δεόντως εγγεγραμμένος	Εταιρεία ή συνεταιρισμός επίσημα εγγεγραμμένος από μια οντότητα που επιβεβαιώνει ποιοι είναι οι διοκτήτες ή ποια είναι τα μέλη του διοικητικού της συμβουλίου.
Έκτακτη ανάγκη Νέες εργασίες	Προτάσεις για νέα θέματα που δεν έχουν υποβληθεί εντός της προθεσμίας της συνέλευσης, οι οποίες θεωρούνται επείγουσες και σημαντικές για την ΟΑ στο σύνολό της και οι οποίες, εάν δεν ληφθούν αμέσως υπόψη στη συνέλευση, μπορεί να ποθούν επιζήμιες για την ευημερία της ΟΑ. Σε παγκόσμιο επίπεδο εργασίας, η Επιτροπή Αναφοράς καθορίζει εάν οι προτάσεις που υποβάλλονται είναι επείγουσας φύσης και χρήζουν άμεσης αντιμετώπισης στη φετινή διάσκεψη. Τροποποιήσεις του εσωτερικού κανονισμού δεν μπορούν να υποβληθούν με αυτόν τον τρόπο.
Εκτελεστική Επιτροπή (ΕΚ)	Υποομάδα του Διοικητικού Συμβουλίου με καθήκον την εποπτεία του Γραφείου Παγκόσμιας Υπηρεσίας. Η εκτελεστική επιτροπή αποτελείται από τους έξι επιτρόπους της γενικής υπηρεσίας. Εάν τόσο ο διευθυντής όσο και ο ταμίας του Συμβουλίου Επιτρόπων είναι επιτρόποι περιφερειακής ή εικονικής υπηρεσίας, συμμετέχουν επίσης στην εκτελεστική επιτροπή. Η Εκτελεστική Επιτροπή συνεδριάζει αυτοπροσώπως ή μέσω τηλεδιάσκεψης κάθε μήνα.
Πρώην γραφείο	Μέλος που κατέχει τη θέση του ή την ιδιότητά του λόγω της δύναμης ή της επιροής ενός αξιώματος και όχι λόγω εκλογής ή

	διορισμού. Ένας, πρόεδρος, για παράδειγμα, μπορεί να είναι ex-officio μέλος όλων των επιτροπών με διορισμένα συμβούλια. Τέτοιες θέσεις και οι αποφάσεις ψήφου τους μαζί με άλλα προνόμια περιγράφονται λεπτομερώς στον εσωτερικό κανονισμό του οργανισμού.
Τελική έκθεση του συνεδρίου	Η έκθεση των δραστηριοτήτων που διεξήχθησαν στο ετήσιο επιχειρηματικό συνέδριο της Παγκόσμιας Υπηρεσίας. Η έκθεση αυτή περιέχει πρακτικά των επιχειρηματικών συνεδριάσεων, περιλήψεις των εργαστηρίων και των παρουσιάσεων/συζητήσεων, εκθέσεις των επιτροπών του συνεδρίου και αναθεώρηση του εσωτερικού κανονισμού και του Εγχειριδίου Πολιτικής του Εργασίας. Η έκθεση μπορεί να προβληθεί ως ηλεκτρονικό έγγραφο στη διεύθυνση oa.org.
Οικονομικός απολογισμός	Μια έκθεση που παρέχει πληροφορίες σχετικά με την οικονομική κατάσταση του οργανισμού. Οι οικονομικές καταστάσεις παρέχουν επίσης ένα μέσο για τη λήψη τεκμηριωμένων αποφάσεων σχετικά με την παρούσα και τη μελλοντική κατεύθυνση του οργανισμού. Οι οικονομικές καταστάσεις του ΟΑ αξιολογούνται ετησίως από ανεξάρτητη δημόσια εταιρεία. Ο ετήσιος απολογισμός είναι διαθέσιμος στον εξουσιοδοτημένο φάκελο ή κατόπιν αιτήματος.
Πρώτος Αντιπρόεδρος	Μέλος της επιτροπής, του διοικητικού συμβουλίου ή της ομάδας που ορίζεται ως άμεσος υφιστάμενος του προέδρου και εκτελεί τα καθήκοντα του προέδρου κατά την απουσία του προέδρου-πρόσωπο που εκτελεί τα καθήκοντα του προέδρου.
Οικονομικό έτος	χρονική που ο οργανισμός χρησιμοποιεί για λογιστικούς σκοπούς και κατ'επίσημο οικονομικές καταστάσεις. Το οικονομικό έτος για τον ΟΑ διαρκεί από την 1η Ιανουαρίου έως την 31η Δεκεμβρίου.
Ιδρυτής	Rozanne S., η ιδρύτρια της ΟΑ. Η Rozanne απεβίωσε το 2014.
Γενικός διαχειριστής υπηρεσιών (GST)	Οι έξι διαχειριστές της Εκτελεστικής Επιτροπής, οι οποίοι έχουν γενική εξουσία όσον αφορά τις συνήθειες συμπεριφοράς στις επιχειρήσεις της Ένωσης. Εκλέγονται στην Παγκόσμια Συνδιάσκεψη Επιχειρήσεων της Υπηρεσίας από την Αδελφότητα στο σύνολό της (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο IX</i>).
Πράσινη κουκκίδα	Ένας όρος που χρησιμοποιείται για τους αντιπροσώπους που συμμετέχουν για πρώτη φορά στο Παγκόσμιο Συνέδριο Εργασίας Υπηρεσίας. Ζητείται από τους νέους αντιπροσώπους να φορούν μια πράσινη κουκκίδα στην κονκάρδα τους για να τους διακρίνουν από τους πιο έμπειρους αντιπροσώπους που μπορούν να τους βοηθήσουν.
Ομάδα	Δύο ή περισσότερα άτομα που επιθυμούν να σταματήσουν την αδηφαγία, συναντιούνται για να εφαρμόσουν τα Δώδεκα Βήματα και τις Δώδεκα Παραδόσεις της ΟΑ, με οδηγό τις Δώδεκα Έννοιες της υπηρεσίας της ΟΑ.
Ομαδική συνείδηση	Η συλλογική συνείδηση της συμμετοχής στην ομάδα. Παρόλο που η ΟΑ καταλήγει στην ομαδική συνείδηση μέσω της διαδικασίας

	ψηφοφορίας, πνευματικά είναι κάτι περισσότερο από την ψηφοφορία της πλειοψηφίας : πράγματι, ο όρος "ομαδική συνείδηση" είναι η συλλογική βούληση μιας συγκεκριμένης ομάδας ΟΑ (που προέρχεται ίσως από μια απλή ψηφοφορία της πλειοψηφίας). Ο όρος "συνείδηση της ομάδας" προέρχεται από την Παράδοση Δύο : "Για τους σκοπούς της ομάδας μας υπάρχει μόνο μία απόλυτη αυθεντία : ένας στοργικός Θεός, όπως Αυτός εκδηλώνεται στην συνείδηση της ομάδας μας". Οι ηγέτες μας δεν είναι παρά πιστοί υπηρέτες, δεν κυβερνούν". Κάθε μεμονωμένο μέλος της ΟΑ, κάθε ομάδα και κάθε δια-ομαδικό/υπηρεσιακό συμβούλιο γίνεται μέρος της συλλογικής ομαδικής συνείδησης της ΟΑ στο σύνολό της.
Ομαδική συνείδηση των Overeaters Anonymous "στο σύνολό τους".	Για τους σκοπούς της ψηφοφορίας στην Παγκόσμια Συνδιάσκεψη Υπηρεσίας, η οποία σύμφωνα με τη Δεύτερη Ένοια αποτελεί την "αποτελεσματική φωνή", την εξουσία και τη συνείδηση της ΟΑ ως σύνολο, η ΟΑ έχει υιοθετήσει κανόνες που καθορίζουν τι συνιστά ψηφοφορία κατά συνείδηση της ομάδας. Σημαντική ομοφωνία επιτυγχάνεται είτε με απλή πλειοψηφία είτε με συναίνεση δύο τρίτων, ανάλογα με τη φύση της πρότασης που εξετάζεται.
Αποζημίωση/Αποζημίωση	Προστασία από τυχόν απώλειες, ζημίες ή τραυματισμούς και, συνεπώς, αποτροπή της νομικής ευθύνης αντιπροσώπου που εργάζεται για λογαριασμό της ΟΑ για οποιαδήποτε ενέργεια που έγινε για λογαριασμό του οργανισμού.
Intergroupe (IG)	Ένα συμβούλιο εργασίας ποτελείται από ομάδες στην ίδια γεωγραφική περιοχή και παρέχει υπηρεσίες στις ομάδες αυτές. Οι εικονικές ομάδες μπορούν να συνεργάζονται χωρίς να λαμβάνεται υπόψη γεωγραφική εγγύτητα (<i>Εσωτερικός κανονισμός της, ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο VI, παράγραφος 2α</i>).
Γραφείο/Κέντρο εξυπηρέτησης Διαομαδικών Ομάδων	Γραφείο διευκόλυνσης ομάδων στην τοπική περιοχή με υπηρεσίες όπως βιβλιογραφία, πληροφορίες για συναντήσεις και απάντηση σε ηλεκτρονικά μηνύματα και τηλεφωνήματα.
Διεθνής Ημέρα Εμπειρίας της Αποχής (IDEA)	Γιορτάζεται το τρίτο Σάββατο του Νοεμβρίου και ενθαρρύνει τα μέλη της ΟΑ σε όλο τον κόσμο να ξεκινήσουν ή να επιβεβαιώσουν την αποχή τους από την αδηφαγία.
Συμβούλιο Γλωσσικών Υπηρεσιών (LSB)	Το συμβούλιο υπηρεσιών που παρέχει υπηρεσίες σε ομάδες και/ή διαομάδες που μοιράζονται μια κοινή γλώσσα, ανεξάρτητα από τη γεωγραφική εγγύτητα. Τόσο οι ομάδες όσο και οι δια-ομάδες πρέπει να συνδέονται με ένα συμβούλιο γλωσσικών υπηρεσιών (<i>Εσωτερικός κανονισμός ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο, παράγραφος 2β</i>).
Γραμμή ζωής	Περιοδικό της ΟΑ που δημοσιεύει ιστορίες αποκατάστασης γραμμένες και υποβαλλόμενες από μέλη της ΟΑ (10 τεύχη ετησίως). Διατίθεται σε ηλεκτρονική ή έντυπη συνδρομή.
Παρτίδα	Μέθοδος εκλογής ατόμου, π.χ. τραβώντας ένα χαρτί με το όνομά του από ένα καπέλο ή βλέποντας ποιος τραβάει το πιο κοντό

	καλαμάκι. Στον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ, Υποενότητα Α, Άρθρο VI, Τμήμα 2, αναφέρεται ότι στις εκλογές, η ισοψηφία των υποψηφίων αποφασίζεται με αυτόν τον τρόπο.
Διευθύνων Σύμβουλος/Γραμματέας της εταιρείας	Μισθωτό μέλος του Γραφείου Παγκόσμιας Υπηρεσίας που διαχειρίζεται τις καθημερινές λειτουργίες του Γραφείου. Ο εκτελεστικός διευθυντής εκτελεί επίσης χρέη γραμματέα της εταιρείας (Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Α, Άρθρο VI, Τμήμα 5).
Εθνικά σύνορα	Η γεωγραφική οριοθέτηση νομικών οντοτήτων ή πολιτικής δικαιοδοσίας, όπως τα σύνορα μεταξύ των Ηνωμένων Πολιτειών και του Καναδά.
Εθνικό Συμβούλιο Υπηρεσιών (NSB)	Το συμβούλιο υπηρεσιών που παρέχει υπηρεσίες σε ομάδες και/ή διαομάδες εντός μιας χώρας. Σε ορισμένες περιπτώσεις, το Εθνικό Συμβούλιο Υπηρεσιών μπορεί να εξυπηρετεί περισσότερες από μία χώρες. (Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο VIII, παράγραφος 2α).
Νέες υποθέσεις Πρόταση	Προτάσεις εσωτερικού κανονισμού που υποβάλλονται στην Ετήσια Συνδιάσκεψη και φορούν την αδελφότητα ΟΑ στο σύνολό της.
Υποψήφιος	Μέλος της ΟΑ που ενδιαφέρεται για μια θέση στο διοικητικό συμβούλιο. (Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο IX, τμήμα 5 α), γ) και δ) για τις απαιτήσεις του Διοικητικού Συμβουλίου της ΟΑ).
ΟΑ, Inc. Εσωτερικός κανονισμός, υπομέρος Α	Καταστατικό έγγραφο της εταιρικής οργάνωσης της ΟΑ (Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Α, Άρθρο II).
ΟΑ, Inc. Εσωτερικός κανονισμός, υπομέρος Β	Καταστατικό έγγραφο που προβλέπει την ταυτότητα, τα δικαιώματα και τα προνόμια των μελών της ΟΑ και των υπηρεσιακών φορέν σε σχέση με την εταιρεία. (Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο IV, τμήμα 1) Το έγγραφο αυτό μπορεί να τροποποιηθεί μόνο από τους αντιπροσώπους στην Παγκόσμια Συνδιάσκεψη Εργασίας Υπηρεσίας.
Αξιωματικός	Κάποιος που κατέχει θέση εξουσίας και σημασίας σε έναν οργανισμό. Ο εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Α, Άρθρο VI, καθορίζει τον τρόπο με τον οποίο η ΟΑ εκλέγει τους αξιωματούχους της και τα καθήκοντα ορισμένων αξιωματικών θέσεων.
Overeaters Anonymous, Inc.	Η επίσημη νομική δομή της οργάνωσης που υπόκειται στους νόμους της Πολιτείας του Νέου Μεξικού (Καταστατικό ΟΑ, Υποενότητα Α, Άρθρο I).
Σελίδα	Εθελοντές της Επιτροπής Υποστήριξης Συνεδρίου που διανέμουν ανακοινώσεις και προτάσεις, καταμετρούν τις ψήφους όταν είναι απαραίτητο, εναλλάσσουν τις θέσεις των αντιπροσώπων και άλλες υπηρεσίες που καθορίζονται από τον πρόεδρο της Επιτροπής Υποστήριξης Συνεδρίου.

Κοινοβουλευτικός	Ένας έμμισθος επαγγελματίας που συμβουλεύει τον πρόεδρο της συνεδρίασης σχετικά με τον τρόπο διεξαγωγής των εργασιών της συνεδρίασης με ομαλό και νόμιμο τρόπο. Σε επίπεδο Παγκόσμιας Υπηρεσίας, ο κοινοβουλευτικός είναι διαθέσιμος να συμβουλεύει τον πρόεδρο κατά τη διάρκεια του Διοικητικού Συμβουλίου και της Παγκόσμιας Διάσκεψης Επιχειρήσεων της Παγκόσμιας Υπηρεσίας, εφόσον κρίνεται απαραίτητο.
Πολιτική	Μια πορεία ή αρχή δράσης που υιοθετείται ή προτείνεται από μια οντότητα. Η εισαγωγή του Εγχειριδίου του Συνεδρίου Εργασίας της Παγκόσμιας Υπηρεσίας αναφέρει ότι "μέχρι να τροποποιηθούν, αυτές οι προτάσεις καθορίζουν τα αυτοεπιβαλλόμενα όρια της Κοινότητας.
Προεδρεύων αξιωματούχος	Πρόσωπο που προεδρεύει ή διευθύνει μια συνεδρίαση. Σύμφωνα με τον Εσωτερικό Κανονισμό του ΟΑ Άρθρο V, Τμήμα 13, Υποπαράγραφος 13, το Διοικητικό Συμβούλιο εκλέγει έναν πρόεδρο για τις συνεδριάσεις του Διοικητικού Συμβουλίου και πρέπει να εκλέξει έναν πρώτο και έναν δεύτερο αντιπρόεδρο για να προεδρεύει σε περίπτωση απουσίας του. Σύμφωνα με τον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο Χ, Τμήμα 6, ο πρόεδρος του Διοικητικού Συμβουλίου προεδρεύει επίσης σε όλες τις συνεδριάσεις των αντιπροσώπων στην Παγκόσμια Συνδιάσκεψη Εργασίας της Υπηρεσίας.
Διαδικασία	Ο επίσημος ή καθιερωμένος τρόπος για να επιτευχθεί κάτι. Η δήλωση στη σελίδα με τίτλο "Κοινοβουλευτικές Διαδικασίες" στο ντοσιέ των αντιπροσώπων του Παγκόσμιου Συνεδρίου Εργασίας της Παγκόσμιας Υπηρεσίας αναφέρει ότι "οι διαδικασίες αυτές είναι γενικές και βασίζονται στην τελευταία αναθεώρηση των Κανόνων Τάξης του Ρόμπερτ. Οι κανονισμοί της ΟΑ και οι κανονισμοί του Συνεδρίου υπερισχύουν των κοινοβουλευτικών κανόνων σε περίπτωση ασυμφωνίας".
Μικρόφωνο Pro	Το μικρόφωνο που χρησιμοποιείται για τη συζήτηση υπέρ της υπό συζήτηση πρότασης.
Απαρτία	Ο αριθμός των εγγεγραμμένων μελών που απαιτείται για τη νόμιμη διεξαγωγή μιας επιχειρηματικής συνεδρίασης.
Παραλαβή της κοινοποίησης	Απόδειξη ότι ο οργανισμός ή η οντότητα έχει λάβει μια ειδοποίηση- μερικές φορές, πρέπει να ληφθούν μέτρα μετά την επιβεβαίωση της παραλαβής. Ένα παράδειγμα αυτού βρίσκεται στον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ, Υποενότητα Β, Άρθρο VI, Ενότητα 3γ, "Κάθε διασυλλογική ομάδα πρέπει να αξιολογεί τον εσωτερικό κανονισμό της μεπιβεβαίωση της παραλαβής από το Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας των τοποποιήσεων τοπου Εσωτερικού Κανονισμού της ΟΑ".
Υποεπιτροπή Αναφοράς	Μια υποεπιτροπή της Επιτροπής Εσωτερικού Κανονισμού της Παγκόσμιας Συνδιάσκεψης Εργασίας Υπηρεσίας, η οποία αποτελείται από τον εξουσιοδοτημένο συμπρόεδρο της Επιτροπής

	Εσωτερικού Κανονισμού, τον συμπρόεδρο των επιτρόπων και έως δύο εκπροσώπους από κάθε περιοχή και το συμβούλιο εικονικής υπηρεσίας, η οποία συγκροτείται για να δημιουργήσει ένα φόρουμ για τη συζήτηση των τροποποιήσεων προτάσεων σχετικά με το νέργο και τις τροποποιήσεις του εσωτερικού κανονισμού.
Συνέλευση της περιφέρειας	Η επιχειρησιακή συνάντηση της περιφέρειας στην οποία οι υπηρεσιακοί φορείς και οι συναντήσεις μη μελών στέλνουν αντιπροσώπους (<i>Εσωτερικός Κανονισμός ΟΑ Υποπαράγραφος Β, Άρθρο VII, Τμήμα 3</i>).
Όρια περιοχής	Η οριοθέτηση νομικών οντοτήτων ή πολιτικής δικαιοδοσίας. Όπως ορίζεται στον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο VII, Τμήμα 2α. "Συγκροτούνται δέκα περιφέρειες που αποτελούνται από διαομάδες, ομάδες σε κάθε περιφέρεια και συμβούλια υπηρεσιών που εντάσσονται στα όρια των περιφερειών". Τα γεωγραφικά όρια κάθε περιφέρειας καθορίζονται στην ενότητα 2β.
Αντιπρόσωποι της Περιφέρειας	Πρόσωπα που εκλέγονται σε επίπεδο φορέα υπηρεσίας για να εκπροσωπήσουν τον φορέα υπηρεσίας στην περιφερειακή συνέλευση και να μεταφέρουν τα ποτελέσματα της συνέλευσης στην τοπική τους περιοχή. Οι μη συνδεδεμένες συνελεύσεις μπορούν να στείλουν έναν εκπρόσωπο και να έχουν δικαίωμα ψήφου, όπως καθορίζεται από τον περιφερειακό κανονισμό (<i>Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο VII, τμήμα 3</i>).
Περιφέρειες	Δέκα γεωγραφικές περιοχές που ορίζονται συγκεκριμένα στον Εσωτερικό Κανονισμό της ΟΑ (Χάρτης Περιφερειών στο oa.org ή Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Β, Άρθρο VII, Τμήμα 2β).
Διαχειριστές Περιφέρειας	Τα δέκα μέλη του Διοικητικού Συμβουλίου που ενεργούν ως σύνδεσμοι μεταξύ των γεωγραφικών περιοχών της ΟΑ και της παγκόσμιας υπηρεσίας (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποενότητα Β, Άρθρο IX, Τμήμα 2) γ) 2</i>)
Περιορισμένα	Περιορίζεται από συμφωνημένες κατευθυντήριες γραμμές, πρότυπα ή πολιτικές.
<i>Κανόνες Τάξης του Robert, πρόσφατα αναθεωρημένοι</i>	Η κοινοβουλευτική αρχή που πρέπει να ακολουθείται για την καθοδήγηση του διοικητικού συμβουλίου και της Διάσκεψης Εργασίας. Αντίτυπα αυτού του βιβλίου μπορούν να προμηθευτούν από οποιοδήποτε βιβλιοπωλείο ή βιβλιοθήκη (<i>Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ Υποπαράγραφος Β, Άρθρο X, Τμήμα 7</i>).
Συναλλαγή αυτοεξυπηρέτησης	Συναλλαγή κατά την οποία ένας εμπιστευματοδόχος (πρόσωπο που έχει νομική ηθική σχέση εμπιστοσύνης με άλλο πρόσωπο. ή ομάδα προσώπων) εκμεταλλεύεται τη θέση του για να επιδιώξει προσωπικό όφελος εις βάρος των δικαιούχων ή των μετόχων. Σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας, κάθε συναλλαγή απαιτεί την έγκριση της Εκτελεστικής Επιτροπής.

Συμβούλιο υπηρεσιών	Ο φορέας παροχής υπηρεσιών που παρέχει υπηρεσίες σε ομάδες τοπικής περιοχής και/ή σε διαομαδικές ομάδες σε μια χώρα ή γλωσσική περιοχή εκτός των ΗΠΑ και του Καναδά ή σε εικονικές ομάδες. (Εσωτερικός κανονισμός της ΟΑ, υποπαράγραφος Β, άρθρο VIII, τμήμα 1) (βλέπε επίσης συμβούλια γλωσσικής υπηρεσίας, εθνικό συμβούλιο υπηρεσίας και εικονικό συμβούλιο υπηρεσίας).
Σώμα υπηρεσίας	Οποιαδήποτε υπηρεσιακή οντότητα πάνω από το επίπεδο της ομάδας (δια-ομάδες, συμβούλια υπηρεσιών, περιφέρειες) (Εσωτερικός ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρα VI, VII, VIII).
Ημέρα Χορηγίας	Γιορτάζεται το τρίτο Σάββατο του Αυγούστου και γιορτάζει τον ρόλο της νονάς/του νονού στην ανάρωση.
Κράτη/Περιφέρειες/ Χώρες/Εδάφη	Μια εσωτερική αυτόνομη ή πολιτική μονάδα που αποτελεί ομοσπονδία υπό μια κυβέρνηση.
Ουσιαστική ομοφωνία	Concept δώδεκα κράτη : "το πνευματικό θεμέλιο για την υπηρεσία της ΟΑ διασφαλίζει ότι δ) όλες οι σημαντικές αποφάσεις θα πρέπει να λαμβάνονται μετά από συζήτηση, ψηφοφορία και, όποτε είναι δυνατόν, με μεγάλη πλειοψηφία". Το να είναι ομόφωνη σημαίνει να υπάρχει ομοφωνία ή να υπάρχει η συμφωνία και η συναίνεση όλων. Ευρεία σημαίνει να είναι άφθονος αλλά όχι απόλυτος όπως ορίζεται. Στην πράξη, και σύμφωνα με τους Κανόνες Τάξης του Ρόμπερτ, ως "ευρεία πλειοψηφία" ορίζεται η συναίνεση των δύο τρίτων για την αποδοχή της βιβλιογραφίας που εγκρίθηκε στο Συνέδριο ή του Εσωτερικού Κανονισμού και η απλή πλειοψηφία για τις αλλαγές των κανόνων.
Περίληψη του σκοπού	Μια σύντομη δήλωση που περιγράφει τα κύρια σημεία κάποιου στόχου ή στόχου. Σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας : τουλάχιστον, έγγραφα όπως ο εσωτερικός κανονισμός ή η περίληψη του σκοπού θα πρέπει να περιλαμβάνουν μια δήλωση που να αναφέρει ότι οΟΟ. σκοπός είναι να βοηθούν όσους εξακολουθούν να υποφέρουν από την αδηφαγία μέσω των δώδεκα βημάτων και των δώδεκα παραδόσεων της ΟΑ, με οδηγό τις δώδεκα έννοιες της υπηρεσίας της ΟΑ, και να εξυπηρετούν και να εκπροσωπούν τις ομάδες της ΟΑ που σχηματίζονται.
Les scrutateurs	Το προσωπικό του Γραφείου Παγκόσμιας Υπηρεσίας και οι εθελοντές της Επιτροπής Υποστήριξης του Συνεδρίου που συλλέγουν και καταμετρούν τα γραπτά ψηφοδέλτια για το Συνέδριο. Το προσωπικό και οι εθελοντές δεν ψηφίζουν ποτέ για τους αντιπροσώπους.
Ταμίας	Αυτός που είναι υπεύθυνος για τα κεφάλαια ή το εισόδημα. Σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας, ο ταμίας του διοικητικού συμβουλίου εκλέγεται μεταξύ των διαχειριστών.
Έκθεση του Ταμιά	Περίληψη της οικονομικής κατάστασης του οργανισμού.
Δωδέκατο βήμα εντός της ημέρας	Διεξάγεται στις 12 Δεκεμβρίου (12/12) κάθε χρόνο για να ενθαρύνει τα συμβούλια υπηρεσιών, τις συναντήσεις και τα μεμονωμένα μέλη της ΟΑ να μεταφέρουν το μήνυμα σε όσους

	καταναγκαστικούς υπερφαγούς της Κοινότητας εξακολουθούν να υποφέρουν.
Μη συνδεδεμένη εγγεγραμμένη ομάδα	Μια ομάδα που έχει αποφασίσει ή αγνοεί ότι δεν είναι συνδεδεμένη με μια συγκεκριμένη διασυλλογική ομάδα ή συμβούλιο υπηρεσιών.
Ημέρα Ενότητας	Γιορτάζεται το τελευταίο Σάββατο του Φεβρουαρίου στις 11:30 ώρα Ειρηνικού και αναγνωρίζει την παγκόσμια προσπάθεια της Αδελφότητας. Τα μέλη της ΟΑ σταματούν για να επιβεβαιώσουν την εγγενή δύναμη της ενότητας της ΟΑ.
Απεριόριστα	Προσβάσιμο σε όλους, χωρίς εμπόδια ή περιορισμούς οποιουδήποτε είδους. Αναφέρεται γενικά σε έσοδα ή τιμολόγια για ένα οικονομικό έτος. Απεριόριστα κεφάλαια μπορούν να χρησιμοποιηθούν για οποιονδήποτε σκοπό.
Εικονική ομάδα	Μια ομάδα ΟΑ που μιμείται τις φυσικές συναντήσεις με ψηφιακά μέσα. Οι εικονικές ομάδες μπορούν να ενταχθούν σε διασυλλογικές ομάδες ανεξάρτητα από τη γεωγραφική εγγύτητα. Εκπροσωπούνται από τον θεματοφύλακα των εικονικών υπηρεσιών.
Εικονικός πίνακας υπηρεσιών (VSB)	Ο φορέας παροχής υπηρεσιών που παρέχει υπηρεσίες μόνο σε εικονικές ομάδες (Εσωτερικός Κανονισμός ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο VIII, Τμήμα 1).
Εικονικός διαχειριστής υπηρεσιών (VST)	Μέλος του Διοικητικού Συμβουλίου που ενεργεί ως σύνδεσμος μεταξύ των ομάδων/συμβουλίων υπηρεσιών της ΟΑ και της παγκόσμιας υπηρεσίας (Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο IX).
Εικονικός κόσμος	Ένα διαδικτυακό περιβάλλον κοινότητας που σχεδιάζεται και μοιράζεται από άτομα, ώστε να μπορούν αλληλεπιδρούν σε έναν εξατομικευμένο προσομοιωμένο κόσμο. Οι τρόποι αλληλεπίδρασης περιλαμβάνουν φόρουμ, ιστολόγια, wikis, συνομιλίες, άμεση ανταλλαγή μηνυμάτων, τηλεδιασκέψεις (τηλεφωνικές συναντήσεις) και τηλεδιασκέψεις.
Εργαστήρια	Συνεδρίες κατά τη διάρκεια μιας εκδήλωσης όπου εξετάζονται θέματα που ενδιαφέρουν τα μέλη της ΟΑ. Οι συμμετέχοντες ενθαρρύνονται να συλλέξουν πληροφορίες από τα εργαστήρια για να τις χρησιμοποιήσουν στα υπηρεσιακά τους όργανα και στις τοπικές τους ομάδες.
Παγκόσμιο Συνέδριο Επιχειρήσεων Υπηρεσιών (WSBC)	Η ετήσια επιχειρηματική συνάντηση της ΟΑ που διασφαλίζει ότι η διαδικασία της ΟΑ διατηρείται μέσω της συνείδησης της ομάδας που εκπροσωπείται σε αυτήν (Εσωτερικός Κανονισμός της ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο X, Τμήμα 1α).
Πρόεδρος του Συνεδρίου Παγκόσμιας Υπηρεσίας Επιχειρήσεων	Τον πρόεδρο του Διοικητικού Συμβουλίου, το οποίο διευθύνει τις επιχειρηματικές συνεδριάσεις της Παγκόσμιας Συνδιάσκεψης Εργασίας της Υπηρεσίας (Εσωτερικός Κανονισμός ΟΑ, Υποπαράγραφος Β, Άρθρο X, Τμήμα 6).

Παγκόσμια Σύμβαση Υπηρεσίας (WSC)	Μια εκδήλωση ανάκαμψης που πραγματοποιείται κάθε 5 χρόνια από το Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας.
Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας (WSO)	Το Γραφείο Παγκόσμιας Υπηρεσίας εδρεύει στο Ρίο Ράντσο, Νέο Μεξικό, ΗΠΑ και στελεχώνεται έμμισθο προσωπικό που διαχειρίζεται τις καθημερινές λειτουργίες της.

Τροποποιήστε κάτι που έχει υιοθετηθεί προηγουμένως	Αλλαγή μιας ενέργειας που δεν έχει ακόμη πραγματοποιηθεί. Η συζήτησή σας μπορεί να περιλαμβάνει τις ιδιότητες της αρχικής πρότασης.
Προσφυγή κατά της απόφασης του προέδρου	Να ζητήσει από τη συνέλευση να ψηφίσει αν συμφωνεί ή διαφωνεί με μια απόφαση του προέδρου. Ο πρόεδρος μπορεί να παρέμβει στη συζήτηση δύο φορές (στην αρχή και στο τέλος)- οι υπόλοιποι μπορούν να παρέμβουν μόνο μία φορά. Η ψήφος υπέρ επικυρώνει την απόφαση- η ψήφος κατά ακυρώνει την απόφαση.
Ημερήσια διάταξη συγκατάθεσης	Προτάσεις που ψηφίζονται στο σύνολό τους χωρίς συζήτηση ή αντιπαράθεση. Τα θέματα της ημερήσιας διάταξης συγκατάθεσης μπορούν να εξεταστούν εάν είναι συνήθη, μη αμφιλεγόμενα ή οικιακά. Αυτός είναι ένας τρόπος χειρισμού των προτάσεων που ο πρόεδρος θεωρεί ότι δεν επιδέχονται αμφισβήτηση ή συζήτηση. Σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας, οποιοσδήποτε ψηφίζων αντιπρόσωπος θα πρέπει να απευθυνθεί στο κεντρικό μικρόφωνο για να ζητήσει να μην είναι ένα θέμα μέρος της ημερήσιας διάταξης συναίνεσης και να εξεταστεί ξεχωριστά. Το θέμα της ημερήσιας διάταξης συναίνεσης ψηφίζεται αμέσως μετά την υιοθέτηση της πολιτικής υιοθέτησης του Συνεδρίου κατά την πρώτη επιχειρησιακή συνεδρίαση. Για τη συμφωνία απαιτείται συναίνεση δύο τρίτων.
Συζήτηση	Οι δύο διαφορετικές απόψεις για το ίδιο θέμα.
Διαχωρίστε την ερώτηση	Πρόταση που επιτρέπει να εξεταστούν χωριστά δύο ή περισσότερα μέρη μιας υπό συζήτηση πρότασης. Κάθε τμήμα πρέπει να αποτελεί ξεχωριστή πρόταση.
Γενική ή ομόφωνη συναίνεση	Ψήφος που ελήφθη χωρίς καμία αντίρρηση σε σιωπηρή συμφωνία.
Τυχαία κίνηση	Σχετίζεται με την κοινοβουλευτική κατάσταση, έτσι ώστε να πρέπει να αποφασιστεί πριν προχωρήσει το θέμα (π.χ. έφεση, εξέταση μιας παραγράφου, διαίρεση μιας ερώτησης, κοινοβουλευτική διαδικασία, αίτηση για πληροφορίες, αίτηση για άδεια απόσυρσης μιας πρότασης, αναστολή του κανονισμού).
Poser sur la table	Να παραμερίσει προσωρινά μια προτεινόμενη πρόταση προκειμένου να ασχοληθεί με άλλα θέματα.
Κύρια κίνηση	Φέρτε θέματα ενώπιον της συνέλευσης (π.χ. προτάσεις που διανέμονται στο πακέτο εκδηλώσεων).
Ψήφος πλειοψηφίας	Περισσότεροι από τους μισούς ψηφοφόρους.
Ένσταση κατά της εξέτασης του ερωτήματος	Επιτρέπει στη συνέλευση να αποφύγει εντελώς μια συγκεκριμένη αρχική πρόταση όταν πιστεύεται ότι η υποβολή της στη συνέλευση μπορεί να είναι προβληματική. Η ένσταση αυτή μπορεί να προβληθεί

	αμέσως μόλις η πρόταση υποβληθεί στον πρόεδρο. Απαιτείται συναίνεση δύο τρίτων κατά για να εξεταστεί η ένσταση.
Κοινοβουλευτική έρευνα	Ερώτηση σχετικά με την κοινοβουλευτική διαδικασία για το προς συζήτηση θέμα.
Σημείο τάξης	Απαιτεί ψήφισμα από τον πρόεδρο για την ενίσχυση της πολιτικής έγκρισης της Διάσκεψης ή της κοινοβουλευτικής διαδικασίας.
Προνομιακή κίνηση	Ασχολείται με θέματα άμεσης σημασίας που δεν σχετίζονται με τις εκκρεμείς εργασίες (π.χ. αναβολή, διακοπή). Θέτει ερώτηση προνομίου, υποδεικνύει την ημερήσια διάταξη).
Proviso	Συνήθως χρησιμοποιείται για να διευκολύνει μια μετάβαση (π.χ. όταν πρόκειται να γίνει μια αλλαγή). Η επιφύλαξη πρέπει να προστεθεί στην πρόταση ως τροπολογία. Για τη σύνταξη της τροπολογίας πρέπει να ζητηθεί κοινοβουλευτική συνδρομή.
Επανεξετάστε το	Επανεξέταση μιας δράσης για περαιτέρω εξέταση την ίδια ημέρα της ψηφοφορίας ή την επομένη. Μπορεί να γίνει μόνο από κάποιον του οποίου η ψήφος είναι η ίδια με την απόφαση που ελήφθη επί της πρότασης.
Αίτηση για πληροφορίες	Χρησιμοποιείται όταν υπάρχει μια ερώτηση σχετικά με το θέμα που θα συζητηθεί. Σε επίπεδο παγκόσμιας υπηρεσίας, παρουσιάζεται στο κεντρικό μικρόφωνο.
Πεδίο εφαρμογής της ανακοίνωσης	Τις παραμέτρους εντός των οποίων μπορεί να γίνει αλλαγή από τους υφιστάμενους κανόνες και εσωτερικούς κανονισμούς στην προτεινόμενη τροποποίηση. Για παράδειγμα, εάν ένας αριθμός στην αρχική τροπολογία αναφέρει "8" και η πρόταση επιθυμεί να τον αλλάξει σε "10", το εύρος εντός του οποίου μπορεί να γίνει οποιαδήποτε αλλαγή θα είναι μεταξύ 8 και 10. Εάν μια τροπολογία υπόκειται σε αλλαγή σε "11", η εν λόγω τροπολογία θα ήταν εκτός εύρους και δεν θα λαμβανόταν υπόψη. Στην περίπτωση του εσωτερικού κανονισμού της ΟΑ, η προτεινόμενη τροποποίηση δεν μπορεί να εξεταστεί εάν βρίσκεται εκτός του εύρους. Στην περίπτωση των τροποποιήσεων του εσωτερικού κανονισμού της Διάσκεψης, οι προτεινόμενες τροποποιήσεις εκτός του εύρους μπορούν να ληφθούν υπόψη, αλλά απαιτείται συναίνεση δύο τρίτων για να εγκριθούν.
Σφραγίστε τις πόρτες	Το κλείσιμο της συνέλευσης πριν από την ψηφοφορία. Τα μέλη δεν μπορούν να εισέλθουν ή να εξέλθουν από την αίθουσα κατά τη διάρκεια της ψηφοφορίας.
Θυγατρική κίνηση	Βοηθάει τη συνέλευση στην τροποποίηση ή τη διάθεση μιας μείζονος πρότασης και μερικές φορές άλλων προτάσεων (π.χ. "θέτει επί τάπητος", κλειστή συζήτηση, περιορισμένη συζήτηση, αναβολή για άλλη ώρα, παραπομπή σε επιτροπή, τροποποίηση, αναβολή επ' αόριστον).
Υποκατάστατο τροπολογίας	Τροποποίηση με την πλήρη διαγραφή μιας παραγράφου, ενός τμήματος, ενός άρθρου, μιας ολόκληρης πρότασης ή ψηφίσματος και την εισαγωγή μιας νέας παραγράφου ή μιας νέας ενότητας στη θέση της.

Αναστολή των κανόνων	Πρόταση που επιτρέπει την εξέταση ενός σημείου της ημερήσιας διάταξης εκτός της καθιερωμένης σειράς προκειμένου να παρουσιαστεί ένα επείγον θέμα που δεν περιλαμβάνεται στην ημερήσια διάταξη. Καθορίζει τον σκοπό για τον οποίο μπορεί να διακοπεί η ημερήσια διάταξη όταν υποβάλλεται η πρόταση.
Από τον πίνακα	Απομακρύνετε μια πρόταση από το τραπέζι για να εξεταστεί εκ νέου. Μια πρόταση πεθαίνει εάν δεν αφαιρεθεί από το τραπέζι στο τέλος της συνεδρίασης.
Ισοψηφία	Απόρριψη πρότασης. Ο πρόεδρος πρέπει να ψηφίσει για την επίτευξη ή την άρση της ισοψηφίας. Επιπλέον, ο πρόεδρος μπορεί να ψηφίσει για την επίτευξη ή την άρση της συναίνεσης των δύο τρίτων των ψηφισάντων.
Ψηφοφορία δύο τρίτων	Δύο τρίτα των ψήφων.
Απόσυρση πρότασης	Πριν από την εισαγωγή της πρότασης από τον πρόεδρο, ο εισηγητής μπορεί να την αποσύρει ή να την τροποποιήσει. Μετά την υποβολή της από τον πρόεδρο, η πρόταση μπορεί να αποσυρθεί μόνο με τη γενική συναίνεση της πλειοψηφίας της συνέλευσης.

FIN